

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 7 janvier 2019 à compter de 19 h 30 à la salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame : Nicole Routhier Messieurs : Tomy Boucher
 Yves Côté
 Sylvain Durand
 Marc Gauthier
 Patrick Trudel

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les membres, salue les personnes présentes (1), constate le quorum et ouvre la présente séance.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 19-01-01 Il est proposé par Yves Côté, appuyé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'approuver et d'adopter les procès-verbaux des réunions du 3 décembre (séance régulière) et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 selon la présentation faite, en conformité avec l'article 148 du code municipal.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 19-01-02 Sur proposition de Patrick Trudel, appuyé par Nicole Routhier, il est résolu unanimement d'adopter et payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	23 135.81	Employés
Remises fédérales	4 798.73	Déductions salariales
Remises provinciales	10 754.06	Déductions salariales
Bell Mobilité	142.43	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 370.87	Assurance collective juin 2018
Poste canada	97.73	Rouleau timbres
	59.70	Babillard décembre 2018
Automobile Paquin	34 856.53	Ford F-150 2017 et plaques

COMPTES À PAYER

ACAD 2000	91.98	Affiche patin-hockey aréna
AIR LIQUIDE	19.99	Location bouteilles
APSAM	572.70	Formation voirie et SIMDUT
AUTOMOBILE PAQUIN	891.98	Pneus d'hiver camion service
PIECES EXPERT F. P.	261.47	Entretien L-8000
ARTCAD	919.80	Honoraires réaménagement aréna
BARRETTE RÉNALD	106.20	Frais déplacement 25-26 déc.18
BELANGER MARIO	286.56	Location cellulaire 2018, déplacement
LES BOULONS ABITIBI LTEE	33.83	Écrou, boulon charrue et vis porte bande
CABLEVISION (# 6064652)	86.18	Internet aréna
BERGERON ELECTRONIQUE	28.73	Chargeur et fil cellulaire Sylvain Lacroix
CHAMPOUX ELECTRIQUE INC.	15 166.53	Tuyauterie puits
CLEAN SCENE	95.58	Nettoyage vêtements
COTE, SERGE	50.00	Frais déplacement décembre 2018
DE FIL EN AIGUILLE	516.00	Manteaux, broderies aréna
EQUIPEMENTS MORI 7 INC.	3 288.29	Lame neige, peigne
ÉQUIPEMENT ROLAND CHAMPOUX	919.80	Fossé, chemin de la Baie-Vaillancourt
GADI INC	729.24	Convectair, lampes
GARAGE LES P'TITS ROBERGE	495.18	Réparation serrures et clés
GARAGE MARC COTE	5 786.28	Carburant et quincaillerie
SNC-LAVALIN STAVIBEL	5 633.31	MGR Moreau Est 40 % avenant 20 %

HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	26.26	Entretien porte de bande
IMPRIM ACTION	393.78	Affiches disco patin et babillard décembre
INTRO MUSIQUE INC	-37.89	Crédit fil XLR retourné
LACROIX SYLVAIN	1 549.82	Tank fuel, frais déplacement 25-26 déc.18
LOGITEM	366.06	Caisse papier et roulettes chaises, livres
MAGNUS	424.53	Contrat traitement eau décembre 2018
	2 793.61	Mutation, révision, avertisseur, serveurs
H2LAB INC.	112.67	Analyse eau potable et usées
MUNICIPALITE ST-EUGENE	5 627.16	Entente relais écocentre juillet/décembre
PIECES AUTO BROUSSEAU	877.65	Sel, mèche, filtre, graisse, barre DEL
PIONEER DIESEL 2008 LTD	309.91	Entretien L-8000, barre de tire F-150
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	2 219.91	Propane aréna et zamboni
R.P. EXPRESS INC.	53.62	Frais livraison Thibault et H2LAB (remb.)
SECURIPLUS 9030-1318 QC INC	260.45	Inspection hotte cuisine aréna
SOUDURE ARCO	2 555.22	Porte bande, entretien Mack, poteau
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement décembre 2018
THIBAULT	130.99	Entretien Mack
TRANSPORT BEAULÉ	457.03	Location pelle, fossé route du Quai
T.S.C. INC	29.84	Dossard Noël St-Germain
WOLSELEY	1 347.28	Asphalte hiver
YVON CHAMPOUX INC	184.72	Pièces entretien station eau potable

À PAYER POUR JANVIER 2019

CRSBP	6 395.14	Contribution annuelle et volontaire
GROUPE ULTIMA	39 923.00	Assurance
PG SOLUTION	8 301.19	Contrat entretien et soutien applications
SOCAN	128.68	Droit licence 2019
POSTE CANADA	1040.52	Boîte timbres et calendrier collecte

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. FESTIVAL WESTERN

19-01-03 L'organisation du Festival Western souhaite aménager la zone découverte à l'intersection de la rue Piché Est et de la rue Principale. Une arche en forme de fer à cheval constituerait le point d'entrée. Pour se faire, la rue Piché Est devra être fermée à proximité de la rue Principale, soit une soixantaine de mètres plus à l'ouest que l'an dernier. L'organisation demande l'approbation de la municipalité.



Considérant que l'organisation s'engage à communiquer avec les propriétaires qui seront touchés par cette fermeture;

Considérant que l'organisation prendra en considération qu'il faut assurer l'accès à la borne fontaine située à cette intersection;

Considérant que la ruelle pourrait être utilisée en cas de besoin;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Durand, appuyé par Marc Gauthier et résolu unanimement d'accepter cette demande, le préambule faisant partie intégrante de la présente résolution.

6. PLANS PRÉLIMINAIRES - ARÉNA

Des plans préliminaires sont déposés en ce qui a trait aux travaux de rénovation au Colisée. Il s'agit en fait d'une ébauche pour discussion. Dans un premier temps, on constate que :

- On aurait aimé avoir plus de toilettes du côté des femmes;
- La porte commune fera-t-elle en sorte que les gens qui attendent (exemple, au festival western) obstrueront l'entrée pour les hommes également?
- La proximité de cette « possible » file d'attente et l'entrée principale;
- La possibilité d'enlever les portes d'entrée des toilettes considérant que l'on ne voit pas les toilettes de part et d'autre;

Le directeur général fera les commentaires au consultant. Les conseillers sont invités à transmettre leurs commentaires par courriel si besoin est. Une fois les principales corrections faites, on verra pour la suite du dossier.

7. APPROBATION – RAPPORT D'INCENDIE

19-01-04 **CONSIDÉRANT** l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici fin février 2019, conformément aux directives du ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Tomy Boucher, et résolu unanimement :

- ❖ **D'ADOPTER** le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 25 octobre 2017 au 25 octobre 2018 (an 1) tel que présenté.

DE TRANSMETTRE le rapport d'activité incendie (an 1) au responsable du rapport à la MRC de Témiscamingue afin qu'il puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

8. PROJET STABILISATION PLAGE PUBLIQUE

Considérant que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues souhaite aménager la berge du terrain public situé au 333 chemin de la Baie-de-la-Mine, terrain riverain au lac Témiscamingue;

19-01-04A Considérant que les gabions installés dans les années 70 sont en grande partie endommagés et ne contribuent plus à maintenir les sédiments de la berge;

Considérant que ces travaux visent à renforcer les techniques de stabilisation des berges de façon durable tout en restaurant au maximum le caractère naturel de la bande riveraine;

Considérant que la municipalité désire que ce projet constitue un « modèle » à reproduire pour les propriétaires riverains qui subissent des dommages considérables à leur propriété à chaque année dû au marnage sur le lac Témiscamingue;

Considérant la demande de financement de l'Organisme de Bassin Versant du Témiscamingue dans ce dossier, dans le cadre du programme « Affluents maritimes »;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Durand, appuyé par Patrick Trudel et résolu unanimement :

- De confirmer la participation financière de la municipalité au montant de 15 305 \$ en espèce et de 4 450 \$ en biens et services, pour un montant total de 19 755 \$;

- D'autoriser le directeur général à présenter, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, une demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le présent dossier.

9. CHAISES SAINT-EUGÈNE

19-01-05 La municipalité de Saint-Eugène offre à la municipalité 80 chaises en bois au prix de 10\$ chacune. La municipalité ne les utilise plus depuis l'achat de nouvelles chaises rembourrées. Ces chaises pourraient remplacer les chaises brisées que nous avons toujours à l'aréna.

Sur proposition de Tomy Boucher, appuyé par Yves Côté, il est résolu unanimement d'accepter l'offre pour un montant total de 800 \$.

10. MANDAT SÉCURITÉ CIVILE STRA-TJ

La municipalité a déjà mentionné son intention d'aller de l'avant avec « STRA-TJ » pour la mise à jour des plans d'urgence, la formation et les procédures d'alerte. Comme l'offre de la compagnie était conditionnelle à l'approbation de toutes les municipalités du Témiscamingue, on convient de reporter la résolution donnant le mandat à « STRA-TJ ».

11. TRANSPORT ADAPTÉ – PARTICIPATION FINANCIÈRE

19-01-06 Il est proposé par Yves Côté, appuyé par Tomy Boucher et résolu unanimement :

- ❖ Que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue au montant de 5 563\$ pour la période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT, et qu'il subventionne le service.

12. VARIA...

ZAMBONI – NOTRE-DAME-DU-NORD

19-01-07 Nous avons eu quelques difficultés avec la zamboni ces derniers jours (principalement avec la « vrille » à neige) et après discussion avec les responsables de l'aréna de Notre-Dame-du-Nord, il appert qu'ils ont exactement le même modèle que nous avons. Pour nous dépanner, nous avons pris des pièces mais leur zamboni est à vendre, considérant qu'ils viennent d'en acquérir une « reconditionnée ».

Considérant qu'il pourrait être intéressant de l'avoir « en inventaire » au cas où nous aurions de la difficulté avec la nôtre (principalement pour les pièces) et considérant le montant demandé, il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement de faire l'achat de celle-ci au montant de 2 000 \$.

Nous verrons éventuellement si on doit la mettre en ordre pour pouvoir l'utiliser ou si on la garde uniquement pour les pièces.

13. CORRESPONDANCE

- Caisse Desjardins : réponse à la résolution municipale :



Ville-Marie, le 30 novembre 2018

Madame Carmen Côté
Mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
21, rue Principale Nord
Saint-Bruno-de-Guigues (Québec) J0Z 2G0

Objet : Transformation du Centre de services Saint-Bruno-de-Guigues

Madame la Mairesse,

Je vous écris en réponse à la résolution que vous nous avez récemment adressée. Lors de notre dernier conseil d'administration, votre résolution a été déposée et nous avons pris le temps d'en discuter.

Tout d'abord, nous comprenons très bien votre déception de voir disparaître les services au comptoir caissier de Saint-Bruno-de-Guigues. Comme vous le mentionnez, il revient au conseil d'administration, des personnes élues par les membres pour prendre les décisions concernant l'évolution du réseau de distribution de la Caisse. C'est en considérant l'important changement dans les habitudes transactionnelles des membres, qu'il a été décidé de ne plus offrir les services au comptoir caissier, mais de conserver un guichet automatique. Sachez que nous mettrons tout en œuvre pour bien accompagner les membres les plus touchés par ce changement.

En ce qui concerne votre désir de voir la Caisse poursuivre son engagement à titre de partenaire du développement de la Municipalité, soyez assuré que vous pourrez toujours compter sur nous. Au-delà des murs de notre Centre libre-service Desjardins de Saint-Bruno-de-Guigues, la Caisse demeurera présente dans son milieu en appuyant financièrement des projets qui contribuent à la vitalité socioéconomique de la localité. Notre porte sera toujours ouverte pour recevoir vos propositions.

Espérant avoir répondu au mieux à vos préoccupations, j'aimerais vous transmettre, Madame la Mairesse, au nom des membres du conseil d'administration, nos meilleures salutations.

Normand Gingras
Président

c. c. Membres du conseil d'administration
Mme Chantal Parent, directrice générale

- Sûreté du Québec, montant pour 2019 : passe de 82 877 à 85 471 \$ (3.1%)

Le Ministère des Affaires municipales avise la municipalité qu'en vertu d'une entente intervenue avec le monde municipal, l'augmentation de la contribution pour les services de la Sûreté du Québec sera limitée à 3.1 % pour 2019. Le montant de 2018 étant de 82 877 \$, celui-ci passera donc à 85 471 en 2019. Considérant que les montants n'étaient pas connus lors de la préparation du budget, on rappelle ici qu'une somme de 85 000 \$ a été prévue à cet effet.

- Temiskaming first nation : demande de collaboration – sécurité civile

Dans le cadre de la mise à jour de son plan de mesure d'urgence, « Temiskaming first nation » demande la collaboration de la municipalité au cas où ils auraient besoin d'un centre additionnel en cas de sinistre.

On convient de communiquer avec eux pour connaître leurs besoins et voir s'il est possible d'organiser un partenariat à cet effet.

- Demande pour patinage

Quatre parents (ici représentés par Amélie Darveau) s'informent s'ils peuvent louer la glace l'an prochain, à raison de 2 heures par semaine, d'octobre à mars, pour offrir des cours privés de patinage (environ 8 jeunes). Ce nombre pourrait augmenter.

Les parents désirent connaître les modalités pour la location de la glace.

Madame Darveau est l'actuelle professeure de patinage pour le club local. Il semble que le club serait dans une situation précaire, ce qui reste à confirmer.

On convient qu'il est un peu tôt pour statuer, considérant qu'il serait à propos de connaître les intentions du club de patin (M^{me} Roy) avant de donner suite à la présente demande, puisque les disponibilités peuvent changer en fonction du retour ou non du club l'an prochain.

Le directeur général communiquera avec M^{me} Darveau pour l'informer de la situation.

- Programme TECQ (taxe sur l'essence), 2019-2023 : les montants sont connus.

Le ministère des Affaires municipales a rendu publiques les sommes qui seront attribuées aux municipalités pour le nouveau programme de la taxe sur l'essence – Canada-Québec (TECQ).

Pour la municipalité, le montant qui était de 688 000 \$ en 2014-2018 passe à 758 000 \$ pour 2019-2023.

Les modalités du programme ne sont pas connues à ce jour, mais elles devraient être sensiblement les mêmes que l'ancien programme. Informations à venir.

- Rémunération des élus au Témiscamingue : projet de règlement à venir.

Sujet remis à la prochaine séance.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

15. AJOURNEMENT

19-01-08 Considérant que des informations essentielles seront disponibles dans les 2 prochaines semaines sur quelques dossiers en cours, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'ajourner la séance au 21 janvier, 19 h.

Il est présentement 21 h 35.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

REPRISE DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE
du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues du 7 janvier 2019, ce **lundi le 21 janvier 2019** à compter de 19 h 40 **au salon funéraire** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame : Nicole Routhier Messieurs : Tomy Boucher
Yves Côté
Sylvain Durand
Patrick Trudel

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

Absence : Marc Gauthier

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les 4 personnes présentes, constate le quorum et ouvre la séance, soit l'ajournement de la séance régulière du 7 janvier.

2. DEMANDES VERBALES

Aucune demande.

3. REGISTRE DES ARMES À FEU – DEMANDE D'

19-01-01-1 Dans la foulée du mouvement qui s'organise progressivement au Québec contre le registre des armes à feu (plus spécifiquement la « Loi sur l'immatriculation des armes à feu »), une pétition d'une centaine de signatures est déposée au conseil municipal, laquelle se résume ainsi :

« Nous chasseurs et chasseuses de St-Bruno-de-Guigues et des environs, sollicitons l'appui du conseil municipal de St-Bruno de Guigues, afin de demander au gouvernement de faire marche arrière en ce qui concerne la Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction. Ce registre s'avère extrêmement coûteux et inefficace, dans ce sens, nous croyons que ces énormes montants devraient plutôt être investis au niveau des services en santé mentale. »

Il est important de rappeler que la date limite pour l'inscription des armes à feu est le 29 janvier 2019.

ATTENDU que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues a pris connaissance des différents documents et commentaires en lien avec la Loi sur l'immatriculation des armes à feu;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues appuiera sans réserve l'adoption de mesures concrètes visant à assurer la sécurité de la population;

ATTENDU qu'en ce sens, la municipalité s'est proclamée « Municipalité alliée contre la violence conjugale » le 7 mai 2018;

ATTENDU que dans sa forme actuelle, la Loi sur l'immatriculation des armes à feu n'atteint pas le principal objectif visé, soit d'assurer la sécurité de la population et que conséquemment, son application doit être retardée;

ATTENDU qu'il y aurait actuellement près de 3 armes sur 4 qui ne seraient pas encore enregistrées, et ce malgré le fait que la date limite soit le 29 janvier 2019 (à la fermeture du registre fédéral en 2012, il y avait approximativement 1.6 million d'armes au Québec);

ATTENDU qu'un tel constat prouve hors de tout doute que les utilisateurs désapprouvent massivement l'implantation du registre, rendant par le fait même l'application de mesures coercitives ingérable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Tomy Boucher, appuyé par Patrick Trudel, il est résolu unanimement :

- DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'appliquer un moratoire d'une année à la « Loi sur l'immatriculation des armes à feu » dans sa forme actuelle;

- DE PROPOSER que soit organisée une vaste consultation regroupant les différents intervenants afin de s'assurer que les objectifs de l'implantation d'un registre soient atteints, et ce, à la satisfaction de tous;

- QUE tous les moyens soient mis à contribution pour s'assurer que le débat entourant le sujet se fasse d'une façon civilisée, dans le respect de tous et chacun;

- QUE copie de la présente soit transmise au Premier Ministre du Québec, à la Ministre de la Sécurité publique, à la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, à la préfète de la MRC de Témiscamingue ainsi qu'à toutes les municipalités du Témiscamingue.

Il est à noter que les personnes présentes et contre l'enregistrement des armes à feu mentionnent que la position de la municipalité répond à leurs attentes.

4. MOT DE L'AGENT

Comme il s'agissait essentiellement de demander aux membres du conseil la permission d'autoriser des jeunes adolescents à utiliser le gymnase sans surveillance, ce point est annulé. En effet, l'assureur (MMQ) a informé la municipalité que l'âge de « responsabilité légale » est de 16 ans. Ce qui veut dire qu'on ne peut laisser la responsabilité de locaux à des jeunes de moins de 16 ans.

La demande visait, par exemple, les activités « nerf » et cinéma.

Arrivée de Marc Gauthier : 20 h 05

5. TRAVAUX RÉNOVATION ARÉNA

Ce 21 janvier au matin, le directeur général a rencontré M^{me} Myriam Jodoin-Tétreault concernant le projet aréna.

Les points soulignés lors de la dernière rencontre ont été abordés et un plan avec les corrections devrait nous être soumis sous peu.

Quant à la problématique du chauffage, M^{me} Jodoin nous conseille de voir les recommandations d'un électricien.

Dès que les nouveaux plans seront soumis, on regardera pour organiser une rencontre du comité aréna.

6. TRAVAUX MUNICIPAUX VOIRIE

19-01-02-1 Considérant la programmation de travaux présentée dans le cadre de la taxe d'accise, lesquels doivent être réalisés avant le 31 décembre 2019;

Considérant la recommandation du consultant;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Durand, appuyé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'aller de l'avant pour la réalisation des travaux suivants :

- Réfection complète, incluant services d'aqueduc et d'égout, asphalte et bordures, sur la rue Mouttet Sud;
- Réfection de la conduite principale d'aqueduc sur la rue Mgr-Moreau Est, et installation d'une borne fontaine, avec possibilité de travaux mineurs au réseau d'égouts.

Il est entendu qu'en ce qui concerne la rue Mouttet Sud, les deux conduites d'égout localisées de part et d'autre de la rue, seront abandonnées et les résidences seront raccordées à la conduite d'amené construite en 1993.

Un avis de motion et un projet de règlement décrétant ces travaux seront présentés ultérieurement.

7. PROJET DE RÈGLEMENT RÉMUNÉRATION

Depuis un certain temps, les élus discutent de la possibilité d'apporter un changement majeur à leur mode de rémunération, en intégrant le volet « jeton de présence ».

Le sujet de la rémunération des élus est également un dossier chaud à la Fédération Québécoise des municipalités. En effet, l'imposition de l'allocation des élus au Fédéral à compter du 1^{er} janvier 2019 et une révision complète du dossier a mené la fédération à suggérer aux municipalités du Québec qu'aucun maire ne devrait avoir une rémunération moindre que 1 000 \$/mois, soit 12 000 \$ /an. Chaque conseiller toucherait donc 4 000 \$. Il est à préciser que ces sommes incluent l'allocation.

Rappelons que la rémunération actuelle est de 9 000 \$ /an pour la mairesse, et d'environ 3000 \$/an pour les conseillers.

À cet égard, la recommandation des membres du conseil est la suivante :

Maire : 7 500 \$/ ans + 300 \$/ réunion. Sur une base de 15 séances : 12 000 \$
 Conseiller : 2 500 \$/an + 100 \$/réunion. Sur une base de 15 séances : 4 000 \$

On convient que «séances» signifie : séances régulières, ajournement et séances extraordinaires.

Pour chacune de ses présences à un comité : les membres du conseil assument 2 réunions par année, mais toute réunion additionnelle est rémunérée à 50 \$.

Une réunion de comité implique un ordre du jour, un avis de convocation.

Le processus menant à l'adoption du règlement sur la rémunération des élus devra respecter les dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Il est important de rappeler que l'article #2 de cette même Loi stipule que « le règlement ne peut être adopté que si la voix du maire ou du préfet est comprise dans la majorité de voix favorables exprimées aux deux tiers des membres du conseil de la municipalité. »

En ce qui concerne la municipalité, cette majorité est de 5 votes sur 7.

8. APPROBATION DES COMPTES HYDRO POUR L'ANNÉE

19-01-03-1 Sur proposition de Patrick Trudel, appuyé par Yves Côté, il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général ou l'adjointe administrative à payer, pour et au nom de la municipalité, les comptes d'Hydro-Québec, et ce au moyen des prélèvements directs.

Les montants ainsi autorisés sont en fonction des budgets approuvés, comme suit :

02 22000 ELECTRICITE-INCENDIE	3,700
02 32000 ELECTRICITE GARAGE MUNICIPAL	3,600
02 33000 ELECTRICITE GARAGE NEIGE	4,000
02 34000 ELECTRICITE ECLAIRAGE DE RUES	5,000
02 41200 ELECTRICITE STATION FILTRATIO	20,000
02 41300 ELECTRICITE PUIITS	4,500
02 41400 ELECTRICITE STATIONS POMPAGE	1,500
02 41500 ELECTRICITE - RESEAUX D'EGOUT	0
02 63900 ELECTRICITE MAISON BREEN	0
02 70120 ELECTRICITE CENTRE COMMUNAUT.	18,000
02 70130 ELECTRICITE ARENA	42,000
02 70140 ELECTRICITE - PISCINES, PLAGE	0
02 70150 ELECTRICITE TERRAIN DE JEUX	1,700
02 70220 ELECTRICITE - CENTRE COMM. C.	0
02 70230 ELECTRICITE - BIBLIOTHEQUE	0
02 70259 MAISON BREEN ELECTRICITE	4,800
TOTAL	108,800
** TOTAUX **	108,800

9. 5-7 DES EMPLOYÉS

Voir les disponibilités des gens pour une formule « quilles », pour les 15, 22 et 23 février.

Une reconnaissance pour les pompiers qui ont pris leur retraite, combinée au départ du contremaître municipal.

10. 5-7 DE LA MRC, 28 février à la MRC

À titre d'information, à prévoir à vos agenda.

11. PAGE FACEBOOK

Retour sur les divers commentaires relatifs à l'entretien du chemin du 6^e-Rang. Les membres du conseil sont en accord avec les interventions faites pour tempérer le débat.

12. VARIA...

GÉNÉRATRICE

19-01-04-1 Considérant qu'en vertu du règlement sur la gestion contractuelle, la municipalité peut contracter avec un achat de gré à gré pour une dépense supérieure à 25 000 \$;

Considérant que pour l'achat d'une génératrice devant desservir la station de filtration, deux propositions ont été demandées à « Les installations électriques Gadi inc. » et « Champoux électrique »;

Considérant que les spécifications demandées sont respectées, soient :

- Unité électrogène de 60 Kw;
- Abri insonorisé;
- Inverseur automatique;
- Installation

Considérant que l'aménagement de la base de ciment pour la génératrice est la responsabilité de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Durand, appuyé par Marc Gauthier et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une génératrice de 60Kw selon les modalités précédemment décrites, au montant de 43 991.50 \$, taxes en sus.

CONCOURS FORT DE NEIGE

19-01-05-1 Il est proposé par Yves Côté, appuyé par Sylvain Durand et résolu unanimement de participer au concours « fort de neige » en octroyant des prix de 50 \$, 25 \$ et 25 \$ pour les 3 premiers prix.

605

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

19-01-06-1 Considérant l'absence de quelques membres le 4 février prochain, il est proposé par Patrick Trudel et résolu unanimement de modifier le calendrier des séances régulières en reportant la séance régulière de février au jeudi 7 février, 19 h 30.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT

19-01-07-1 Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement de lever la présente séance. Il est présentement 21 h 50.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **jeudi le 7 février 2019** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame Nicole Routhier,

Messieurs Yves Côté et Tomy Boucher.

Absences : Messieurs Sylvain Durand, Marc Gauthier et Patrick Trudel.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les 3 personnes présentes, constate le quorum et ouvre la séance régulière.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 19-02-01 Il est proposé par Tomy Boucher, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'approuver et d'adopter les procès-verbaux des réunions du 7 janvier 2019 (séance régulière) et du 21 janvier 2019 (reprise de l'ajournement) selon la présentation faite, conformément aux dispositions de l'article 148 du code municipal.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 19-02-02 Sur proposition de Nicole Routhier, appuyé par Yves Côté, il est résolu unanimement d'adopter et payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

Correction CRSBP 7 108.05 \$ au lieu de 6 395.14 \$ (conseil de janvier)

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	33 105.84	Employés
Remises fédérales	4 347.98	
Remises provinciales	9 455.09	
Bell Mobilité	154.12	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale 2019	1 573.17	Assurance collective janvier
Mun. N-D-D-N	2 299.50	Surfaceuse
Poste canada Magnus	79.11	Babillard janvier, test eau

COMPTES À PAYER

A.D.M.Q.	880.33	Renouvellement annuel
ZERO CELSIUS, DIVISION AGORA	253.25	Bague, amortisseur zamboni
AIR LIQUIDE CANADA INC	71.19	Remplissage bouteilles
ARTCAD	718.59	Étude réaménagement Colisée
A.Q.A.I.R.S.	304.68	Cotisation 2019
BARRETTE DANNY	206.96	Machiner pièces zamboni
BARRETTE RENALD	492.50	Frais déplacement et bottes
BELANGER MARIO	408.83	Frais déplacement et bottes
BOUCHERIE FRUITS ET LÉGUMES	11.49	Sac brun popcorn
LES BOULONS ABITIBI LTEE	28.26	Boulon aréna et Backhoe
CABLEVISION (# 6064652)	86.18	Internet aréna
CIMCO REFRIGERATION	2 146.56	Moteur déshumidificateur, vérifier fuite
CLEAN SCENE	112.98	Nettoyage vêtements
CLEMENT CHRYSLER DODGE LTEE	1 276.35	Remorquage et inspection L-8000
COMPTEUR LECOMPTE	10 604.43	Débitmètre, enregistreur vidéo
COTE, SERGE	50.00	Frais déplacement janvier 2019
DICOM EXPRESS	32.18	Livraison test eau Magnus
DISTRIBUTIONS GIRONNE LTEE	304.76	Entretien sableuse
J. DROLET ET FILS	3 643.38	Vinyle table, bois, sel adoucisseur
GADI INC	542.51	Réparation chauffage garage aréna
GARAGE MARC COTE	8 631.79	Carburant et quincaillerie
HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	42.18	Entretien niveleuse

IMPRIMACTION	885.30	Babillard décembre 18 et janvier 19
INTRO MUSIQUE INC	203.56	Fil XLR
LACROIX, SYLVAIN	580.66	Frais déplacement et bottes
LOGITEM	253.97	Fournitures bureau, livres, honoraires
LVL GLOBAL INC.	112.50	Affûtage couteaux
AGRIMAX	5.83	Vis
MAGNUS	424.53	Contrat traitement eau
MÉMOIRES DES CHEMINS D'EAU	525.00	Adhésion 2019
P.S.E.C.N. ALARMCAP	189.71	Système surveillance Domaine Breen
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	3 004.74	Contribution transport éco-centre Logiciel incendie
PIECES AUTO BROUSSEAU	694.95	Entretien véhicules (crédit à venir)
H2LAB	32.19	Analyse eau potable
PORTES LEVASSEUR	176.43	Cable, drum, roulette porte bande
POULIN PATRICK	140.00	Allocation bottes
PG SOLUTIONS	627.93	Chèques, comptes taxes, rappels taxes
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	3 328.94	Propane aréna et zamboni
QUEBEC MUNICIPAL	328.37	Adhésion annuelle
LE REFLET	74.73	Vœux
RÉSEAU MUSÉAL	100.00	Adhésion annuelle 2019
R.P. EXPRESS INC.	22.98	Frais livraison H2LAB
SOUDURE ARCO	25.88	Percer trous
ST-GERMAIN NOEL	215.00	Frais déplacement et bottes
TEMISKO	1 839.60	Téflon boîte L-8000
TEMLAC LTEE	29.60	Crochet pour chaîne Mack
VITRERIE TEMISCAMINGUE	545.47	Vitre et plastique portes bandes
WOLSELEY	22 836.35	Fourniture pluvial Carré Roberge

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. DEMANDE CHRISTIAN PAQUIN

19-02-03 Considérant que les parents de l'équipe « Atome A Breton Construction » désirent organiser la finale régionale à Saint-Bruno-de-Guigues du 21 au 24 mars 2019;

Considérant que le comité souhaite la participation de la municipalité puisque les retombées économiques seront appréciables pour le secteur (présence d'une quinzaine d'équipes);

Considérant que l'organisation est au fait que le tarif imposé au hockey mineur est préférentiel (40\$/heure, incluant le chauffage si nécessaire);

Considérant que si des profits sont générés par l'activité, une forte proportion ira directement au hockey mineur;

Considérant que l'organisation d'une telle activité demande l'implication de nombreux bénévoles et qu'il est louable que les parents qui sont déjà largement sollicités aillent de l'avant dans ce projet;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de contribuer à l'activité par une commandite de 500 \$.

Ce sera la dernière activité au Colisée pour la saison. Initialement, le spectacle de patin était prévu ce dimanche-là, mais il aura plutôt lieu le dimanche précédent, après le tournoi du hockey « D ».

6. LE MOT DE L'AGENT

1) NOUVEAUX HORIZONS : DEMANDE ACCEPTÉE

Nous avons reçu une réponse positive pour le projet nouveaux horizons (travaux d'amélioration à la salle de l'âge d'or):

Les travaux qui seront réalisés dans le cadre de ce projet sont :

- Système de ventilation, hotte de poêle;
- Échangeur d'air pour cuisine;
- Système audio et vidéo;
- Comptoirs;
- Tables, chaises et équipement divers;
- Toiles (stores), peinture et autres.

Le tout pour un montant global de 25 000 \$.

Nous débuterons les travaux ce printemps.

On souhaiterait l'implication d'un conseiller dans le processus, mais considérant l'absence de plusieurs, on reporte cette discussion.

2) SALLE MULTIFONCTIONNELLE

Suite à notre demande de Soutien à l'Action bénévole acheminé au bureau du député provincial, une somme de 3 000 \$ a été confirmée par Madame Émilise Lessard-Therrien pour l'aménagement à la salle multifonctionnelle.

Cela porte donc le compte des contributions financières reçues à 12 000 \$ (Desjardins, Loisirs et Sports AT, Comité Récréatif et Soutien à l'action Bénévole).

Actuellement, le coût de projet cumulatif est de 15 150\$ (- 12 000\$) = 3 150 \$ d'investissement net pour la municipalité à ce jour. Le budget était de 18 000 \$.

CHAUFFAGE

Suite à des discussions avec Ambroise, le chauffage dans la salle semble à point. On ne devrait pas avoir à ajouter un autre calorifère.

PROMO + PUB

Un montant de 1500\$ est au budget mais il devrait être largement suffisant.

SUITE

L'agent de développement désire faire une approche auprès d'un partenaire potentiel pour « finaliser » la portion « murs » de la salle. En effet, on s'interroge s'il ne serait pas à propos de fermer les murs pour améliorer l'acoustique des salles voisines.

On convient d'aller dans cette direction pour l'instant et vérifier quels travaux (murs) pourraient être réalisés avec une somme additionnelle de 3 000 \$, montant similaire à la participation financière des autres partenaires dans le projet.

3) DOMAINE BREEN

19-02-03A Considérant le programme fédéral d'aide financière « Fonds espace culturelle »;

Considérant que ce programme pourrait financer une partie des travaux de rénovation des murs sud et ouest du Domaine Breen, lesquels devront inévitablement être restaurés à court terme;

Considérant qu'une somme de 25 000 \$ est prévu à cet effet, ce qui sera nettement insuffisant pour restaurer les 2 murs en question;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'autoriser Éric Aumond, agent de développement et de loisirs, à présenter pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, une demande d'aide financières dans le cadre du programme « Fonds espace culturelle » pour la rénovation des murs sud et est du Domaine Breen, bâtiment historique de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues.

Il est entendu que toute dépense engagée après la date de présentation de la demande est admissible à un remboursement par le programme si celle-ci était acceptée.

« **Vous pouvez commencer les travaux**, à vos risques, à la suite du dépôt d'une demande de financement. Advenant une réponse positive de notre part, nous pouvons tenir compte des dépenses admissibles de façon rétroactive, et ce, jusqu'à concurrence de la date de dépôt. »

4) PHOTOS

Projet d'intégrer la photo des élus et employés au site internet de la municipalité.

7. ARÉNA**- TRAVAUX DE RÉNOVATION**

De nouveaux plans ont été soumis par l'architecte suite à nos commentaires initiaux. Une rencontre du comité aréna est à prévoir. Le directeur général fera un suivi à cet effet. À titre d'information, il faudra possiblement ajouter un gypse au plafond du restaurant puisque la résistance au feu n'est pas d'une heure.

- ZAMBONI :

19-02-04 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'autoriser la réparation de la zamboni de Notre-Dame-du-Nord, considérant que le coût des réparations est mineur (moins de 500\$). On se rappelle que le modèle est identique à celle que nous avons.

- SORTIE ÉLECTRIQUE DANS LE GARAGE DE LA ZAMBONI?

Serait-il à propos de faire installer une prise 220 pour installer une chaufferette d'appoint en cas de besoin? Actuellement, il n'y a aucune alternative au propane.

Vérifier le tout avant de faire quoi que ce soit (prix, possibilités, etc).

- CONGRÈS PROVINCIAL :

Demande de Patrick Poulin pour assister au congrès provincial de l'AQAIRS, du mardi 28 au vendredi 31 mai, à Laval. **Coût** : 425\$ forfait complet + taxes. **Programme** : À venir la semaine prochaine.

Les membres du conseil souhaitent prendre connaissance des sujets qui seront abordés avant de donner leur aval à une participation. Réponse à venir en mars.

8. RÉGIE INCENDIE (RISIT)**RAPPORT D'ACTIVITÉ**

Le représentant de la municipalité à la RISIT, Tomy Boucher, dresse un bilan des derniers développements. Sommairement, il mentionne qu'une révision du fonctionnement est en cours, particulièrement au niveau des ressources humaines. On aurait de la difficulté à recruter un directeur local et on évoque la possibilité de recruter à l'extérieur. M. Richard Lefebvre, consultant, donnera un coup de pouce à l'organisation pour régulariser la situation.

M. Boucher mentionne également que l'organisation n'a que de bons mots à l'égard de la caserne de Guigues, très dynamique!

APPROBATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT RISIT**Véhicule autopompe-citerne**

19-02-05 Considérant que la régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) désire faire l'acquisition d'un autopompe-citerne;

Considérant que la RISIT a adopté le règlement 010-2018 décrétant l'achat d'un autopompe-citerne et d'un emprunt de 472 500 \$;

Considérant que les membres du conseil en ont pris connaissance;

Considérant que selon l'article 607 du Code municipal, le conseil municipal doit approuver ou refuser tout règlement d'emprunt de la régie;

Considérant qu'une copie de la présente résolution sera transmise à la RISIT;

Considérant que cette dépense d'investissement a déjà été prévue au budget 2019 par l'ensemble des municipalités participantes;

Considérant que le paiement de l'emprunt sera imputé et réparti selon l'article 11 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale à l'ensemble des municipalités participantes;

En conséquence, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'approuver le règlement 010-2018 de la RISIT décrétant l'achat d'un autopompe-citerne.

APPROBATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT RISIT **Achat d'une camionnette**

19-02-06 Considérant que la régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) désire faire l'acquisition d'une camionnette;

Considérant que la RISIT a adopté le règlement 011-2018 décrétant l'achat d'une camionnette et d'un emprunt de 84 000 \$;

Considérant que les membres du conseil en ont pris connaissance;

Considérant que selon l'article 607 du Code municipal, le conseil municipal doit approuver ou refuser tout règlement d'emprunt de la régie;

Considérant qu'une copie de la présente résolution sera transmise à la RISIT;

Considérant que cette dépense d'investissement a déjà été prévue au budget 2019 par l'ensemble des municipalités participantes;

Considérant que le paiement de l'emprunt sera imputé et réparti selon l'article 11 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale à l'ensemble des municipalités participantes;

En conséquence, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'approuver le règlement 011-2018 de la RISIT décrétant l'achat d'une camionnette.

9. LISTE DES TAXES À RECEVOIR

Vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes municipales

19-02-07 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit percevoir toute taxe municipale sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Témiscamingue, la liste des immeubles pour lesquelles les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité maintient sa politique à l'effet que seules les taxes impayées dont la prescription est imminente (en l'occurrence, 2016) soient transmises à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tomy Boucher, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement :

- **QUE** le directeur général Serge Côté transmette, avant le 20 février 2019 à la MRC de Témiscamingue, la liste des immeubles jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue.

Détail du seul immeuble en cause :

Matricule
0660-96-9030

Cadastre
3 708 621

RADIATION

19-02-07A Considérant qu'il n'y a plus d'immeuble pour garantir le paiement des taxes sur la fiche d'évaluation matricule 0957-55-1347.02;

Considérant que le bâtiment a été détruit et qu'il était sur un terrain en location;

Considérant le solde de 73.00 \$ dû (taxes et intérêts) en date du 7 février 2019;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de radier ce solde de 73.00 de la liste des taxes à recevoir.

10. PROJET DE SÉCURITÉ CIVILE/MESURES D'URGENCE – AUTORISATION DE L'OFFRE DE SERVICE DÉPOSÉE PAR LA FIRME PRIORITÉ STRATJ

19-02-08 **CONSIDÉRANT** le « Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre » déposé le 9 mai 2018 par le Ministère de la sécurité publique (MSP) et pour lequel les municipalités doivent se conformer avant le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le MSP favorise les regroupements et échanges de services de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT le projet global de services, formations et outils, présenté le 19 novembre dernier par la firme Priorité StraTJ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services présentée était conditionnelle à l'adhésion des 20 municipalités pour obtenir le tarif de 14 869 \$ par municipalité;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre mensuelle des directrices et directeurs généraux du 29 janvier 2019, plusieurs municipalités ont confirmé avoir obtenu le financement pour les volets 1 et 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière doit supporter les municipalités dans la mise en place d'un plan de mesures d'urgences en conformité avec le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

En conséquence, il est proposé par Yves, appuyé par Nicole et résolu unanimement.

❖ **D'ACCEPTER** l'offre de services de la firme Priorité StraTJ, datée du 19 novembre 2018, pour l'obtention de divers services, pour **un montant maximal de 14 869 \$**, selon la répartition suivante :

Investissements proposés par StraTJ	Tarif par municipalité
Services, formation, outils (soutien technique, formation, simulations)	5 826,50 \$
Investissements complémentaires regroupés (soutien technique, trousse)	5 200,00 \$
Technologies de mesures d'urgences (application informatique)	3 842,50 \$
Total	14 869,00 \$

- ❖ **D'AUTORISER** la dépense à même le financement obtenu par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec;
- ❖ **QUE** la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues autorise Serge Côté, directeur général-secrétaire-trésorier, à signer pour et en son nom tout document en lien avec l'offre de services de la firme Priorité StraTJ.

11. COMPTE-RENDU – RENCONTRE AVEC LE REFUGE ANIMAL

Considérant la température, Madame Dubois ne s'est pas présentée à la rencontre prévue avant la séance de ce soir. On convient de reporter cette rencontre à la séance de mars.

12. OFFRE DE P.G. SOLUTIONS – ACCÈS PROGICIELS

19-02-09 Considérant qu'à la demande des directeurs généraux du Témiscamingue, la MRC a demandé à PG Solutions, fournisseur informatique de 19 des 20 municipalités un rapport sur la faisabilité de centralisation des serveurs;

Considérant que ledit rapport fait état de deux propositions distinctes, la première relative à la centralisation des serveurs et la seconde propose une solution progiciels, le tout pouvant se résumer ainsi :

- Centralisation des serveurs;**
 - Le coût du projet est estimé à 68 895 \$;
 - Aucun nombre minimum de municipalités requis;
 - Il permettrait aux municipalités de se donner accès, entre elles, en cas de besoin (ex. : faire les paies en l'absence d'un DG, permis, etc.).
- Solution progiciels;**
 - Accès à tous les progiciels de la municipalité qui en a le plus, soit la ville de Ville-Marie;
 - À cet effet, les conditions sont:
 - L'adhésion d'un minimum de 10 municipalités est obligatoire;
 - Aucun frais additionnel au contrat d'entretien annuel autre que le % d'indexation;
 - Achat d'une banque de service de 5 000 \$ bonifiée de 15 % par PG.
 - Réduction de 20 % des coûts du contrat d'entretien annuel.
 - Entente de 3 ans.
 - Abandon de la ristourne « Unité d'évaluation en ligne ».

Considérant qu'il ne semble pas y avoir d'intérêt, à l'heure actuelle, pour la formule « centralisation »;

En conséquence, il est proposé par la Tomy Boucher et résolu unanimement d'informer la MRC de Témiscamingue et P.G. Solutions que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues désire adhérer à la solution progiciels, tel que présentée et aux conditions émises dans le rapport de P.G. Solutions d'octobre 2018.

Situation pour notre municipalité :

Contrat de service actuel :	6 000 \$
Économies annuelles :	1 200 \$
Sur 3 ans.	3 600 \$
Ristourne sur consultation :	1 000 \$ (par an)

Sur un horizon de 3 ans :

	Sans entente	Avec entente
Contrat de service	6 000 X 3 = 18 000 \$	4 800 X 3 = 14 400 \$
Ristourne	(3 000 \$)	0
Coût de l'entente (banque)		5 000 \$
Bonification PG		7 50 \$
Total	15 000 \$	
Exemple, si addition de postes, formation ou autres	5 750 \$	0
Total	20 750 \$	19 400 \$

13. STELLE RADAR POUR L'ÉTÉ 2019, LIEU ET QUAND

On convient de vérifier avec la Sûreté du Québec pour installer le « Stelle Radar » au bas de la côte du Royaume-des-Cèdres à l'été prochain.

14. MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PONT MONTÉE GAUTHIER

Une demande de rencontre a été faite à la direction régionale du Ministère des Transports pour discuter des conséquences de la fermeture du pont de la Montée Gauthier.

On souhaite avoir des précisions concernant :

- Détails relatifs aux travaux (délais de construction, etc.)
- Compensation relative à l'entretien (6^e Rang et pont couvert);
- Modalités d'application règlement transport lourd;

Le directeur général communiquera avec les membres du conseil dès que les informations relatives à la rencontre seront connues.

15. RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le directeur général mentionne qu'un projet de règlement relatif à la rémunération des élus sera soumis lors du dépôt de l'avis de motion le 4 mars prochain. Il rappelle également que ce règlement doit être adopté au 2/3 des élus et que le maire doit obligatoirement être en accord avec la proposition d'adoption.

Avis de motion et présentation du règlement : 4 mars.

Avis public.

Adoption du règlement, 8 avril (rétroactif au 1^{er} janvier 2019).

On convient de maintenir la fréquence des paiements pour la rémunération, soit 2 fois par année.

16. VARIA...**EMPIÈTEMENTS ET DROITS DE VUE – 19 ET 21, RUE PRINCIPALE NORD**

19-02-10 Considérant qu'un certificat de localisation a été émis à la Clinique vétérinaire du Témiscamingue pour l'immeuble situé au 19, rue Principale Nord, à Saint-Bruno-de-Guigues;

Considérant que cet immeuble est enclavé sur ses quatre (4) côtés par des immeubles étant la propriété de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues;

Considérant que le certificat de localisation met en lumière les éléments suivants :

En regard à l'immeuble situé au 19, rue Principale Nord (Clinique vétérinaire) :

- Empiètement du bâtiment principal (mur sud) et d'une partie du toit de 0.86 m et 0.90 m dans l'emprise de la rue Monseigneur-Moreau Est;

- Empiètement de la galerie avant et du toit de la galerie dans l'emprise de la rue Principale Nord de 0.5 m;

- Une (1) fenêtre du rez-de-chaussée et deux (2) fenêtres à l'étage du mur nord du bâtiment principal donnent une vue directe sur le lot de la municipalité 3 336 417.

En regard à l'immeuble situé au 21, rue Principale Nord (Municipalité):

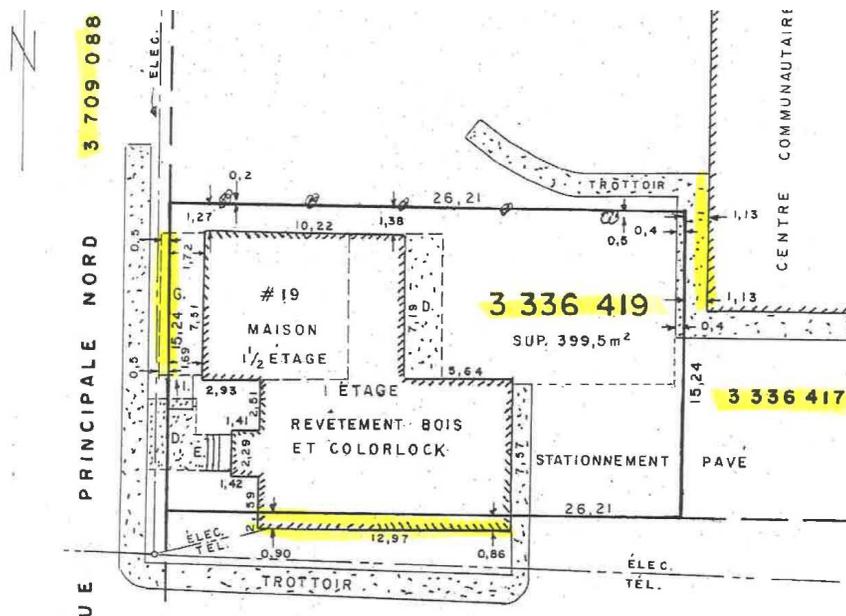
- Une (1) fenêtre du premier étage et une (1) fenêtre du 2^{ème} étage du centre communautaire qui donnent une vue directe sur l'immeuble situé au 19, rue Principale Nord;

- Le trottoir le long de la ligne arrière du centre communautaire empiète de 0.4 m sur le lot de la clinique.

Considérant qu'il serait à propos de corriger les irrégularités pour les deux (2) immeubles simultanément;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser la mairesse Carmen Côté et le directeur général Serge Côté à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, tout document relatif à la régularisation des servitude de vue et des servitudes d'empiètement qui affligent les propriétés situées au 19, rue Principale Nord et 21, rue Principale Nord, respectivement propriété de la Clinique vétérinaire du Témiscamingue et de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, et ce sans frais entre les parties.

Le coût qu'assume chacune des parties pour les frais notariés est approximativement 425 \$, incluant les frais.



17. CORRESPONDANCE

- Code d'éthique des élus : information

La direction régionale du Ministère des Affaires municipale accuse réception du règlement sur l'éthique et la déontologie de la municipalité et rappelle aux élus qu'ils doivent suivre une formation sur l'éthique dans les 6 mois de leur élection.

- Demande club de patin et fin du club à la fin de la présente saison – décision

19-02-11 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'accorder 2 heures de location gratuite au club de patinage de Guigues pour leur spectacle de fin d'année. Le club annonce par la même occasion que ce sera sa dernière année, donc qu'il n'y aura pas de location à l'automne prochain.

- Idée d'achat : nacelle pour travaux en hauteur

Nous avons occasionnellement besoin de faire quelques travaux en hauteur et il serait peut-être à propos de faire l'achat d'un tel équipement (un achat de groupe entre municipalités?). On fera quelques vérifications ultérieurement à cet effet. On mentionne qu'Agrimax en possède une et qu'il serait peut-être disposé à la louer.

- Ristourne MMO

La ristourne de notre assureur s'élève à 3 392\$ cette année. L'an passé : 3 867 \$

- Demande de résolution taxe d'accise FOM

19-02-12 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Nicole Routhier, et résolu unanimement :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

RECONNAISSANCE EMPLOYÉ – POMPIERS

La municipalité profitera de la rencontre prévue à la salle de quille de Lorrainville, le 23 février prochain, pour souligner le départ à la retraite des pompiers volontaires Nil Gauthier (40 ans), Martial Côté (40 ans), Richard Jacques (30 ans). Un mot spécial sera également adressé.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT

19-02-13 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de lever l'assemblée.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 4 mars 2019 à compter de 19 h 30 à la salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame Nicole Routhier;

Messieurs Yves Côté, Patrick Trudel, Tomy Boucher;

Absences : Messieurs Sylvain Durand et Marc Gauthier.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les 10 personnes présentes, constate le quorum et ouvre la séance régulière.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 7 FÉVRIER

- 19-03-01 Il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'approuver et d'adopter les procès-verbaux de la réunion du 7 février 2019 (séance régulière) selon la présentation faite, conformément aux dispositions de l'article 148 du code municipal.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 19-03-02 Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	21 998.87	Employés
Remises fédérales	6 473.56	
Remises provinciales	15 083.55	
Bell Mobilité	117.63	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 573.17	Assurance collective février 2019
Poste canada	62.08	Babillard février 2019
Maison Nouvel Horizon	200.00	Plier, insérer, coller taxes

COMPTES À PAYER

A.D.M.Q.	619.72	Inscription congrès 2019
AIR LIQUIDE	18.02	Location bouteilles
PIECES EXPERT F. P.	138.67	Entretien L-8000, Mack, garage
AUTOMOBILE PAQUIN	1 532.31	Certificat cadeau, entretien Ranger
CABLEVISION (# 6064652)	86.18	Internet aréna
BERGERON ELECTRONIQUE	28.73	Étui cellulaire Rénaud Barrette
CLEAN SCENE	17.40	Nettoyage vêtements
LES COMPTEURS LECOMTE LTEE	3 457.88	Enregistreur vidéographique
COTE, SERGE	105.00	Frais déplacement, repas MTQ
COTE, CARMEN	67.27	Bas laine cadeaux
J. DROLET ET FILS	2 720.73	Bois projet bac, certificat cadeau
EQUIPEMENT RIVARD	195.74	Sachet pop corn
LES SERVICES EXP. INC.	689.85	Analyse amiante
GARAGE LES P'TITS ROBERGE	873.95	Clé, entretien serrure
GARAGE MARC COTE	9 340.95	Carburant
GARAGE PATRIOTE	1 452.79	Changer système filtration fuel
SNC-LAVALIN STAVIBEL	9 328.15	Travaux Mgr Moreau Est 70 %
INDUSTRIE CANADA	270.00	Licences radio
LOGITEM	352.03	Enveloppe, logiciel accès à distance
AGRIMAX	5.47	Entretien Backhoe et Mack
MAGNUS	424.54	Contrat traitement eau
MATERIAUX JOLETTE	5.74	Raccord flex aréna
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	66 983.00	Quote-part 1 ^{er} versement
MUNICIPALITÉ BÉARN	7 108.06	Service entente en eaux pour 2018
H2LAB INC.	142.74	Analyse eau potable et usée
PAQUIN CINDY	150.00	Ménage tournoi intermédiaire (gars)
PIECES AUTO BROUSSEAU	491.21	Boulon, antigel, urée, crampon
PORTES LEVASSEUR	141.65	Câble d'acier
POULIN PATRICK	102.60	Aller-retour Rouyn Portes Levasseurs

PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	2 791.96	Propane aréna et zamboni
LA RIBOULdingue	2 214.50	Repas, quilles et consommations
R.P. EXPRESS INC.	35.74	Frais de livraison
SCIE & MARINE FERRON LTEE	200.00	Bon achat cadeau
SOCIETE D'ASS. AUTOMOBILE QC	5 481.23	Immatriculation 2019
SOUDURE ARCO	58.32	Entretien Mack
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement février 2019
TEMLAC LTEE	43.34	Ventilateur Mack
VILLE DE VILLE-MARIE	1 038.96	Saisie constats et cour

4. DEMANDES VERBALES

Aucune

5. COMPTE RENDU RENCONTRE RÉGLEMENT ANIMAUX

M^{me} Stéphanie Phillips et M^{me} Dominique Dubois, du refuge pour animaux sont présentes pour nous expliquer les avantages d'avoir une entente avec eux et les services offerts. Le contrat a changé depuis leur dernière visite. La vaccination et la stérilisation ne sont plus obligatoires. Les conseillers demandent quels services ils nous offrent si nous n'avons pas d'entente, mais que nous payons la cotisation de 1 \$/habitant et que l'on permet la vente de médaille, mais sans amende si le citoyen refuse celle-ci. La réponse n'est pas claire elles doivent rencontrer leur CA et vont nous revenir prochainement. Elles vérifient la possibilité de corriger le contrat.

6. CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE

19-03-03 Amélie Darveau et trois autres personnes sont présentes, elles souhaitent avoir l'appui de la municipalité pour former un club de patinage artistique à Guigues. M^{me} Darveau mentionne qu'ils désirent offrir un programme différent de Ville-Marie et de New Liskeard. Ils ne seraient pas affiliés avec les autres clubs, ils seraient indépendants. Les assurances proviendraient de Patinage Canada. Les activités débuteraient en octobre 2019.

Considérant que le club existant nous a informé de leur fermeture à la fin de la saison 2018-2019;

Considérant qu'ils offrent une approche différente des autres, soit moins compétitive et plus amicale;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'appuyer l'initiative des promoteurs pour former un club de patinage artistique accrédité à Guigues.

7. LE MOT DE L'AGENT

Considérant qu'Éric Aumond, agent de développement, est absent le point est remis à la prochaine réunion.

8. ENTENTE EN URBANISME

19-03-04 **Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à la mise en commun d'une ressource pour l'application des règlements d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, la MRCT et les autres parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la mise en commun d'une ressource pour l'application des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'heures réservées par les municipalités participantes est insuffisant afin de combler la moitié des heures de la ressource embauchée pour la réalisation de l'entente et que selon la présente entente un ajustement, au prorata des heures réservées, est prévu afin que l'ensemble des municipalités participantes assume la moitié des heures de ladite ressource;

CONSIDÉRANT QUE la ressource n'a pas encore été embauchée par la MRC de Témiscamingue, mais qu'il est essentiel que cette personne soit désignée nommément afin d'être autorisée à voir à l'application des règlements prévus à l'entente et à délivrer s'il le juge nécessaire à délivrer des constats d'infraction contre tout contrevenant à ces mêmes règlements;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente prévoit qu'un comité intermunicipal sera créé sur lequel siègera un membre de chacun des conseils des municipalités participantes et d'un représentant de chaque municipalité, ainsi que deux représentants de la MRC de Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Nicole Routhier, et résolu à l'unanimité :

- ❖ **QUE** le conseil municipal autorise la conclusion de l'«Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme» telle que présentée;
- ❖ **QUE** le conseil municipal autorise la mairesse Carmen Côté et le directeur général Serge Côté à signer ladite entente;
- ❖ **QUE** le conseil municipal autorise l'ajustement des heures réservées au prorata, conformément à ladite entente;
- ❖ **QUE** le conseil municipal autorise la dépense de la contribution à cette entente conformément aux critères établis dans ladite entente, le nombre d'heures réservées soit 170 heures et l'ajustement pour une somme estimée à 8 777 \$ pour la première année, ladite somme pouvant varier selon les obligations prévues à l'entente;
- ❖ **QUE** le conseil municipal s'engage à nommer, par le biais d'une résolution, la ressource embauchée par la MRC de Témiscamingue à titre de responsable et à l'autoriser à délivrer les constats d'infraction lorsque le nom de la personne qui occupera ledit poste sera connu, ainsi qu'à désigner le service de la MRC;

QUE le conseil municipal désigne Patrick Trudel, à titre de membre élu du conseil municipal et Serge Côté à titre de représentant.

9. DEMANDE CREAT BORNE DE NIVEAU 2

19-03-05 Le conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) souhaite l'appui de la municipalité pour installer une borne de niveau 2 à Guigues, dans le cadre de la phase 3 de la démarche *Par notre propre énergie*. Une borne de niveau 2 est une borne intermédiaire pour la recharge de véhicules électriques, plus rapide que les bornes de niveau 1 (que l'on retrouve à la maison et fourni lors de l'achat du véhicule) mais moins rapide que les bornes de niveau 3. Il est à noter qu'une borne de niveau 3 est 5 fois plus dispendieuse qu'une borne de niveau 2.

Ce projet a pour but de stimuler l'utilisation du véhicule électrique en Abitibi-Témiscamingue.

Considérant la demande grandissante de bornes de recharge sur le territoire et que plus il y aura de bornes, plus il y aura de ventes d'autos électriques, ce qui favorisera la réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans la région;

Considérant le vaste territoire à parcourir d'une municipalité à l'autre vs la durabilité de la batterie (nombre de km possible);

En conséquence il est proposé par Patrick Trudel et résolu à l'unanimité :

- **D'appuyer** le projet d'installation de bornes de recharge électrique en Abitibi-Témiscamingue;

- **D'accepter** d'installer et entretenir une borne de niveau 2 à Guigues. L'endroit sera déterminé dès que le projet sera officiel.

10. PLAN VISIBILITÉ FESTIVAL WESTERN

- 19-03-06 Considérant la demande de commandite du festival western pour l'édition 2019, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de poursuivre notre partenariat avec le festival western selon les modalités établies lors des dernières années, soit un montant comptant de 2 500 \$ et une participation en service de l'ordre de 3 000 \$ (temps homme, machinerie, secrétariat et autres).

11. TRAVAUX DE VOIRIE – NOUVEL ESTIMÉ – AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 438-04-19

AVIS DE MOTION

- 19-03-07 Avis de motion est donné par Tomy Boucher, conseiller, de la présentation devant ce conseil d'un règlement décrétant une dépense de 550 000 \$ pour la réfection de la structure et des services publics de la rue Mouttet Sud, de même que la réfection de la conduite d'aqueduc de la rue Mgr-Moreau Est.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

- 19-03-08 Le conseiller Tomy Boucher dépose le projet de règlement # 438-04-19 relatif aux travaux de voirie pour la réfection de la structure et des services publics de la rue Mouttet Sud, de même que la réfection de la conduite d'aqueduc de la rue Mgr-Moreau Est.

12. RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 439-04-19

AVIS DE MOTION

- 19-03-09 Avis de motion est donné par Nicole Routhier, conseillère, de la présentation devant ce conseil d'un règlement sur le traitement des élus municipaux.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

- 19-03-10 La conseillère Nicole Routhier dépose et présente le projet de règlement # 439-04-19 suivant concernant la rémunération des élus :

QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES MRC DE TÉMISCAMINGUE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 439-04-19 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

SÉANCE ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, tenue le XX _____ 2019, à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle séance étaient présents :

MADAME LA MAIRESSE CARMEN CÔTÉ

LES MEMBRES DU CONSEIL :

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), la municipalité de « Saint-Bruno-de-Guigues » (ci-après : « la Municipalité ») a adopté le DD-août 1994, le règlement #337-08-94, modifié le 7 décembre 1998 par le règlement 366-12-98, fixant la rémunération de ses membres;

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001)*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de remplacer le règlement numéro 337-08-94 fixant la rémunération des membres du conseil adopté par la Municipalité

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été déposé et présenté lors de la séance du conseil du 4 mars 2019 et qu'un avis de motion a été donné le 4 mars 2019;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

ET APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU [UNANIMEMENT OU PAR LA MAJORITÉ DE VOIX FAVORABLES EXPRIMÉES AUX DEUX TIERS DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, INCLUANT CELLE DE MONSIEUR LE MAIRE] QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

2. Objet

Le présent règlement fixe le traitement des élus municipaux.

3. Rémunération du maire

La rémunération annuelle du maire est fixée à 5 000 \$ pour l'exercice financier de l'année 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du maire sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement.

De plus, à chacune de ses présences à une séance ordinaire ou extraordinaire du conseil, le maire, a droit au paiement d'un montant de 200 \$, lequel sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement.

De plus, à chacune de ses présences à une réunion de comité dûment convoquée et excédant 2 par année, le maire reçoit une rémunération de 33 \$ laquelle sera ajustée annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement.

4. Rémunération du maire suppléant

À compter du moment où le maire suppléant occupe les fonctions du maire et jusqu'à ce qu'il cesse son remplacement, le maire suppléant reçoit une

rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaliser la rémunération payable au maire pour ses fonctions.

5. Rémunération des autres membres du conseil

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal, autre que le maire, est fixée à 1 666 \$ pour l'exercice financier de l'année 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération des membres du conseil municipal sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement.

De plus, à chacune de ses présences à une séance ordinaire ou extraordinaire du conseil, tout membre du conseil, autre que le maire, a droit au paiement d'un montant de 66\$, lequel sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement.

De plus, à chacune de ses présences à une réunion de comité dûment convoquée et excédant 2 par année, tout membre du conseil autre que le maire reçoit une rémunération de 33 \$ *laquelle sera ajustée annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement.*

6. Compensation en cas de circonstances exceptionnelles

Tout membre du conseil peut recevoir paiement d'une compensation pour perte de revenu si chacune des conditions ci-après énoncées sont remplies :

- a) l'état d'urgence est déclaré dans la Municipalité en vertu de la *Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3)* suite à un événement survenu sur le territoire de la Municipalité;
- b) le membre du conseil doit gérer, coordonner ou autrement participer aux interventions devant être effectuées par la Municipalité en raison de cet événement;
- c) le membre du conseil doit s'absenter de son travail pour une période consécutive de plus de quatre (4) heures et subir une perte de revenu pendant cette période d'absence.

Si le membre du conseil remplit les conditions prévues au présent article, il recevra, suite à l'acceptation du conseil, une compensation égale à la perte de revenu subie. Le membre du conseil devra remettre toute pièce justificative satisfaisante pour le conseil attestant de la perte de revenu ainsi subie.

Le paiement de la compensation sera effectué par la municipalité dans les trente (30) jours de l'acceptation du conseil d'octroyer pareille compensation au membre du conseil.

7. Allocation de dépenses

En plus de la rémunération payable en vertu du présent règlement, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses équivalente à la moitié de leur rémunération fixée par les présentes, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ainsi du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

8. Indexation et révision

La rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement, en date du 1^{er} janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente.

Malgré ce qui précède, une révision de la rémunération payable aux membres du conseil sera effectuée et déterminée dans un délai de soixante (60) jours suivant le jour des élections municipales générales devant être tenues en vertu de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2,2)*. Après son adoption en conformité avec les dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération des membres du conseil ainsi déterminée sera en vigueur et payable aux membres du conseil à compter du 1^{er} janvier suivant la tenue de ces élections.

9. Tarifification de dépenses

Sous réserve des autorisations pouvant être requises auprès du conseil municipal et du dépôt de toute pièce justificative attestant de la nécessité du déplacement, lorsque qu'un membre du conseil doit utiliser son véhicule automobile afin d'effectuer un déplacement pour le compte de la Municipalité, un remboursement au montant équivalent à **0.45\$** par kilomètre effectué est accordé.

10. Application

Le directeur général et secrétaire-trésorier est responsable de l'application du présent règlement.

11. Entrée en vigueur et publication

Le présent règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

Adopté à [REDACTED], ce [REDACTED] 201[REDACTED]

[REDACTED]
Maire

[REDACTED]
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Avis de motion :

4 mars 2019

Présentation du projet de règlement :

4 mars 2019

Avis public (21 jours avant l'adoption) :

Adoption du règlement :

Avis de promulgation :

13. ADOPTION POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ

19-03-11 Il est proposé par Yves Côté, et résolu unanimement d'adopter la « *Politique de santé et sécurité* », tel que soumis.

Politique en santé-sécurité pour la MRC du Témiscamingue et pour les municipalités participantes.

Date d'entrée en vigueur : 4 mars 2019

Champs d'application.

Cette politique s'applique à tous ses administrateurs et à tous ses employés.

Énoncé de la politique.

Ainsi, les dirigeants de la MRC du Témiscamingue et ses municipalités s'engagent à :

- Se conformer aux dispositions prévues par les lois et règlements en matière de santé et de sécurité;
- Obtenir l'implication de tout le personnel dans la mise en œuvre des mesures visant la prévention des accidents et des maladies professionnelles;
- Supporter tous les travailleurs dans la prise en charge de leur santé et de leur sécurité; en les formant et en les informant afin qu'ils puissent effectuer leur travail en toute sécurité;
- Mettre en place des activités d'identification et de contrôle des risques;
- Développer les aptitudes des employés afin qu'ils puissent effectuer leur travail en toute sécurité;
- Élaborer et mettre en application un plan d'action en santé et sécurité;
- La performance et l'efficacité d'une culture durable de prévention en santé et sécurité du travail n'est possible que par la participation et l'action de tous, individuellement et collectivement. Il est essentiel que tous les employés de la MRC du Témiscamingue et de ses municipalités participantes assument, chacun à leur niveau, leur pleine et entière responsabilité en matière de prévention des lésions professionnelles.

14. RAPPORT DE LA RISIT

Tomy Boucher remercie Yves Côté pour le remplacement lors de la réunion du 19 février 2019.

Il fait mention des problèmes de gouvernance à la RISIT.

Une restructuration de l'administration est en cours.

Côté terrain, il y a plus de pompiers et plus d'eau lors des feux, ce qui est une bonne nouvelle.

Prochaine réunion le 19 mars 2019, Tomy sera absent, Yves ira.

15. COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LE MTQ

Rencontre avec le ministère des Transports, vendredi le 22 février 2019 à compter de 11 h à laquelle participaient Messieurs Marc Deschesnes et Alex Lachaine du Ministère des Transports, de même que Madame Carmen Côté, mairesse, Madame Nicole Routhier, conseillère, Yves Côté, conseiller et Serge Côté, directeur général.

D'entrée de jeu, Monsieur Deschesnes mentionne qu'il n'a pas été mentionné que c'était certain à 100 % pour le pont temporaire. Mentionne que les journalistes n'ont pas saisi la nuance. Il resterait des points techniques à vérifier avant d'en avoir la certitude. Mme la mairesse mentionne qu'il n'y a pas que les journalistes qui n'ont pas saisi la nuance!

On parle de 80% certain 20% moins certain. On devrait être fixé dans les semaines à venir.

Travaux réalisés idéalement pour le 30 juin. Mais....

Pont en alternance? Ce sera possiblement ça.

Est-ce qu'il y aura un pont temporaire durant les travaux, on ne le sait pas encore, ça dépendra de la solution finale par rapport au pont.

Mesures d'atténuation pour les producteurs agricoles concernant les travaux. M. Deschesnes indique qu'il ne sait pas, mais qu'il prendra des informations auprès de M. Coutu qui a géré le programme lors de la construction du pont sur la route 101.

Il est clair qu'il existe une incertitude, bien que faible, qu'il n'y ait pas de pont temporaire. Et selon M. Deschesnes, c'est ce qui a été dit lors de la rencontre à la MRC. Mme la mairesse s'interroge sur ce point.

Au départ, il n'y a pas de mesures de compensation qui existent au Ministère pour ce genre de travaux.

Durant la période des travaux, le ministère entretient les « lignes connectrices » (exemple le chemin du 6^e-Rang).

Ils n'ont pas d'ouverture à payer des compensations, mais ils peuvent nous aider pour les matériaux (exemple abat-poussière, panneaux de signalisation, matériaux granulaires ou autres).

- Détails relatifs aux travaux
 - Pont avec charge légale? Oui
 - Durée des travaux, rien de certain mais au moins 3 semaines pour monter le pont. Reste le temps pour les avant et après pont (qui seront asphaltés).
- Aide technique pont couvert : possible pour les accès.
- Modalités d'application règlement transport lourd; Guy Adam va rappeler pour donner les informations.

Ils vont nous donner un coup de main : possibilité de « tasser » les bancs de neige dans le chemin du 6^e-Rang.

Pour la subvention d'amélioration, il demande de faire les vérifications avec Jaclin Bégin.

Il serait bien de publiciser le fait qu'on n'est pas certain de la date d'ouverture pour les producteurs agricoles. Et qu'il n'y a toujours pas de certitude pour le pont temporaire. On demande qu'un communiqué nous soit transmis pour s'assurer qu'on publicise la bonne information.

Fin de la rencontre à 12h15

Serge Côté
Directeur général

Il est mentionné de vérifier le procès-verbal de la MRC pour valider l'ambiguïté. Tomy Boucher suggère d'envoyer une lettre à Philippe Lemire lui demandant la confirmation qu'on aura un pont temporaire cet été. Souhaite recevoir une réponse écrite, pas de confusion ni contradiction. Mentionner qu'on attend toujours le communiqué demandé à la rencontre.

16. ALARME DOMAINE BREEN

19-03-12 À la suite de la réception de la facture d'alarme ASCAM du mois dernier, une vérification téléphonique a été faite pour justifier cette facture, car depuis septembre 2017 le Domaine Breen n'est plus relié à la centrale, soit depuis le débranchement de la ligne téléphonique et l'achat d'un cellulaire

Considérant qu'ASCAM demande une lettre à l'entête du Domaine Breen et signée par la présidente Jocelyne Bergeron Gauthier pour résilier le contrat.

Considérant que les frais d'assurance augmenteront de 28 \$;

Considérant la soumission reçue pour l'installation d'un module cellulaire pour se relier à la centrale au coût de 425 \$ et l'augmentation annuelle de 22 \$;

Il est proposé par Yves Côté d'envoyer une lettre tel que demandé pour résilier le contrat avec alarme ASCAM et de demander l'annulation des frais annuel pour 2019 et si possible le remboursement depuis septembre 2017.

17. VARIA...**ARÉNA : congrès**

19-03-13 Lors de la dernière réunion les membres du conseil souhaitent prendre connaissance des sujets abordés avant de donner leur aval à la participation de Patrick Poulin au congrès provincial de l'AQAIRS. Le document en question leur a été fourni pour consultation avant la présente séance.

Considérant qu'il convoiturerait avec une autre municipalité pour partager les frais d'essence;

Considérant qu'il fera un rapport à son retour et s'engage à partager avec ses coéquipiers les informations apprises;

Il est proposé par Tomy Boucher et résolu à l'unanimité d'autoriser Patrick Poulin à participer au congrès provincial de l'AQAIRS qui aura lieu du 28 au 31 mai 2019.

Compte-rendu, couvertures soumission SNC Lavalin

La mairesse explique les problèmes survenus la semaine passée, soit l'abaissement des poutres du centre communautaire sous le poids de la neige. Construction David Paquin est venu déneiger aujourd'hui pour éviter l'effondrement. Un ingénieur de SNC Lavalin sera à la commission scolaire demain et offre de partager les frais de déplacement et de faire une inspection visuelle des dommages et apporter leur expertise si besoin.

19-03-14 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de SNC Lavalin au coût de 2 125 \$ pour l'inspection du centre communautaire.

Par mesure de prévention, il est décidé de faire appel à un entrepreneur pour le déneigement de l'aréna.

18. CORRESPONDANCE**PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019**

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule **du 6 au 12 mai**;

Considérant que le thème « **DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT** » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

19-03-15 Par conséquent, Il est proposé par Yves Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « **Semaine de la santé mentale** » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT**.

- SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU TÉMISCAMINGUE : RENOUVELLEMENT CARTE MEMBRE

19-03-16 Sur proposition de Patrick Trudel, il est résolu unanimement de renouveler notre adhésion à la Société d'histoire du Témiscamingue au coût de 30\$.

627

19-03-17

- RECONNAISSANCE BÉNÉVOLAT – BIBLIO

Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'accepter la demande du CRSBP pour souligner le travail bénévole de madame Sylvie Thérout, 5 ans, ainsi que de madame Marie-Claude Murray, 15 ans et madame Julie-Anne Ouellet, 20 ans, soit une participation financière de 30\$.

- SUBVENTION POLITIQUE FAMILIALE 5 000 \$ ACCORDÉE

Une subvention de 5 000 \$ est accordée comme aide financière pour l'élaboration de notre politique familiale. Tel que convenu, cette subvention administrée par la MRC de Témiscamingue.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un résident de la rue Mouttet Nord se questionne s'il aura à déboursier pour les travaux qui auront lieu sur la rue Mouttet Sud. On lui mentionne que seulement les résidents de la rue Mouttet Sud seront taxés.

20. LEVÉE OU AJOURNEMENT

19-03-18

Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de lever la présente séance. Il est présentement 21 h 45.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Hélène Laverdière
Adjointe administrative

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 8 avril 2019 à compter de 19 h 30 à la salle municipale** du centre communautaire, sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère Nicole Routhier de même que les conseillers Yves Côté, Sylvain Durand, Patrick Trudel, Marc Gauthier et Tomy Boucher.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les personnes présentes (10), constate le quorum et ouvre la séance régulière.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2019

- 19-04-01 Sur proposition de Patrick Trudel, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019 tel que transmis aux membres du conseil avant la présente séance et en conformité à l'article 148 du code municipal.

3. ADOPTION DE COMPTES

- 19-04-02 Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'adopter et payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	22 342.23	Employés
Remises fédérales	4 377.67	
Remises provinciales	10 217.80	
Bell Mobilité	122.43	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 573.17	Assurance collective mars 2019
Festival western	2 500.00	Commandite 2019
Poste canada	62.08	Babillard mars 2019

COMPTES À PAYER

9393-4867 QUEBEC INC.	454.15	Babillard mars, plan municipalité
AIR LIQUIDE CANADA INC	146.44	Location et remplissage bouteilles
PIECES EXPERT F. P.	271.53	Entretien Mack
ARTCAD	359.30	Réaménagement aréna rédaction
A.Q.A.I.R.S.	488.64	Inscription congrès
ME MIREILLE BOURQUE	424.32	Servitude clinique vétérinaire
BRETON RENOVATION	4 631.19	Déneigement aréna
CABLEVISION (# 6064652)	86.18	Internet aréna
Cimco	243.52	Produits tour d'eau (entretien)
CLEAN SCENE	139.20	Nettoyage vêtements
CLEMENT CHRYSLER DODGE LTEE	160.97	Entretien Mack
CÔTÉ, CARMEN	918.65	Tablette Ipad
COTE, SERGE	150.00	Frais déplacement et carte cadeau
CREAT	50.00	Renouvellement adhésion
C.S.S.T.	65.08	Frais de gestion, cotisation
DISTRIBUTION SOGITEX	602.09	Produits nettoyeurs
GADI INC	1 384.31	Fusible, fan aréna, détecteur ammoniac, fixture terrain balle
GARAGE LES P'TITS ROBERGE	114.98	Étagères 7 tablettes
GARAGE MARC COTE	6 227.88	Carburant et quincaillerie
IMPRIM ACTION	325.37	Babillard février, affiches plastifiées
LOCATION VM	183.39	Location nacelle remorque
LOISIR ET SPORT A-T	201.21	Renouvellement adhésion annuelle
MAGNUS	424.53	Contrat traitement eau mars 2019
SERVICES TECH. MANSEAU & PERRON	29.48	Courroies air climatisé
DÉPANNEUR 7/7	87.94	Lait, javel, papier toilette, savon
LA COOP NOVAGO	4.00	Mélange sable et sel
H2LAB INC.	292.51	Analyse eau potable et usées
MUNICIPALITE DE BEARN	3 530.00	Droit entrée entente eau
PAQUIN CINDY	200.00	Ménage tournoi (William Lacasse)
PIECES AUTO BROUSSEAU	1 314.04	Entretien Backhoe et Mack
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	2 773.67	Propane aréna et zamboni
R.P. EXPRESS INC.	45.97	Frais livraison H2LAB, Manseau P.
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement mars 2019

4. DEMANDES VERBALE

Aucune.

5. DEMANDE DE FINANCEMENT – ANALYSE D’EAU – ABICCA

Monsieur Thibeau Pétry, représentant de l’Organisme de Bassin Versant du Témiscamingue (OBVT), dresse un portrait de « l’état de santé » du ruisseau Abbica qui draine une forte proportion des terres agricoles situées dans la partie sud de la municipalité.

Dans un courriel transmis, M. Pétry souligne que : « *Nous avons plusieurs signaux qui indiquent que le ruisseau Abbica à Guigues (celui qui passe tout proche de la station d’épuration de l’eau) est en assez mauvais état (l’indice diatomées montrait qu’il est pollué et des tests avec un laboratoire portatif le confirmaient en affinant les paramètres problématiques), mais il nous faudrait des analyses en laboratoire (...). Est-ce que la municipalité serait intéressée et disposerait du financement ?* »

Les analyses dont il est question ont été réalisés en 2015, 2016 et 2018,

Bien que tous les résultats s’orientent dans le même sens, l’OBVT aimerait avoir des résultats plus concrets, soient des résultats en laboratoire qui viendraient confirmer les orientations.

Et pour s’assurer que les résultats dans l’année ne sont pas exceptionnels, une période d’analyse pouvant s’échelonner sur 5 ans serait souhaitable.

Selon le montage financier proposé, on parle de 2 500 \$/année pour l’échantillonnage, divisé en part égale, soit 1 250 \$/an pour un nombre d’années à déterminer, variant de 1 à 5, donc, un investissement variant de 1 250 à 6 250 \$ (si 5 ans) pour la municipalité.

Le programme prime vert du MAPAQ pourrait être mis à contribution si les conclusions confirment que l’agriculture (pesticide, engrais ou autres) est un facteur aggravant, en favorisant la protection des bandes riveraines.

Madame la mairesse remercie M. Pétry pour sa présentation et lui mentionne qu’une réponse sera transmise prochainement. À titre d’information, M. Pétry ajoute que le programme d’analyse débute généralement en mai.

6. DEMANDE EXPO AGRICOLE

19-04-03 M. Philippe Tremblay est présent pour établir les modalités de location pour l’aréna pour l’exposition agricole qui aura lieu les 31 mai, 1^{er} et 2 juin.

Contrairement à l’an passé, il y n’y aura pas de volet « éducation », donc pas de journées supplémentaires. Et il n’y aura pas de souper dans l’aréna, mais des exposants. C’est pourquoi on demande que le chauffage de l’aréna soit également partie à l’entente de cette année.

Le comité demande également s’il est possible d’aller « redresser » la pancarte de l’exposition à l’entrée nord. Pour ce qui est de l’entrée sud, les installations où est leur pancarte étant la propriété du festival western, ils vérifieront avec eux pour un arrangement.

En ce qui concerne l’utilisation de la citerne pour les courses (au besoin), on indique qu’il s’agit là d’une demande qui doit être transmise à la RISIT. On demande de vérifier s’il y a une politique à la RISIT à cet effet.

Considérant que cette activité est un événement important pour nos producteurs agricoles et considérant que les membres du conseil reconnaissent l’importance de l’agriculture, moteur économique principale pour notre localité, il est proposé par Yves Côté et résolu à l’unanimité d’accepter les demandes du comité de l’exposition qui se résument ainsi (le préambule en faisant partie intégrante) :

Demandes de la Société :

- Chauffer l'aréna pour ~~le souper du samedi (2018)~~ les exposants (2019);
- Avoir la même tarification que l'an dernier, ~~même s'ils utilisent l'aréna 3 jours de plus que l'an passé (2018)~~.

L'entente de services entre les parties se résumait ainsi l'an passé :

1. Location à 50 % du coût pour l'aréna, du 27 au 29 mai; (commandite à 50 %)
2. Location gratuite d'un local pour les réunions de la Société;
3. Camion à benne avec conducteur pour nettoyage du terrain le lendemain de l'exposition;
4. Accès à l'électricité à l'extérieur de l'aréna;
5. Quantité suffisante de bacs à ordures et poubelles bleues ainsi que bacs à recyclage;
6. Autorisation pour fermer la rue Piché Est (à confirmer);
7. Prêt de différents panneaux pour la signalisation;
8. Amplificateur, boîtes de son et micro;
9. 8 tiroirs-caisses
10. En 2016, la société payait (520 \$) pour l'entretien de la pelouse au pavillon. En 2017, la municipalité a pris cette responsabilité (assumé par le responsable de l'entretien, en l'occurrence Nelson Turgeon à l'été 2017 et 2018). En contrepartie, la Société accepte que la municipalité utilise le bâtiment pour l'entreposage de chaises et tables, ou autres, selon la disponibilité.

7. AGENT DÉVELOPPEMENT**• VENTE DE GARAGE**

Même formule que l'an passé : les gens « s'enregistrent » au bureau, on fera une carte des participants. En fonction de la demande, possibilité d'aller à l'aréna pour les gens hors du village. L'agent verra avec les employés de voirie pour trouver une date qui convient en fonction de la cueillette des encombrants. On convient également que l'agent réalise cette activité annuellement, sans approbation du conseil, en fonction du bon fonctionnement de l'événement.

• DOMAINE BREEN :**RENCONTRE À PRÉVOIR**

Rencontre à prévoir entre le conseil municipal, les gens de la société d'histoire et le Domaine Breen pour voir ensemble les modalités de fonctionnement, représentation, projets et autres.

REPRÉSENTANT MUNICIPAL

- 19-04-04 Sur proposition de Yves Côté, il est résolu unanimement que Marc Gauthier soit nommé représentant de la municipalité au comité « Domaine Breen ». En cas d'absence, Madame la mairesse sera la représentante.

5 À 7 MUNICIPAL – FESTIVAL WESTERN

Rappel pour le 5-7 municipal lors du festival western. Il serait intéressant que les membres du conseil soient tous présents. L'activité aura lieu mardi le 6 août au Domaine Breen.

FONDS DU CANADA POUR LES ESPACE CULTUREL

- 19-04-05 Considérant que la finition extérieure des murs sud et ouest doit être refaite au Domaine Breen;

Considérant qu'une somme de 25 000 \$ a été prévue à cet effet au budget 2019 de la municipalité;

Considérant que le total des coûts s'élève à environ 50 000 \$;

Considérant que le « **Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC)** » contribue à améliorer les conditions matérielles qui favorisent l'innovation dans les

milieux artistique, **patrimonial** et créatif. Le Fonds appuie des projets de rénovation et de construction;

Considérant que ces travaux sont prioritaires pour conserver l'intégrité du bâtiment;

En conséquence, il est proposé par Patrick Trudel et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agent de développement Éric Aumond à présenter, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, un projet relatif à la réfection des murs extérieurs au montant de 50 000 \$, et ce en conformité avec les caractéristiques actuelles du bâtiment;

-de confirmer la participation financière de la municipalité, soit une somme de 25 000 \$, soit 50% du coût du projet.

• **SALLE DE L'ÂGE-D'OR**

GESTION :

À la suite de la proposition faite au club de l'âge d'Or pour la gestion de leur salle (la municipalité serait responsable et administrerait les locations de la salle, en assumant également les dépenses), la nouvelle administration (comité d'administration du club de l'Âge d'Or) souhaite continuer de gérer le local pour la prochaine année.

TRAVAUX « NOUVEAUX HORIZONS »

Le conseiller Patrick Trudel accepte de participer aux discussions relatives aux travaux prévus en regard au programme « nouveaux horizons ». Éric Aumond de même que Denise Herbet (présidente du club de l'Âge d'Or) et Carmen Côté compléterait le « comité ».

Quant à l'aménagement, Madame Manon Bray avait déjà donné l'orientation. Il serait également bien de vérifier avec le salon funéraire pour savoir s'il y aurait des particularités qu'il souhaiterait pour faciliter ou agrémenter les différentes dispositions du local.

• **COLISÉE : FONDS AGRI-ESPRIT**

Information : Une demande de subvention a été faite pour le système d'alarme et l'éclairage.

• **TERRAIN POUR JARDINS COMMUNAUTAIRE**

Selon la première analyse, on souhaiterait mettre les bacs sur le terrain de M. Patrick Trudel, donnant sur la rue Mouttet Nord. M. Trudel confirme son intérêt à participer à ce projet en laissant un accès gratuit à ce terrain.

• **LOGO**

Faire un comité restreint pour analyse. Les conseillers Tomy Boucher et Patrick Trudel confirment leur intérêt à en discuter avec l'agent de développement. La conseillère Nicole Routhier pourrait également se joindre au groupe éventuellement. Tomy Boucher souligne qu'il faudrait également voir à faire une stratégie de rayonnement et de déploiement dans une politique de communication.

• **OFFRE PUBLICITAIRE REFLET**

19-04-06 Sur proposition de Patrick Trudel, il est résolu unanimement de ne pas souscrire à l'offre de publicité spécifique aux municipalités faite par le journal « Le Reflet ». Les membres du conseil souhaitent mettre l'emphase sur nos nouvelles couleurs. De plus, on revient sur l'argumentaire relatif à la clientèle visée. On se questionne sur la pertinence d'annoncer nos activités locales, car elles sont généralement bien couvertes par les médias locaux, ce qui fait en sorte que la clientèle locale connaît généralement bien nos activités et attraits.

8. RAPPORT DE LA RISIT

NOMINATIONS :

OBJET : Directeur service incendie et Directeur-adjoint

Bonjour,

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue est heureux de vous annoncer deux nouvelles nominations au sein de la régie.

Messieurs Francis Gingras et Richard Lefebvre agiront respectivement à titre de Directeur service incendie et Directeur-adjoint.

Ces derniers ont joint l'équipe le 27 février dernier. Une nouvelle répartition des tâches permettra de mieux tenir compte de la réalité actuelle de la régie.

L'accueil de la nouvelle par les employés fût favorable et chacun sera appelé à jouer un rôle, contribuant ainsi à la réussite de notre belle organisation.

Nous vous prions d'accepter nos sincères salutations.


Monsieur Jacques Mayer
Président

Monsieur Lefebvre réalisera principalement les tâches administratives, alors que le volet « incendie » sera sous la responsabilité de M. Gingras.

Le dossier principal de la RISIT en ce moment concerne essentiellement les ressources humaines. Il reste quelques points à clarifier.

9. BRIS DE POTEAU – ENTRE ÉCOLE ET ÉGLISE

Un opérateur de la municipalité a brisé un poteau d'Hydro entre l'école et l'église en février dernier. Bien sûr, la municipalité recevra une facture puisqu'elle est responsable. Lors du bris, on a demandé à Hydro-Québec s'il était possible de le déplacer car ce poteau est particulièrement mal positionné. Selon Hydro-Québec, il coûterait entre 5 500 \$ et 10 000 \$ pour le déplacer (en fonction de la distance à déplacer) puisque la réparation a été faite au même endroit que l'ancien (!!). On convient de ne pas donner suite à cette requête.



10. ENTENTE EN URBANISME**ADDENDA - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

19-04-07 **CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Béarn, Fugèreville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue ont conclu une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme », ayant pris effet le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans l'« Annexe B : Les tâches relevant de la présente entente » quant au processus d'émission d'un constat d'infraction;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à la clause 27 de ladite entente que « Toute modification à l'entente peut être apportée à cette entente sous forme d'addenda. Toutes les municipalités participantes doivent accepter cet addenda et adopter, par résolution de leur conseil respectif, le libellé de chaque addenda proposé. »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tomy Boucher, appuyé par, et résolu unanimement **D'AUTORISER** la mairesse Carmen Côté et le directeur général Serge Côté à signer l'addenda de l'entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme, tel que présenté.

NOMINATION DE MADAME CÉCILIA N'DRI À TITRE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET MONSIEUR SERGE CÔTÉ À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ADJOINT

19-04-08 **CONSIDÉRANT QU'**une entente intermunicipale intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » a été conclue entre sept (7) municipalités participantes et la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues est une municipalité participante à cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue est l'organisme responsable de l'entente et qu'elle s'est engagée à offrir aux municipalités participantes une ressource afin de permettre la réalisation de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE ladite ressource, Madame Cécilia N'Dri est entrée en poste le 25 mars dernier;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu dans ladite entente que la ressource embauchée par la MRC de Témiscamingue se voit notamment attitrer les responsabilités suivantes :

- L'application et la surveillance des règlements d'urbanisme et des règlements liés à l'environnement;
- La délivrance du permis ou du certificat;
- La remise d'un constat d'infraction.

CONSIDÉRANT QUE les règlements de Saint-Bruno-de-Guigues, prévoit que les responsabilités mentionnées précédemment ne peuvent être exercées que par l'inspecteur en bâtiment ou son adjoint dûment nommé par une résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Cécilia N'Dri est au service de plusieurs municipalité, il est préférable qu'une seconde personne soit nommée afin de pouvoir répondre aux demandes urgentes des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Trudel et résolu unanimement :

- **DE NOMMER** Madame Cécilia N'Dri à titre d'inspectrice en bâtiment et Serge Côté au titre d'inspecteur en bâtiment adjoint;

- **D'AUTORISER** Madame N'Dri et Monsieur Serge Côté à délivrer des permis ou certificat, des avis et des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, notamment en conformité avec les règlements suivants :
 - Règlement de zonage;
 - Règlement de lotissement;
 - Règlement de construction;
 - Règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction;
 - Règlement sur les dérogations mineures;
 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
 - Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);
 - Règlement sur les permis et certificats;
 - Règlement sur les usages conditionnels;
 - Règlement sur les nuisances relatives à l'insalubrité;
 - Règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Témiscamingue;
 - Autres lois ou règlements pouvant s'appliquer;
 - Les règlements provinciaux nécessitant des inspections et l'émission d'autorisation de même nature que ceux visés par l'entente.

11. DEMANDE CPTAQ – MICHEL COUSINEAU NOELLA BERGERON

19-04-09 Monsieur Michel Cousineau, propriétaire du lot 3 334 746, désirent vendre la partie agricole de sa propriété et conserver une superficie de 5 000 mètres carrés pour la résidence.

Bien que la Loi sur la protection du territoire agricole permette généralement aux propriétaires de maison de « séparer » la maison de la terre tout en conservant une superficie d'un demi-hectare (5 000 m²), il appert que dans le cas présent, la terre a été achetée après le décret pour la zone agricole de Saint-Bruno-de-Guigues. Le droit acquis ne s'applique donc que sur la partie résidentielle à l'entrée en vigueur de la Loi, ce qui est insuffisant pour les demandeurs (initialement : 45.72 m sur 45.72 m, soit approximativement 2 000 mètres carrés ou 150 pieds sur 150 pieds). Ils s'adressent donc à la commission pour lotir le lot 3 334 726 en deux : un lot résidentiel de 5 000 mètres carrés et le reste de la terre, d'une superficie de 404 502.4 mètres carrés.

Considérant que la présente demande offre la possibilité à une entreprise agricole de bénéficier de mettre en valeur le potentiel de la terre;

Considérant la particularité du présent dossier (les lotissements similaires bénéficiant généralement d'un droit acquis);

Considérant qu'il n'y a pas d'impacts négatifs sur le milieu agricole;

En conséquence, il est proposé par Marc Gauthier et résolu unanimement d'appuyer la demande de Michel Cousineau à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but de lotir les parties résidentielle (5 000 m²) et agricole et ainsi permettre l'aliénation de la partie agricole.

12. TRAVAUX MUNICIPAUX – RUES MOUTTET SUD ET MRG-MOREAU EST

Le directeur général informe les membres du conseil que :

- L'ouverture des soumissions se fera le 11 avril à 15 h;
- Si tout conforme, octroi du contrat le 25 avril lors de l'ajournement;
- Possibilité de modifications au règlement de tarification, particulièrement en fonction des modalités de versement.

13. PONT DE LA MONTÉE GAUTHIER

À la suite de la lettre qui fut transmise à M. Philippe Lemire, conformément à la décision prise le 4 mars, une conférence téléphonique a eu lieu le 27 mars dernier à laquelle participaient Madame Karine Labbé, au communication, et Carl Leduc, chargé de projet au Ministère des Transports, ainsi que Madame la mairesse et le directeur général.

D'entrée de jeu, Madame Labbé demande quelles sont les attentes de la municipalité concernant les travaux qui auront lieu cet été au pont de la Montée Gauthier.

Madame Côté mentionne qu'on veut simplement être informé de l'avancement (ou non) de la démarche et des travaux proprement dit. On revient sur l'imbroglio entre le discours qui fut présenté à la MRC en février « il y aura un pont » et le discours de M. Deschesnes « il y aura probablement un pont ». Elle réitère que les orientations du Ministère n'ont pas changé, soit l'installation d'un pont temporaire en juin prochain. Par contre, elle indique que différents facteurs pourraient retarder les travaux : pas d'offre de service (pas de contracteur intéressé) ou des prix exorbitants par rapport au budget.

Bien que le ministère nous ait contactés concernant la largeur de la machinerie agricole, Madame Labbé indique que le pont :

- Aura une seule voie, en alternance (lumière);
- Permettra la charge légale.

Donc, il sera impossible pour la machinerie agricole « plus large qu'une voie » d'emprunter le pont.

Règlement pour interdire le transport lourd dans le rang : informations à venir.

Aide technique pour le pont couvert et programme d'atténuation pour les producteurs : à venir.

Madame Côté réitère qu'il est important pour les gens et particulièrement pour les producteurs agricoles de connaître exactement quelle sera la conception retenue et les possibilités de transport pour eux.

Madame Labbé termine en mentionnant que nous aurons toute l'information disponible dès qu'il y aura du nouveau dans le dossier.

14. RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

19-04-10 QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES
MRC DE TÉMISCAMINGUE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 439-04-19 SUR LE TRAITEMENT
DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), la municipalité de « Saint-Bruno-de-Guigues » (ci-après : « la Municipalité ») a adopté le 1^{er} août 1994, le règlement #337-08-94, modifié le 7 décembre 1998 par le règlement 366-12-98, fixant la rémunération de ses membres;

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001)*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération

minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de remplacer le règlement numéro 337-08-94 fixant la rémunération des membres du conseil adopté par la Municipalité

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 4 mars 2019 et qu'un avis de motion a été donné le 4 mars 2019;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Durand et résolu unanimement (incluant Madame la mairesse) que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

12. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

13. Objet

Le présent règlement fixe le traitement des élus municipaux.

14. Rémunération du maire

La rémunération annuelle du maire est fixée à 5 000 \$ pour l'exercice financier de l'année 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du maire sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement.

De plus, à chacune de ses présences à une séance ordinaire, à un ajournement, ou une séance extraordinaire du conseil, le maire, a droit au paiement d'un montant de 200 \$, lequel sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement.

De plus, à chacune de ses présences à une réunion de comité dûment convoquée et excédant 2 par année, ou à toute rencontre où sa présence est requise pour plus d'une heure, le maire reçoit une rémunération de 33 \$ *laquelle sera ajustée annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement.*

15. Rémunération du maire suppléant

À compter du moment où le maire suppléant occupe les fonctions du maire et jusqu'à ce qu'il cesse son remplacement, le maire suppléant reçoit une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaliser la rémunération payable au maire pour ses fonctions.

16. Rémunération des autres membres du conseil

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal, autre que le maire, est fixée à 1 666 \$ pour l'exercice financier de l'année 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération des membres du conseil municipal sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement.

De plus, à chacune de ses présences à une séance ordinaire, ajournement ou séance extraordinaire du conseil, tout membre du conseil, autre que le maire, a droit au paiement d'un montant de 66\$, lequel sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement.

De plus, à chacune de ses présences à une réunion de comité dûment convoquée et excédant 2 par année, ou à toute rencontre où sa présence est requise pour plus d'une heure, tout membre du conseil autre que le maire reçoit une rémunération de 33 \$ laquelle sera ajustée annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement.

17. Compensation en cas de circonstances exceptionnelles

Tout membre du conseil peut recevoir paiement d'une compensation pour perte de revenu si chacune des conditions ci-après énoncées sont remplies :

- d) l'état d'urgence est déclaré dans la Municipalité en vertu de la *Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3)* suite à un évènement survenu sur le territoire de la Municipalité;
- e) le membre du conseil doit gérer, coordonner ou autrement participer aux interventions devant être effectuées par la Municipalité en raison de cet évènement;
- f) le membre du conseil doit s'absenter de son travail pour une période consécutive de plus de quatre (4) heures et subir une perte de revenu pendant cette période d'absence.

Si le membre du conseil remplit les conditions prévues au présent article, il recevra, suite à l'acceptation du conseil, une compensation égale à la perte de revenu subie. Le membre du conseil devra remettre toute pièce justificative satisfaisante pour le conseil attestant de la perte de revenu ainsi subie.

Le paiement de la compensation sera effectué par la municipalité dans les trente (30) jours de l'acceptation du conseil d'octroyer pareille compensation au membre du conseil.

18. Allocation de dépenses

En plus de la rémunération payable en vertu du présent règlement, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses équivalente à la moitié de leur rémunération fixée par les présentes, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ainsi du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

19. Indexation et révision

La rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement, en date du 1^{er} janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente.

Malgré ce qui précède, une révision de la rémunération payable aux membres du conseil sera effectuée et déterminée dans un délai de soixante (60) jours suivant le jour des élections municipales générales devant être tenues en vertu de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2,2)*. Après son adoption en conformité avec les dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération des membres du conseil ainsi déterminée sera en vigueur et payable aux membres du conseil à compter du 1^{er} janvier suivant la tenue de ces élections.

20. Tarification de dépenses

Sous réserve des autorisations pouvant être requises auprès du conseil municipal et du dépôt de toute pièce justificative attestant de la nécessité du déplacement, lorsque qu'un membre du conseil doit utiliser son véhicule automobile afin d'effectuer un déplacement pour le compte de la Municipalité, un remboursement

au montant équivalent à 0.45\$ par kilomètre effectué est accordé. Ce taux peut être modifié par simple résolution.

21. Application

Le directeur général et secrétaire-trésorier est responsable de l'application du présent règlement.

22. Entrée en vigueur et publication

Le présent règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

Adopté à Saint-Bruno-de-Guigues, ce 8 avril 2019

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Avis de motion :	4 mars 2019
Présentation du projet de règlement :	4 mars 2019
Avis public (21 jours avant l'adoption) :	15 mars 2019
Adoption du règlement :	8 avril 2019
Avis de promulgation :	10 avril 2019

N. B. : L'évaluation des montants qui seront accordés pour les comités seront révisé l'an prochain en fonction de l'expérience de la première année.

15. ARÉNA

Le montant de l'estimé pour les travaux de l'aréna a été transmis en fin de journée vendredi dernier. Il n'y a donc pas eu d'analyse de faite à ce jour et une rencontre ultérieure du comité d'aréna sera nécessaire à cet égard.

Par contre, et en fonction des coûts prévus qui se chiffrent à 315 00 \$, excluant les taxes et en précisant les éléments suivants (notes de l'architecte) :

« *De plus, je précise que les éléments suivants n'ont pas été inclus à l'estimation :*

-les travaux de peinture;

-l'encapsulation de la vermiculite au sein des murs extérieurs (grabuge probablement causé par les rongeurs);

-l'ajout d'un panneau de distribution électrique dans la salle électrique, car avons supposé qu'il y a suffisamment d'espace dans le panneau pour brancher les nouveaux équipements. Si ce n'est pas le cas, un nouveau panneau devra être installé. Un nouveau panneau de 120/208V peut coûter 3 500 \$;

-le remplacement du panneau principal afin de pouvoir installer les nouveaux convecteurs au rez-de-chaussée, puisque celui-ci est désuet. Le remplacement du panneau principal de la salle électrique peut coûter 8 000 \$. »

En considérant le fait que le budget initial était de 150 000 à 200 000 \$, et qu'un montant de 100 000 \$ devait provenir de la taxe d'accise (montant qui n'est plus disponible en raison du coût des travaux municipaux Mouttet sud, Mgr-Moreau est), le directeur général indique qu'une nouvelle demande de subvention pourrait être adressée au Ministère du Loisir car le dossier est pertinent et défendable auprès des autorités gouvernementales. Et considérant que les programmes gouvernementaux ne

sont toujours par renouvelés, on convient qu'il n'est pas envisageable de réaliser ces travaux cette année.

16. ENTENTE EN EAUX

- 19-04-11 **Résolution autorisant la signature de l'Annexe B et de l'Addenda à l'entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires entre la municipalité de Béarn et les municipalités de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury, Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et Saint-Eugène-de-Guigues.**

ATTENDU QUE la Municipalité de Béarn a signé une entente intermunicipale avec les municipalités de Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et Saint-Eugène-de-Guigues le 19 décembre 2018, conformément aux dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ chapitre C-27.1) relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires;

ATTENDU QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury souhaite adhérer à l'entente;

ATTENDU QUE cette adhésion entraîne des modifications à l'entente intermunicipale concernant le mode de répartition des dépenses;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente acceptent de modifier ladite entente;

ATTENDU QUE les municipalités ont convenu des conditions d'adhésion de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury conformément à l'article 13 de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Gauthier et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues approuve :
 - o L'Annexe B relative aux conditions d'adhésion de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury à l'entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires avec la Municipalité de Béarn;
 - o L'Addenda 2019-2021-1 à l'entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires avec la Municipalité de Béarn.
- L'Annexe B et l'Addenda, tels que présentés par la direction, font partie intégrante de l'entente comme si, ici au long reproduit;
- La mairesse Carmen Côté et le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté sont autorisés à signer lesdits documents

17. PROJET DE DÉVELOPPEMENT – ROYAUME-DES-CÈDRES

- 19-04-12 **Considérant le plan de subdivision cadastrale soumis par Monsieur Mario Sarrazin portant le numéro 3875 de ses minutes du 27 mars 2019, projet remplaçant le plan soumis le 24 février 2009 et portant le numéro 1687;**

Considérant que ce plan concerne le développement de terrains à l'extrémité Nord du secteur du Royaume des Cèdres;

Considérant que la disposition relative à la largeur est respectée (pour un transfert éventuel à la municipalité);

En conséquence, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'accepter ce plan de subdivision portant le numéro 3875 des minutes de Mario Sarrazin, arpenteur, en date du 27 mars 2019.

18. VARIA

ABAT POUSSIÈRE

- 19-04-13 Sur proposition de Marc Gauthier, appuyé par Tomy Boucher, il est résolu unanimement d'accepter l'offre de RM Entreprises pour l'achat de Calcium liquide au prix de 0,376/litre, pour une quantité approximative de 60 000 litres.

DEMANDE MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE – CHEMIN DU 6E RANG

- 19-04-13A Dans le but de diminuer la circulation dans le chemin du 6^e-Rang, la municipalité de Lorraineville désire installer des pancartes « circulation locale seulement » à l'entrée et la sortie de la route. Comme ce chemin mène à Guigues, la municipalité de Lorraineville désire connaître la position de Saint-Bruno-de-Guigues à cet effet.

Sur proposition de Tomy Boucher, il est unanimement résolu d'autoriser la municipalité de Lorraineville à installer une telle signalisation.

Dans la même optique, on convient de vérifier avec la municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues s'il ne serait pas à propos de faire de même avec le chemin du pont couvert.

RENCONTRE AVEC VILLE-MARIE, ARÉNA

Le maire de Ville-Marie a démontré de l'intérêt à ce qu'une rencontre soit organisée pour discuter de la gestion des arénas. Le directeur général vérifiera qu'elle en est la teneur et dans l'éventualité d'une telle rencontre, on requerra un ordre du jour. La mairesse et le directeur général représenteront la municipalité.

COMPTE-RENDU – COMITÉ PISCINE

Madame la mairesse dresse un compte rendu de la dernière rencontre. Selon les premières constatations, la piscine pourrait être à l'école primaire de V-M, à l'école secondaire de Lorraineville, ou à tout autre lieu qui en démontrerait l'intérêt. Le dossier chemine toujours.

La municipalité de Notre-Dame-du-Nord aurait clairement mentionné qu'elle n'avait pas d'intérêt dans ce projet puisque leurs utilisateurs se tournent plutôt vers New-Liskeard. Dossier à suivre.

19. CORRESPONDANCE

- Assurance des cyber-risques : 500 \$

- 19-04-14 Considérant l'offre soumise par la Mutuelle des municipalités du Québec, assureur de la municipalité, pour protéger les données et logiciels des équipements informatiques contre les cyberattaques;

Considérant que ces attaques sont de plus en plus fréquentes et que les moyens pris par les fraudeurs de plus en plus sophistiqués;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'accepter l'offre de la MMQ pour la protection contre les cyberattaques au montant de 500 \$ (plus taxes). Elle couvre entre autres la protection des renseignements personnels, le remboursement de frais de cyberextorsions (max 20 000 \$), la restauration des données informatiques et des logiciels.

- Demande pour la salle du gymnase – Défi de la 101 – 25 avril

19-04-15 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de laisser la salle du gymnase gratuitement pour l'organisation d'un souper spaghetti dont les fonds recueillis seront remis au comité de soutien à la pédiatrie de l'Abitibi-Témiscamingue. Le souper est organisé par la famille « Les Ti-Mel », dans le cadre du défi de la route 101 et qui a comme objectif de courir, par équipe (à relais), une distance de 100 km entre Notre-Dame-du-Nord et Rouyn-Noranda. L'organisation s'engage à aménager et ramasser après l'activité, la seule responsabilité de la municipalité étant le nettoyage du plancher.

- Demande pour la salle du gymnase, compétition de judo

19-04-16 Il est proposé par Marc Gauthier et résolu unanimement de laisser gratuitement la salle du gymnase pour l'organisation d'une compétition régionale de judo qui aura lieu le 27 avril entre 8 h et 18 h. L'organisation s'engage à aménager et ramasser après l'activité, la seule responsabilité de la municipalité étant le nettoyage du plancher.

- SNC Lavalin, rapport d'inspection du gymnase

Dépôt du rapport de conformité à la suite de la baisse de la structure du toit avec le poids de la neige.

- Résolution d'appui pour sommet régional des transports

19-04-17 **ATTENDU QUE** la question du transport collectif interurbain à l'échelle régionale ou provinciale relève spécifiquement du ministère des Transports qui est responsable du transport intra provincial de personnes et de marchandises effectuées par les entreprises locales comme l'autobus.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires.

ATTENDU QUE le transport collectif régional interurbain connaît de graves difficultés en Abitibi-Témiscamingue, dans le Nord-du-Québec et dans plusieurs régions du Québec.

ATTENDU QUE le ministère des Transports n'a aucune stratégie, politique, plan d'action ou moyen financier conséquent avec l'ampleur des défis associés au transport collectif régional interurbain.

ATTENDU QU'en mars 2018, la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) a transmis un avis au ministère des Transports, présentant six recommandations afin de favoriser le maintien et le développement du transport collectif régional interurbain.

ATTENDU QUE plusieurs municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) ont contribué financièrement au maintien de lignes régionales de transport par autobus qui autrement seraient abandonnées.

ATTENDU QUE les solutions en place ont un caractère temporaire, alors que la problématique est permanente.

ATTENDU QUE la mobilité durable des personnes est essentielle en termes d'occupation, d'habitation, de vitalité et d'attractivité du territoire.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement :

DE DEMANDER au ministre des Transports d'assumer pleinement la juridiction provinciale relative au transport intra provincial de personnes et de marchandises effectuées par les entreprises locales comme l'autobus avec la mise sur pied d'un Sommet sur le transport collectif régional interurbain.

- Remerciement tournoi Atome

M. Christian Paquin, gérant du club Breton construction, remercie la municipalité pour sa bonne collaboration à la tenue du tournoi régional Atome.

- Demande de tables, résidence Marguerite Youville

19-04-18 Sur proposition d'Yves Côté, il est résolu unanimement d'accepter de prêter gratuitement une vingtaine de table à la résidence Marguerite d'Youville pour leur vente de garage qui se tiendra en juillet prochain. Par contre, les membres du conseil s'interrogent toujours pourquoi cette demande n'est pas adressée à la ville de Ville-Marie. Voici donc la réponse de l'organisme :

« Pour répondre à votre question, nous avons déjà fait appel à Ville-Marie, mais ils nous chargeaient un montant pour louer les tables et non les prêter. Comme notre but est de ramasser des fonds pour nos résidents, ce n'était pas très rentable de devoir payer pour louer des tables.

Nous vous remercions encore pour votre générosité »

Hélène Marseille et Maria Lalonde
Martine Houle, directrice RMY

- Défi santé

La municipalité est inscrite au « défi santé » et en guise de remerciement, un « abreuvoir » portatif a été offert, qui pourra être utilisé lors d'activités communautaires.

-Remerciement classe maternelle

La classe remercie de mettre l'aréna à leur disposition et également de pouvoir mettre leurs patins en haut, ce qui facilite grandement le travail des surveillants.

Remerciement MTO

Le ministère remercie la municipalité pour sa collaboration lors de la tempête du 25 février dernier. Comme on le sait, la route 101 a été fermée aux deux extrémités du village pour des raisons de sécurité.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

21. LEVÉE OU AJOURNEMENT

19-04-19 Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement d'ajourner la présente séance au jeudi, 25 avril 2019, à 19 h. Il est 22 h 15 lorsque les délibérations prennent fin.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général, sec.-très.

REPRISE DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE
du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues du **lundi 8 avril, ce jeudi 25 avril 2019** à compter de 19 h 00 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame : Nicole Routhier;

Messieurs :

Yves Côté, Patrick Trudel, Tomy Boucher, Sylvain Durand et Marc Gauthier.

Madame Hélène Laverdière, adjointe administrative, est également présente et en l'absence du directeur général, sera office de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse accueille les membres, salue les personnes présentes (2), constate le quorum et ouvre la présente séance. Elle souhaite s'entretenir en privé avec les conseillers et demande aux gens présents de sortir quelques minutes. L'assemblée reprend à 19 h 25.

2. ADOPTION RÈGLEMENT TRAVAUX MUNICIPAUX

Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues

MRC de Témiscamingue

Province de Québec

Règlement # 438-04-19

Relatif aux travaux de voirie – Rues Mouttet Sud et Mgr-Moreau Est

Règlement numéro 438-04-19 décrétant une dépense de **430 000 \$** pour la réfection de la structure et des services publics de la rue Mouttet Sud, de même que la réfection de la conduite d'aqueduc et de correction à la conduite d'égoût de la rue Mgr-Moreau Est.

19-04-01-1 ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 mars 2019;

ATTENDU que le projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance du 4 mars 2019;

ATTENDU que les travaux réalisés sont identifiés prioritaires au plan d'intervention de la municipalité, et de ce fait admissible au programme de la taxe sur l'essence Canada-Québec (TECQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Durand, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement que le règlement #438-04-19 relatif Règlement de travaux de voirie – Rues Mouttet Sud et Mgr-Moreau Est soit adopté, et qu'il soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. TRAVAUX

Le conseil est autorisé à effectuer la réfection complète de la rue Mouttet Sud (structure, aqueduc et égout) et de l'aqueduc, ainsi que certaines corrections à l'égout, de la rue Mgr-Moreau Est selon les plans et devis préparés par « SNC-Lavalin-Stavibel inc. » portant les numéros de projet 655527-0000, en date de 19-03-2019.

ARTICLE 2. AUTORISATION DE DÉPENSES

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **430 000\$** pour les fins du présent règlement, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert à l'estimation préparée par Serge Côté, directeur général, en date du 25-04-2019, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3 AFFECTATION

Pour défrayer une partie du coût des travaux décrétés par le présent règlement, le conseil affecte une somme de **407 470 \$** du programme de la « Taxe sur l'Essence Canada-Québec » (TECQ).

ARTICLE 4 IMPOSITION D'UNE TAXE UNIQUE

Pour défrayer une partie du coût des travaux décrétés par le présent règlement, soit la somme de **22 530 \$**, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé une seule fois, conformément à l'article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur l'étendue en front de ces immeubles imposables desservis, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

Ce taux sera variable en fonction des bénéfices reçus, comme suit :

Service d'aqueduc :	28\$/mètre linéaire
Service d'égoût :	28\$/mètre linéaire
Amélioration d'emplacement	36\$/mètre linéaire

La facturation relative à cette taxe spéciale, **payable en 3 versements égaux**, sera faite à l'automne 2019, à la fin des travaux et portera intérêt au taux établi, soit 18% l'an, **à la fin de l'échéance des versements prévus le 15 mars 2020, le 15 juin 2020 et le 15 septembre 2020.**

ARTICLE 5. TRANSFERT D'AFFECTATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Avis de motion	4 mars 2019
Dépôt du projet de règlement	4 mars 2019
Adoption	25 avril 2019
Publication	

Annexe « A » : Estimation du coût des travaux
Annexe « B » : Bassin de taxation

(page suivante)

Annexe « A »

Estimation du coût des travaux

Contrat avant taxes	352 760 \$
Taxes nettes	17 600 \$
Imprévus	35 000 \$
Taxes nettes imprévus	1 750 \$
Coordination et suivi, tel que construit	10 000 \$
Taxes nettes	500 \$
Surveillance de chantier (7 semaines)	10 000 \$
Imprévus autres	2 390 \$
Total	430 000 \$

Fait à Saint-Bruno-de-Guigues
Ce 25 avril 2019

Serge Côté
Directeur général
Secrétaire-trésorier

ANNEXE B**BASSIN DE TAXATION**

Rue Mouttet sud
Numéros civiques : 1 à 10
Base de taxation : frontage
Coût au mètre : 92 \$

Adresse civique	frontage	coût/mètre	Total
1	26.9	92	2 475 \$
2	16.7	92	1 536 \$
3	15.24	92	1 402 \$
4	16.76	92	1 542 \$
5	15.24	92	1 402 \$
6	15.2	92	1 398 \$
7	16.7	92	1 536 \$
8	15.24	92	1 402 \$
9	28.04	92	2 580 \$
10	30.48	92	2 804 \$
Total			18 078 \$



Rue Mouttet Sud
Ligne jaune = bassin de taxation

Rue Mgr Moreau est
19, Principale Sud (branchement sur Mgr Moreau Est)
3 et 10, Mgr Moreau Est
Base de taxation : frontage desservi
Coût au mètre : 28 \$

Adresse civique	Frontage	coût/mètre	Total
19, Principale S	26	28	728 \$
3	83	28	2 324 \$
10	50	28	1 400 \$
Total			4 452 \$
Grand total			22 530 \$



Rue Mgr Moreau est
Ligne jaune = bassin de taxation

3. ACCEPTATION SOUMISSION TRAVAUX

Résultats à l'ouverture :(tous les prix incluent les taxes). Construction UBIC est une compagnie d'Amos.

Construction UBIC	405 585.07 \$	(352 000 \$ + Taxes)
Galarneau Ent.	413 680.97 \$	
CML Entrepreneur	437 450.63 \$	
TEM Entrepreneur	475 167.53 \$	
Transport Beaulé	481 675.12 \$	
Maçonnerie Gilles Caya	493 730.80 \$	

19-04-02-1 **Considérant** que l'ouverture des soumissions s'est déroulée en présence de deux (2) témoins conformément à l'article 935 (4) du code municipal, soient Marie-Christine Bouchard, ingénieure, et Serge Côté, directeur général de la municipalité;

Considérant que dans son rapport émis le 15 avril 2019, SNC-Lavalin Stavibel inc recommande l'acceptation de la soumission de « Construction UBIC », celle-ci étant conforme au devis;

En conséquence, il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'accepter la proposition de « Construction UBIC » au montant de 405 585.07 \$, pour la réalisation des travaux prévus au devis de SNC Lavalin Stavibel inc, numéro 655527-0000.

Le contrat liant la municipalité et « Construction UBIC » est expressément constitué de la présente résolution et du devis d'appel d'offres #655527-0000.

4. RETOUR, DEMANDE DE FINANCEMENT OBVT

19-04-03-1 **Considérant** que le ruisseau Abbica est proche de notre source d'eau potable;

Considérant qu'on doit prendre soin de nos cours d'eau;

Considérant qu'on souhaite avoir des statistiques à long terme;

En conséquence il est proposé par Patrick Trudel et résolu à l'unanimité de demander à l'organisme des bassins versants du Témiscamingue de procéder à l'analyse du ruisseau Abbica pour 3 ans, au montant de 1 250 \$/an, avec la possibilité de renouvellement pour 2 années supplémentaires.

Il est discuté de vérifier s'il serait possible de faire plus qu'un échantillon dans le ruisseau. Demander une évaluation du coût supplémentaire que cela représente. Cette portion du contrat sera étudiée à la prochaine réunion.

Cette participation pourrait être financée par le fonds des lots intramunicipaux de la MRC.

5. TRANSPORT LOURD

À titre d'information : Le ministère vérifie actuellement la validité du règlement que nous avons adopté à la fin des années 90. Si valide, nous n'aurons pas à refaire un autre règlement.

6. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

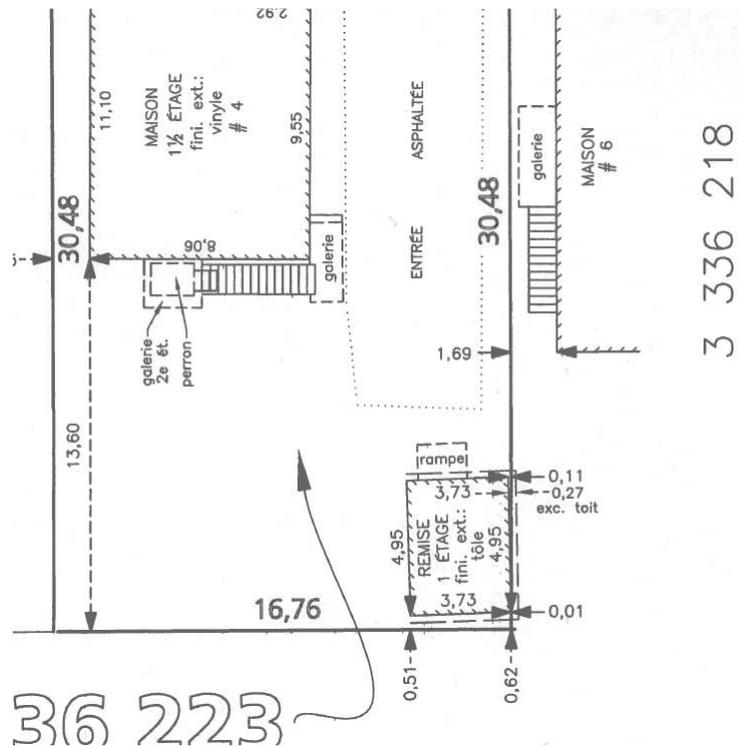
- 4, rue Mouttet Sud, autoriser marges latérales en bas du minimum;

19-04-04-1 **Considérant** que la marge de recul minimale requise du côté Ouest est de 1,0m tel que spécifié à l'article 4.6 du règlement de zonage et elle se situe à **0,51 m et 0,62 m**.

Considérant que la marge de recul minimale requise du côté Sud est de 1,5 m puisqu'il y a une ouverture dans le mur tel que spécifié à l'article 4.6 du règlement de zonage, et elle se situe à **0,01 m et 0,11 m**.

Considérant la recommandation du comité d'urbanisme d'autoriser cette demande considérant que le voisin a déjà autorisé une servitude d'empiètement.

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure au 4, Mouttet Sud, soit d'autoriser des marges latérales en bas du minimum.



- 9, rue Beauchamps, garage superficie supérieure à 10 %, soit 10.81 %

19-04-05-1 Demande de dérogation mineure au 9, rue Beauchamps, d'autoriser la construction d'un garage avec une superficie supérieure à 10 %, soit 10.81 %.

Considérant que la superficie additionnelle demandée est acceptable;

Considérant que les propriétaires sont avisés qu'une modification de la réglementation d'urbanisme relative à la présence de véhicules lourds dans les secteurs résidentiels pourrait compromettre l'usage personnel prévu;

Considérant la recommandation du comité d'urbanisme d'autoriser cette demande;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Durand et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure au 9, rue Beauchamps, soit d'autoriser la construction d'un garage avec une superficie supérieure à 10 %, soit 10.81 %.

- 971, chemin du Royaume des Cèdres, marge frontale inférieure

19-04-06-1 Demande de dérogation mineure au 971, chemin du Royaume-des-Cèdres, d'autoriser une marge frontale inférieure.

Considérant que l'emprise de la rue est supérieure à la normale dans ce secteur (20 mètres au lieu de 12 mètres);

Considérant que la ligne de propriété est à plus de 6 mètres de la surface de roulement;

Considérant qu'il y a un grand terrain à l'avant qui nous permet d'avoir un chemin droit, sinon serait en « s »;

Considérant la recommandation du comité d'urbanisme d'autoriser cette demande;

En conséquence, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure au 971, chemin du Royaume-des-Cèdres, soit d'autoriser une marge frontale inférieure.

7. URBANISME

Quelques éléments du règlement d'urbanisme portent à confusion et il serait bien que la municipalité statue à moyen terme concernant :

- Machinerie lourde (dans les secteurs résidentiels)

Les conseillers sont d'accord pour continuer à accepter les camions dans le secteur résidentiel. C'est le signe qu'ils travaillent. Proposition de trouver d'autres endroits où les propriétaires de camion pourraient aller se stationner. Mais aucun terrain pour l'instant n'est prêt à les recevoir. Des améliorations de structure seraient nécessaires.

- Conteneurs (utilisés comme « remise »)

Les conseillers acceptent les conteneurs déjà en place dans le secteur commercial, car ils sont discrets, en retrait et pas trop à la vue.

Les conseillers croient qu'il y aurait un besoin de régler le secteur résidentiel. Soit pour restreindre les dimensions et que l'extérieur respecte le visuel avec la maison.

Vérifier les règlements dans les autres municipalités et l'adapter à nous.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19-04-07-1 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de lever la présente séance. Il est présentement 20 h 10.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Hélène Laverdière
Adjointe administrative

SNC-LAVALIN STAVIBEL (Ville-Marie)	9 328.15	Travaux Mgr Moreau Est 90 %
SNC-LAVALIN STAVIBEL INC. (Rouyn)	2 253.17	Expertise structurale centre comm.
GROUPE ULTIMA	421.00	Avenant Domaine Breen
HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	50.82	Entretien backhoe
LAUZON EQUIPEMENT	2 580.05	Location camion vacuum
LAVERDIÈRE HÉLÈNE	315.00	Frais déplacement pompe Natpro
LOGITEM	141.49	Livres bibliothèque
AGRIMAX	21.05	Entretien backhoe, garage, F-150
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	66 983.00	Quote-part 2 ^e versement
H2LAB INC.	149.01	Analyse eau potable
NATIONAL PROCESS EQUIPEMENT INC.	6 783.53	Pompe aqueduc (auxiliaire)
PIECES AUTO BROUSSEAU	999.90	Entretien garage
PLOMBERIE LEFORT INC.	439.02	Bonnet galvanisé ext. Aréna
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	474.66	Propane aréna
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	19.53	Boîte rangement aqueduc
R.P. EXPRESS INC.	43.40	Frais livraison H2LAB
SANTINEL INC.	186.26	Électrodes défibrillateurs
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT	178.21	Hébergement site web
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement avril 19
PRIORITE STRATJ INC.	5 128.69	Offre de service 30 %
TEMLAC LTEE	23.43	Entretien garage et backhoe
TOROMONT CAT (QUÉBEC)	2 827.92	Entretien backhoe
TOURISME ABITIBI-TEMISCAMINGUE	80.48	Formation Odette Caron
TRANSTEM	1 724.63	Transport asphalte froide
UNIVAR CANADA LTD	1 055.06	Alun (étangs)
VILLE DE VILLE-MARIE	732.37	Saisie constat, cours
WOLSELEY	8 836.98	Asphalte froide
XYLEM CANADA COMPANY	526.59	Régulateur densité
YVON CHAMPOUX INC	469.24	Contre-plaqué bac jardin

4. DEMANDES VERBALES

HORTICULTRICE – ÉTÉ 2019

M^{me} Jocelyne Bergeron s'informe de la situation au poste d'horticultrice pour l'été, particulièrement pour le Domaine Breen. Nous sommes toujours en attente de nouvelles dans ce dossier, mais pour l'instant, Nelson Turgeon entrera en poste prochainement et verra à faire l'essentiel.

5. MOT DE L'AGENT

-ABREUVOIR GYMNASSE

19-05-03 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de voir à installer un abreuvoir dans le gymnase, à un endroit propice et utilitaire.

-SUIVI – MURS SUPÉRIEURS À LA SALLE DE JUDO

19-05-04 Il est proposé par Patrick Trudel et résolu unanimement d'autoriser l'agent de développement à aller de l'avant dans le projet de rehausser les murs dans la salle de judo, sans nécessairement attendre une commandite additionnelle.

On convient qu'il pourrait être intéressant d'améliorer le volet « acoustique » en même temps, mais aucune solution concrète n'est soumise à ce jour.

-PROPOSITION CAHIER ESTIVAL – JOURNAL LE REFLET

19-05-05 Considérant que cette proposition est similaire à la dernière discussion à cet effet, il est proposé par Patrick Trudel et résolu unanimement de ne pas souscrire à cette publicité visant à promouvoir les activités estivales au Témiscamingue.

6. CONTRAT DE SURVEILLANCE – TRAVAUX MUNICIPAUX

19-05-06 Considérant l'offre de services de SNC-Lavalin Stavibel inc. pour la coordination des travaux à réaliser sur les rues Mouffet sud et Mgr-Moreau est, conformément aux plans et devis # 655527-0000, datés du 19 mars 2019;

Considérant le règlement sur la gestion contractuelle en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Durand et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de « SNC-Lavalin Stavibel inc », laquelle précise le mandat, comme suit :

Surveillance bureau des travaux :

- Préparation du plan de surveillance;
- Réunion de démarrage (1) avec le représentant au chantier, présentation du plan de surveillance et visite sur le terrain (incluant le compte rendu);
- Réunion de démarrage (1) avec l'entrepreneur au bureau municipal (incluant le compte rendu);
- Approbation des documents administratifs/dessins d'atelier;
- Coordination avec le laboratoire géotechnique pour le contrôle qualitatif;
- Production des documents de chantier (demande de changement/avis à l'entrepreneur/directives de chantier);
- Assistance au représentant de chantier. Dans la première semaine, l'ingénieur fera au minimum environ 15 heures en chantier avec le surveillant de la Municipalité afin de convenir des points importants à vérifier et valider si le surveillant interprète bien les activités de surveillance à faire.
- Réunions de chantier (2) (incluant procès-verbal);
- Approbation des demandes de paiement;
- Visites de chantier (4) (incluant rapports de visite);
- Visite d'acceptation (1) et suivi de la liste de déficiences au besoin;
- Réception provisoire et réception définitive des ouvrages;
- Attestation de conformité des travaux de construction.

Le calendrier d'exécution du mandat sera à définir avec les représentants de l'entrepreneur et de la Municipalité. L'entrepreneur a prévu 6 semaines de travaux au total.

La Municipalité va fournir un employé d'expérience pour la surveillance chantier à temps plein. Cet employé devra fournir quotidiennement un rapport journalier et un rapport photographique au surveillant bureau de SNC-Lavalin Stavibel inc. Il devra aviser l'ingénieur de tout changement significatif aux documents contractuels.

Le tout pour un montant budgétaire de 14 642 \$

Il est de même résolu d'autoriser l'embauche de M. Nil Gauthier à titre de surveillant de chantier aux conditions qui prévalaient lors de son départ à la retraite, et ce pour la durée des travaux.

7. FERMETURE DU POSTE D'ESSENCE ULTRAMAR

19-05-07 Avis du garage Marc Côté à l'effet qu'il n'y aura plus de service d'essence à compter du début du mois de juin. Il y aura de la mécanique générale et le service de quincaillerie demeure.

Considérant que la municipalité devra voir à s'approvisionner à court terme, il est proposé par Patrick Trudel et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à recevoir des propositions auprès de 2 fournisseurs pour l'achat du diesel et du gaz nécessaire au fonctionnement des véhicules municipaux.

La proposition impliquera l'installation de 2 réservoirs à proximité du garage municipal.

8. PONT DE LA MONTÉE GAUTHIER

Les préparatifs vont bon train. La phase 1 sera faite par le Ministère des Transports : aménagement des accès au pont. La phase 2 est en processus d'appel d'offre depuis la semaine dernière.

9. SUIVI, ANALYSE D'EAU ABBICA - OBVT

19-05-08 Considérant que des indices laissent croire que la qualité de l'eau du ruisseau Abbica est problématique;

Considérant que l'Organisme de Bassin Versant du Témiscamingue désire procéder à l'analyse de différents paramètres de l'eau du ruisseau pour confirmer ces appréhensions, et qu'il désire le faire en amont de la rivière, près du lac Témiscamingue;

Considérant que l'Organisme offre à la municipalité un partenariat pour la réalisation de ces analyses, à raison de 1 250 \$/chacun;

Considérant que la municipalité avait un intérêt à réaliser ces analyses à différents endroits sur la rivière mais que chaque point additionnel représente une somme de 1 000 \$ par nouvel endroit;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Durand et résolu unanimement d'accepter de participer financièrement aux analyses, à raison de 1 250 \$ par année, pour une période de 3 ans.

On convient qu'une demande de remboursement au fonds des lots intramunicipaux soit adressée pour ces analyses.

10. PROCÉDURE POUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES À L'ÉGARD DU PROCESSUS DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

- 19-05-09 Il est proposé par Marc Gauthier et résolu unanimement d'adopter le document « procédure pour la réception et l'examen des plaintes à l'égard du processus de soumissions publiques », tel que soumis par la direction, et effectif en date de ce jour.

11. VARIA...

ENTRETIEN TERRAIN DE BALLE

- 19-05-10 Considérant que les responsables qui entretenaient le terrain de balle l'an passé ne désirent plus le faire, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'autoriser l'agent de développement et de loisirs à voir à un arrangement avec une personne intéressée à l'intérieur d'un budget de 500 \$ pour l'année.

TRAVAUX COLISÉE

- 19-05-11 Considérant que les prévisions budgétaires sont supérieures à celles anticipées, il est proposé par Marc Gauthier et résolu unanimement de reporter les travaux de l'aréna à l'année prochaine. Il est également résolu de présenter une demande de subvention dès qu'un programme sera disponible à cet effet.

Niveau du lac Témiscamingue

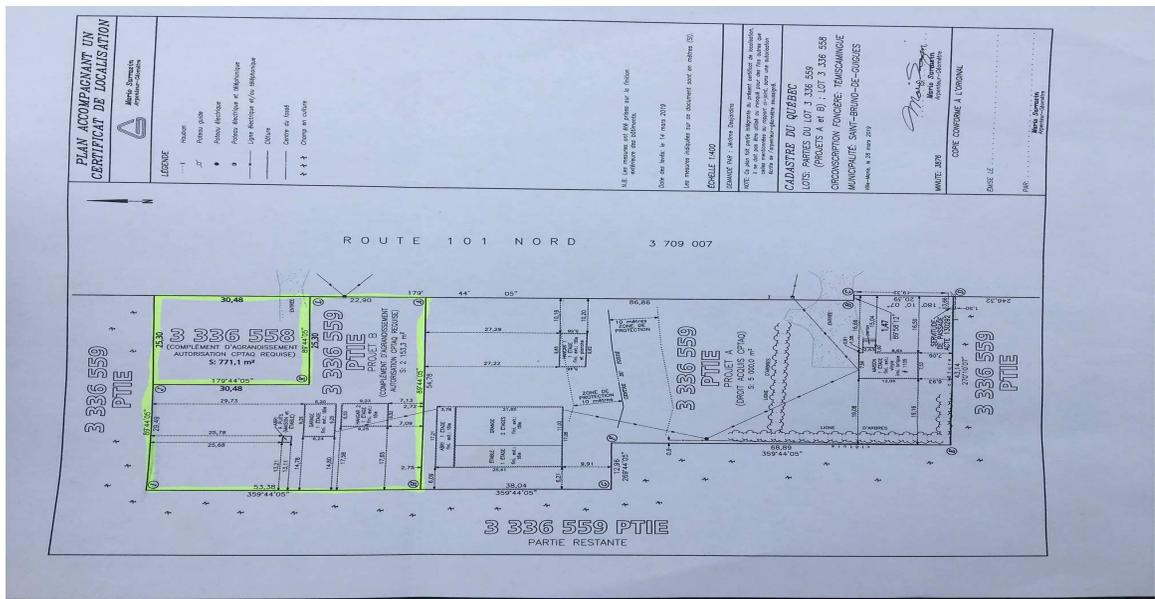
- 19-05-12 Dans un communiqué transmis à la population le 29 avril dernier, « *Services publics et approvisionnement Canada souhaite aviser la population qu'en raison des précipitations abondantes et de la fonte des neiges dans le bassin versant de la rivière des Outaouais, les niveaux d'eau sur le tronçon de la rivière des Outaouais et sur le lac Témiscamingue devraient dépasser les conditions normales d'exploitation.* »

Considérant que certains résidents permanents pourraient être affectés par la crue des eaux et qu'il est de la responsabilité de la municipalité d'assurer la sécurité de la population et de ses biens, il est proposé par Marc Gauthier et résolu unanimement d'autoriser Madame la mairesse et le directeur général à faire les achats nécessaires, en l'occurrence des sacs de sable ou autres.

12. CORRESPONDANCE

Demande CPTAQ, Jérôme Desjardins

- 19-05-13 M. Jérôme Desjardins soumet une demande à la commission de protection du territoire et des activités agricoles pour pouvoir aliéner et utiliser à des fins autres qu'agricoles le lot 3 336 558 et une partie du lot 3 336 559. Ces 2 lots seraient vendus à l'acquéreur éventuel de la maison bénéficiant de droits acquis sis sur une partie du lot 3 336 559, d'une superficie de 5 000 mètres carrés. On peut visualiser le tout sur le plan suivant :



M. Desjardins souhaite vendre la partie du lot 3 336 559 car « ...le puits qui alimente la maison est située sur cette partie de lot. En vendant cette partie de lot à l'acheteur on évite ainsi toute servitude ou entente à prévoir et tous dommages et accès à cette partie de lot advenant des bris et/ou travaux à effectuer au puits. De plus, le demandeur n'a aucunement besoin du garage et du hangar situé sur cette partie de lot puisqu'il ne fait que cultiver la terre à cet endroit et que les dimensions de ces bâtiments ne lui permettent pas de les utiliser à des fins agricoles. Le demandeur possède déjà des bâtiments agricoles sur son site principal à Duhamel-Ouest. »

Considérant la configuration particulière et historique de ces lots, lesquels ont toujours été considérés comme ayant une vocation résidentielle et lesquels n'ont jamais été cultivés;

Considérant le faible potentiel agricole de la partie de terrain en cause;

Considérant que l'agrandissement de l'espace résidentiel ne crée pas de contraintes additionnelles à l'égard de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le lot 3 336 558 a toujours eu une vocation résidentielle, laquelle a été abandonnée lors du déménagement de la résidence en 2013;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Durand et résolu unanimement d'appuyer la demande de Monsieur Jérôme Déjardins à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricole des lots 3 336 558 (superficie de 771.1 m²) et d'une partie du lot 3 336 559 (superficie de 2 153.3 m²).

Somme payable à la RISIT

19-05-14 Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'autoriser le versement de notre quote-part à la RISIT selon le calendrier suivant :

Total	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
138 004 \$	34 501 \$	34 501 \$	34 501 \$	34 501 \$

Réseau Biblio : revues disponibles en ligne
Informations.

Interruption électrique planifiée

Hydro-Québec procédera à une interruption planifiée entre 6 h et 18 h, mardi le 11 juin. Considérant que cette panne est moins importante du côté « Nord » (2 X 15 minutes), une demande a été faite par le directeur général pour que la municipalité soit alimentée par le « Nord » cette même journée. Nous sommes en attente.

655

19-05-15

Demande de dons, mission tournesol + maison des jeunes

Sur proposition d'Yves Côté, il est résolu unanimement de participer financièrement à la campagne de Mission Tournesol pour une somme de 500 \$ et à un montant de 100 \$ pour la campagne de financement de la Maison des jeunes.

Entretien du pont couvert :

Le ministère des Transports nous avise que le tablier du pont couvert est en mauvais état et qu'il est de notre responsabilité de faire les corrections nécessaires.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

REPORT DE LA RÉUNION DU 10 juin

19-05-16

Considérant la disponibilité des membres du conseil, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement que la séance du mois de juin prévue le 10 juin soit reportée au 27 mai, 19 h 30.

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT

19-05-17

Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement que la séance soit levée, il est présentement 21 h 30.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général, sec.-très.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues tenue **jeudi le 23 mai 2019** à compter de 8 h à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame : Nicole Routhier

Messieurs : Yves Côté, Patrick Trudel, Sylvain Durand et Marc Gauthier.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

Considérant la présence de tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité, M. Tomy Boucher étant à l'extérieur, ceux-ci renoncent aux formalités prescrites pour la convocation d'une séance, conformément à l'article 157 du code municipal.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse constate le quorum et tous les membres présents confirment avoir reçu la convocation. Celle-ci a également été transmise à M. Tomy Boucher, absent.

2. ACHAT DE LOTS – TERRAIN PUBLIC ET CHEMIN – SECTEUR BAIE-VAILLANCOURT

19-05-01-2 CONSIDÉRANT que M. Gérard Vaillancourt désire transférer la propriété de l'emprise du chemin de la Baie-Vaillancourt, et d'une partie du chemin de la mine Aiguebelle;

CONSIDÉRANT que Monsieur Vaillancourt a respecté les conditions requises pour un tel transfert (largeur, aménagement, rechargement et autres);

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire également se porter acquéreur d'un terrain riverain pour permettre l'accès au lac Témiscamingue, lequel aura une vocation publique à perpétuité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Durand, et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues achète de M. Gérard Vaillancourt les lots suivants :

- Lot 6 312 145 (chemin situé au Nord du chemin municipalisé, Baie-Vaillancourt)
- Lot 6 312 140 (chemin situé au Nord-Ouest du chemin municipalisé, Baie Vaillancourt)
- Lot 5 233 823 (chemin allant vers l'Ouest du chemin municipalisé, Mine-Aiguebelle)
- Lot 6 312 142 (terrain riverain)

Le montant de la contrepartie est nul pour les emprises de chemin (lots 6 312 145, 6 312 140 et 5 233 823). Quant au terrain riverain au lac, le montant de la contrepartie est de 3 000 \$.

Il est de même résolu d'autoriser la mairesse Carmen Côté et le directeur général Serge Côté à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents notariés relatifs à ces transferts.

Un plan des lots en cause se retrouve à la page suivante.

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. COURS DE GYMNASTIQUE

19-06-03 Considérant la discussion avec Madame Julie Boisvert, bénévole désirant offrir des cours de gymnastique au centre communautaire à l'automne prochain;

Considérant que la municipalité désire poursuivre son initiative de diversifier l'offre de loisirs sur son territoire, et conséquemment, désire faciliter l'émergence de cette nouvelle activité;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement que :

La municipalité assume :

- La location du gymnase;
- Les assurances;
- Disponibilité et accès au matériel en place;
- Gère les revenus et dépenses;
- Émet reçus pour fins d'impôt.

Madame Boisvert assume :

- Gère les inscriptions (mais chèque fait à la municipalité);
- Son temps (bénévole);
- Surplus d'inscriptions : pour achat de nouveau matériel.

Cette proposition est faite pour l'année d'implantation, soit automne et hiver 2019-2020.

On convient de publiciser la nouvelle activité sur Facebook.

6. LE MOT DE L'AGENT**ACTIVITÉS INTÉRIEURES, ARÉNA**

Éric Aumond lance l'idée d'organiser des activités dans l'aréna (style carré de sable) et autres activités (butes pour vélos). Finalement, on met ça de côté considérant les « quelques » obstacles.

BABILLARD, ÉDITION ESTIVALE

19-06-04 Généralement, il y a relâche à l'été (juillet-août) pour le Babillard mais l'an passé, une petite édition spéciale « western » a été publiée.

Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement de procéder à une édition spéciale encore cette année.

7. R.I.S.I.T

Compte rendu de M. Tomy Boucher sur les différents développements à la RISIT, particulièrement avec l'embauche de Messieurs Richard Lefebvre et François Gingras, dorénavant officier adjoint administratif.

Une étude est en cours concernant la distribution des coûts (entretien, exploitation, formation) en lien avec les pinces de désincarcération, de concert avec la MRC.

M. Boucher réitère que la section « Guigues » a une très bonne note à la régie, mais que notre principal problématique demeure la caserne. Toute proposition intéressante devrait être partagée.

8. MANDAT POUR CONTRÔLES QUALITATIF DES MATÉRIAUX GRANULAIRES

19-06-05 Considérant la recommandation de Stavibel pour l'embauche d'une firme pour le contrôle qualitatif des matériaux (incluant gravier, béton et asphalte, ainsi que la compaction);

Considérant que des demandes ont été formulées à Stavibel et Englobe, mais que seule Englobe a répondu à notre demande.

En conséquence, il est proposé par Marc Gauthier et résolu unanimement de mandater la firme « Englobe » pour le contrôle qualitatif des matériaux granulaires, tels que précédemment décrit, pour une enveloppe budgétaire de 10 000 \$ pour les travaux qui seront réalisés sur les rues Mouttet Sud et Mgr Moreau est.

9. TRAVAUX ARÉNA

SALLE DES COMPRESSEURS

19-06-06 Considérant que les travaux annuels d'entretien des compresseurs devront se faire à l'été 2019;

Considérant que des éléments de la tuyauterie sont très « corrodés », ce qui pourrait engendrer des travaux de réparation d'urgence s'ils ne sont pas faits immédiatement;

En conséquence, il est proposé par Marc Gauthier et résolu unanimement d'autoriser la réalisation des travaux suivants par « Cimco »:

- Compresseurs :

- Changement d'huile : 1 900 \$
- Changement de valves de sécurité : 1 650 \$
- Huile : 800 \$

-Travaux sur tuyauterie :

- Raccordement pour filtre à saumure 2 040 \$,
- Bride : 1 500 \$

Ajouter les frais de déplacement communs.

En ce qui concerne la réparation de la tuyauterie, on vérifiera tout de même s'il est possible de faire les travaux localement. À défaut, la résolution s'appliquera intégralement.

AUTRES TRAVAUX

Patrick Poulin désire également porter à l'attention du conseil certains travaux qu'il considère importants. On parle ici de clôture pour le réservoir de propane, d'un entrepôt pour les réservoirs portatifs de propane de la zamboni, d'une souffleuse à neige pour l'entretien, de l'installation du filet de protection, du changement d'un chauffe-eau au sous-sol, etc.

En fonction de ces travaux à réaliser, il souhaiterait également commencer plus tôt, soit après le festival western (12 août).

Considérant l'absence de M. Poulin, on convient de reporter ces items à une prochaine rencontre.

10. RÉSERVOIRS À ESSENCE – GARAGE MUNICIPAL

Considérant la fermeture d'Ultramar, le directeur général a entrepris des discussions avec l'assureur pour connaître les normes d'implantation d'un réservoir extérieur, normes qui sont toujours en attente. D'ici là, on regarde la possibilité d'utiliser le réservoir chez « Agrimax ».

Le conseiller Yves Côté indique qu'il y aurait peut-être l'alternative de mettre un réservoir dans la boîte de la camionnette, mais à cet égard, ça enlève beaucoup de latitude pour l'utilisation de la boîte à d'autres fins.

À suivre!

11. L'APRÈS SINISTRE et ÉTAT DE LA SITUATION DU NIVEAU DU LAC

Bien que la situation se soit résorbée quelque peu, le niveau du lac est encore élevé. On vérifiera tout de même avec les propriétaires pour connaître leurs intentions d'enlever ou conserver les sacs mis à leur disposition, en prenant soin de les aviser que le sable ne peut être utilisé pour des jeux car il contient du sel.

Quant aux sacs qu'il nous reste, on convient de les entreposer dans le dépôt à neige pour l'instant, au cas où on devrait les utiliser ultérieurement.

12. VARIA...

EN BREF À LA MRC...

GÉNÉRACTION

La coopération du loisir au Témiscamingue.

Madame la mairesse transmette le document pour que tous puissent en prendre connaissance. Ce document a été remis lors de la dernière séance de la MRC.

PISCINE

Les mandats qui ont été donnés à la firme « Escabeau » (par la MRC et par la ville de Ville-Marie) ne seront complétés qu'en septembre. C'est donc dire qu'il y aura « bris de service » assurément pour l'été puisque la ville a décrété la fermeture de la piscine pour le 30 juin.

La firme est disposée à rencontrer les conseils municipaux pour prendre le pouls, et les membres du conseil approuvent une telle rencontre dont la date reste à déterminer.

Madame la mairesse souligne également le fait que la ville de Témiscaming a indiqué que des plages horaires étaient disponibles à leur piscine, mais que la réponse a été peu enthousiaste de la part des utilisateurs présents à la séance de la MRC.

TOURS DE COMMUNICATION

Trois nouvelles tours seront installées au Témiscamingue, les dates restent à confirmer.

CHEMIN DU PONT COUVERT

Depuis l'ouverture du chemin du pont couvert, plusieurs véhicules l'ont emprunté et il est en mauvais état, particulièrement de l'autre côté du pont. On fera des vérifications avec le ministère et à défaut, on pourra vérifier avec le bureau de la députée pour connaître les possibilités d'enveloppe particulière à cet effet.

ENTRETIEN DES PLATE-BANDES

Considérant l'absence de Joanne Côté, on se questionne sur la nécessité d'embaucher paysage Lily ou autres pour donner un coup de main à Nelson Turgeon à l'entretien.

M. Turgeon indique qu'il a fait le tour des emplacements, qu'il resterait essentiellement les fleurs à planter. Madame la mairesse verra à s'assurer que la situation est correcte et agira en conséquence si ce n'est pas le cas.

13. CORRESPONDANCE

- Tournoi de golf de l'UQAT,

19-06-07

Considérant qu'aucun membre du conseil et/ou employé ne peut participer au tournoi de golf de l'UQAT qui aura lieu le 7 juin prochain, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de commanditer l'activité par une participation financière de 250 \$.

- Demande N-D-D-N

La municipalité de Notre-Dame-du-Nord désire souligner le travail de ces pompiers volontaires qui cumulent plus de 20 ans de service. Pour se faire, elle sollicite la municipalité pour un don afin d'organiser une soirée à cet effet.

- 19-06-08 Bien qu'ils reconnaissent qu'il est important d'accorder une telle reconnaissance, les membres du conseil conviennent que cette responsabilité est locale, et c'est dans cette optique que la municipalité a elle-même souligné le travail de ces pompiers volontaires. En conséquence, il est résolu unanimement de ne pas donner suite à cette demande.

- Demande Nédélec, balai de rues

- 19-06-09 Habituellement, la municipalité de Nédélec fait balayer ses rues par la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord. Cette année, faute de temps, le Notre-Dame-du-Nord n'ira pas. Nédélec s'informe donc de notre disponibilité.

Considérant les tâches à effectuer qui ont déjà pris du retard, il est proposé par Marc Gauthier et résolu unanimement de refuser cette demande.

- Fondation Québécoise du cancer

- 19-06-10 Considérant que les citoyens du Témiscamingue qui sont atteints du cancer sont généralement transférés à Gatineau pour leurs traitements, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement de participer à la campagne de financement de la Société Québécoise du cancer pour une somme de 200 \$.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

15. LEVÉE OU AJOURNEMENT

- 19-06-11 Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement que l'assemblée soit levée. Il est présentement 22 h 00.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général, sec.-très.

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 8 juillet 2019 à compter de 19 h 30 à la salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame Nicole Routhier

Messieurs : Tomy Boucher
Yves Côté

Absences : Messieurs Patrick Trudel, Marc Gauthier et Sylvain Durand.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les personnes présentes, constate le quorum et ouvre la séance.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

19-07-01 Sur proposition d'Yves Côté, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 27 mai tel que présenté et transmis aux membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 148 du Code Municipal.

3. ADOPTION DES COMPTES

19-07-02 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	22 825.63	Employés
Remises fédérales	3 866.34	
Remises provinciales	8 833.79	
Bell Mobilité	123.36	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 573.17	Assurance collective juin 2019
Poste Canada	20.68	Envoi dépliants ATRAT (Domaine)
	294.39	Sondage, Babillard, Avis bouillir

COMPTES À PAYER

IMPRIMACTION 2000	1 184.23	Impression Babillard et autres
AIR LIQUIDE	39.28	Location bouteille
APSAM	227.67	Formation voirie
SOUDURE ARCO	107.20	Aqueduc, F-150, niveleuse
ERIC AUMOND	39.05	Semence gazon
PIECES EXPERT F.P.	252.61	Entretien Mack, L-8000
MARCEL BARIL	534.70	Vanne guillotine
DANNY BARRETTE	2 400.00	Pelouse juillet 2019
MARIO BELANGER	48.14	Frais déplacement formation
LOCATION BLAIS	747.34	Couteaux faucheuse
ROBERT BOILEAU	1 435.42	Filet de protection, aréna
MIREILLE BOURQUE	229.95	Recherche loi compagnies
CABLEVISION	86.18	Internet aréna juillet 2019
YVON CHAMPOUX	59.33	Base génératrice
CINAX INC.	3 736.69	Circuit Balado découverte
CKVM Radio-Témiscamingue	246.28	Avis ébullition
CLEAN SCENE	139.20	Nettoyage vêtements
CLEMENT CHRYSLER DODGE	105.80	Entretien Mack
CONSTRUCTION SRB	143.72	Sciage bordure sera facturé client
ANDREANNE COTE	112.50	Sablage clôture Domaine Breen
SERGE COTE	50.00	Frais déplacement juin 2019
CARMEN COTE	50.00	Frais rassemblement élu 24 mai
RESEAU BIBLIO	120.72	Plastique protecteur
DISTRIBUTION SOGITEX	37.97	Produits nettoyants
J.DROLET ET FILS	3 633.69	Sel adoucisseur, plastique, quinc.
ÉCOLE RDQ	739.96	Bacs jardins (12)
EDDYNET	747.69	Pièces entretien balai mécanique
FLEURS ET JARDINS 2000	2 694.75	Fleurs, terre, engrais
LES INSTALLATIONS GADI	858.73	Raccordement carré Roberge
GARAGE MARC COTE	2 547.96	Carburant et quincaillerie

FERME GAUTHIER	212.70	Travaux cimetièrre
SNC LAVALIN	14 293.68	Travaux Mgr Moreau Est
PNEUS GBM	52.89	Réparer pneu L-8000
ÉMONDAGE LALI	689.85	Couper épinette R-D-C
LOCATION VM	113.83	Location balai motorisé
LOGITEM	-2.10	Achat livre et retour
AGRIMAX	174.46	Entretien coupe-herbe, scie chaîne
BETON MARIK	688.13	Béton génératrice
H2LAB	332.77	Analyse eau potable et usées
MATÉRIAUX JOLETTE	180.54	Entretien buvette, Wagon, égout
MAYER ORR NOTAIRE	1 011.82	Contrat Gérard Vaillancourt
MMQ	1 000.00	Franchise poteau hydro
OBVT	1 250.00	Étude hydrogéologique
OPTI-MAX	375.97	Dégraisseur
PIECES D'AUTO BROUSSEAU	465.09	Batterie, urée, lumière
PATRICK POULIN	817.97	Frais déplacement et hôtel
PROPANE NORD-OUEST	571.64	Propane, réservoir, vaporisateur
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	65.84	Ampoule parc oiseau
RM ENTREPRISES	961.66	Diesel
R.P. EXPRESS	38.30	Frais livraison H2LAB
EXTINCTEURS SÉCURIPUS	240.70	Inspection hotte aréna
MARIO SARRAZIN	1 202.31	Plan cadastral Gérard Vaillancourt
SERVICES PYRO-PRO	20.70	Cartouches respiratoires
SERVICES MOBILES DRN	896.24	Nettoyage hottes aréna
PRIORITÉ STRATJ	643.86	Panneaux et pictogrammes
NOEL ST-GERMAIN	75.00	Frais déplacement juin 2019
TECHNOSUB	891.06	Pièce pour pompe
TRANSPORT D. BARRETTE	1 170.98	Sable ch. Baie-Vaillancourt
LA STATION V-M	315.80	Carburant véhicules

4. DÉCLARATION DE REDDITION DE COMPTES EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL).

19-07-03 Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 126 124 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu qu'un vérificateur externe (Champagne, Bellehumeur, Guimond inc.) présente dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes qu'une somme de 244 841\$ a été investie par la municipalité pour les travaux d'entretien précités,

En conséquence, il est proposé par Nicole Routhier, et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues approuve les dépenses admissibles de 244 841 \$ pour les travaux exécutés conformément à l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

5. DEMANDES VERBALES

Circulation des véhicules – secteur de villégiature

19-07-04 Présence de Mélissa Bernier, résidente au 301, Chemin de la Baie-de-la-Mine. Madame Bernier soulève la problématique de la vitesse dans son secteur. Comme c'est souvent le cas dans les secteurs de villégiature, de nombreux automobilistes se déplacent bien au-delà de la vitesse permise (40 km). De plus, la visibilité est réduite dans le secteur de la côte.

Après échanges et discussions sur les différentes alternatives possibles (stelle-radar, bollard, stop, etc.), il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de faire l'essai d'un dos d'âne dans la côte juste avant l'entrée de M^{me} Bernier.

6. HOCKEY MINEUR :

Présence de M. Jean-François Lacroix et Guy Falardeau. M. Lacroix est le nouveau président du hockey mineur. Il désire rencontrer des représentants des municipalités pour clarifier certains aspects :

MUR SÉPARATEUR - NOVICES

Pour la saison 2019-2020, les novices utiliseront les demi-glaces, donc l'achat d'équipement à cet effet sera nécessaire pour la prochaine saison.

L'association souhaite la participation de la municipalité pour le financement de 50 % des achats requis. Une proposition devrait être transmise à la municipalité dans les prochaines semaines. Selon les informations disponibles à ce jour, on parle d'un investissement variant de 5 000 à 8 000 \$, en fonction de la solution retenue (muret de mousse (matelas) ou rigide, buts). Les membres indiquent avoir une ouverture à cet égard.

Bien entendu, on souhaite concentrer les activités des novices dans un seul aréna pour éviter d'investir dans les 3. À la limite, on déménagera le matériel en cas de besoin. On mentionne également que les joutes se joueront généralement le même jour.

OUVERTURE 2019-2020

L'ouverture de l'aréna de Ville-Marie est prévue le 22 août.

En ce qui concerne Guigues, en se basant sur l'an passé où l'ouverture fut devancée d'une semaine, on parle du 8 octobre environ (à confirmer).

TARIFICATION 2019-2020, HORAIRE ET RÉPARTITION DES HEURES

Quant à la tarification 2019-2020, celle-ci fera l'objet d'une discussion ultérieure. En ce qui concerne la priorité dans l'attribution des heures de glace, il semble qu'il n'y aura pas de conflit avec le patinage artistique (selon les informations reçues par Patrick Poulin).

Les membres du conseil souhaitent que l'association prenne en compte le fait que la tarification a été ajustée en fonction de l'effort que doivent faire les parents pour inscrire leurs enfants. De ce fait, on s'attend à ce qu'il y ait une répercussion sur le nombre d'heures louées à Guigues. Et on mentionne également qu'il ne faudrait pas que la municipalité perde des niveaux parce que l'on a une ouverture avec les novices.

Par contre, selon M. Lacroix, ils essaient toujours de répartir les horaires équitablement entre les 3 arénas. Et considérant qu'il n'y a pas beaucoup de disponibilités à Notre-Dame-du-Nord, les 2 autres municipalités sont généralement avantagées.

7. ARÉNA

Considérant les nombreux points soulevés par Patrick Poulin pour l'aréna, on convient de convoquer le comité aréna d'ici la prochaine séance pour statuer sur les différents travaux proposés (entre autres : chauffage restaurant, ventilation restaurant (cuisine), chauffe-eau (sous-sol), clôture pour condenseur et réservoir propane) et la date de début de Patrick Poulin pour la prochaine saison.

8. ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS)

19-07-05

À la suite des inondations de ce printemps, la municipalité a été informée le 17 juin que le gouvernement décrétrait une zone d'intervention spéciale pour tout le Québec où aucun permis de construction ne pouvait être émis (résidence ou bâtiment accessoire). Pour la municipalité, cette interdiction touche tous les secteurs de la Baie-Joannes, Baie-de-la-Mine et Royaume-des-Cèdres. Au moment d'écrire ces lignes, les informations sont contradictoires puisqu'il semble que les endroits où il n'y a pas eu d'inondation seront soustraits de la zone. Par contre, il faudra attendre encore quelques jours ou quelques semaines pour en avoir la confirmation. Plus de détails à venir.

Une lettre a été transmise le 28 juin dernier pour dénoncer la façon dont le Ministère des Affaires municipales a procédé dans ce dossier, sans aucune consultation préalable auprès des municipalités concernées (plus de 800 au Québec).

Considérant qu'une nouvelle carte doit être déposée vers la mi-juillet et que normalement, la municipalité devrait être soustraite de l'application de ce décret, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement que dans le cas contraire, toutes les représentations politiques et administratives soient faites auprès du Ministère des Affaires municipales et de la député Émilise Lessard-Therrien afin de corriger cette situation qui n'est pas représentative de notre réalité.

9. ÉTATS FINANCIERS 2018

19-07-06 Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du code municipal, le directeur général, secrétaire-trésorier dépose les états financiers pour l'exercice financier 2018.

L'arrêt de travail du directeur général au début de l'année et la non disponibilité du vérificateur sont les principales raisons du retard de ce dépôt.

10. COMPTE RENDU, TRAVAUX MOUTTET-MGR-MOREAU

Les travaux se déroulent relativement bien jusqu'à présent. En principe, réfection des galeries et bordure de béton la semaine prochaine, l'asphaltage est à déterminer.

11. TOUR DE L'ABITIBI, 19 JUILLET, ENTRE 16 H ET 17 H

Le Témiscamingue accueillera une étape du tour de l'Abitibi le 19 juillet prochain. Il est prévu que les coureurs passent vers 16 h 20 à Guigues.

De concert avec la MRC, les municipalités sont invitées à participer en s'assurant que la chaussée soit balayée, en fournissant des barrières pour fermer l'accès à la route 101 et en trouvant une quinzaine de bénévoles. Le directeur général prend en charge ces responsabilités.

12. AMÉLIORATION DE LA VOIRIE LOCALE : 12 JUILLET

19-07-07 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement que la municipalité présente une demande d'aide dans le cadre du programme « amélioration de la voirie locale » en fonction des principaux secteurs où du rechargement est nécessaire et où l'asphaltage est déficient, principalement entre la Route à Cotnoir et le chemin du Roi. Le directeur général préparera cette demande avec l'aide du responsable des travaux public.

13. PIQUETAGE TERRAIN PUBLIC À LA BAIE VAILLANCOURT

19-07-08 Considérant l'achat par la municipalité d'un terrain riverain au lac Témiscamingue à la Baie-Vaillancourt, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de procéder au piquetage de ce terrain (lot 6 312 142) pour s'assurer de son emplacement.

On verra également à aménager convenablement le terrain pour faciliter l'accès aux lacs l'hiver prochain.

14. AGENT DÉVELOPPEMENT

5-7 FESTIVAL WESTERN

19-07-09 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de participer pour un montant de 300 \$ au 5 à 7 du festival western qui se tiendra mardi le 6 août. On souligne que la municipalité est déjà un partenaire financier important pour le festival.

LUMIÈRE DU TERRAIN DE BALLE

Depuis déjà un certain temps, on éprouve des difficultés avec les lumières du terrain de balle : bris fréquents, structures (supports) détériorés, etc. On convient de vérifier quel serait le coût pour le remplacement de l'ensemble des lumières et de voir si un tel projet serait admissible à un programme de subvention, par exemple Hydro-Québec.

CLÔTURE RÉSERVOIR COUR D'ÉCOLE

Le réservoir de propane situé du côté Nord du centre communautaire donne directement sur la cour d'école. Pour sécuriser son accessibilité, on convient d'installer une clôture.

15. MISE À JOUR DU CARTABLE – SITES CONTAMINÉS

19-07-10 Considérant que la municipalité se doit de tenir à jour son registre des sites potentiels contaminés (passif environnemental);

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'informer les autorités responsables qu'il n'y a eu aucun changement à ce registre pour l'année 2018, ni à ce jour en 2019.

16. RACCORDEMENT AQUEDUC – MAISON DE JÉRÉMIE

La maison de Jérémie doit installer des gicleurs dans l'établissement. Le raccordement doit se faire sur la conduite principale d'aqueduc, soit sur la rue Principale, soit sur la rue Mouttet. Pour l'un ou l'autre, on parle de travaux importants. Délai : fin année 2020, mais François Corriveau souhaite réaliser ces travaux avant. Avant tout, l'installateur doit faire des tests de pression. M. Corriveau nous reviendra prochainement.

17. VARIA...**TRAVAUX STATION DE FILTRATION**

19-07-11 Considérant la proposition de « Champoux électrique » pour la mise à niveau de la tuyauterie (stainless), l'installation de la pompe d'appoint, l'installation d'une « drive » et l'installation des débitmètres à la station de filtration;

Considérant la politique de gestion contractuelle qui autorise la conclusion de contrats supérieurs à 25 000 \$ de gré à gré, le fournisseur étant le seul local en mesure de réaliser ces travaux;

Considérant que ces travaux sont prévus à la programmation de la taxe d'accise;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'accepter la proposition de « Champoux électrique » au montant de 23 955 \$ plus taxes pour les travaux ci-hauts mentionnés.

CONGRÈS DE LA FQM

Madame la mairesse participera au congrès de la FQM qui se tiendra du 26 au 28 septembre à Québec. L'invitation est lancée aux autres conseillers.

18. CORRESPONDANCE**-Carrefour jeunesse emploi**

19-07-12 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'accepter la demande de location gratuite formulée par le Carrefour jeunesse emploi dans le cadre de leur activité de financement (bière-saucisses) qui se tiendra au centre communautaire le 28 septembre prochain.

- Nouveau club de patinage artistique;

Le nouveau club « les Saphirs de Guigues » a reçu son approbation de patinage Canada. Le club sera opérationnel à l'automne.

- Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)

Initialement confirmée à 758 000 \$, une bonification a été apportée au programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ). Cette bonification porte le total sur 5 ans (2019-2023) à près de 890 000 \$.

Nous sommes présentement à finaliser les travaux de la programmation 2014-2018.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

20. LEVÉE OU AJOURNEMENT

19-07-13 Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement de lever la séance, il est présentement 22 h 09.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général, sec.-très.

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 5 AOÛT 2019** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, Mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame Nicole Routhier

Messieurs : Tomy Boucher

Marc Gauthier

Sylvain Durand

Absences : Messieurs Patrick Trudel et Yves Côté

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les personnes présentes (7), constate le quorum et ouvre la séance régulière.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, 8 juillet 2019

19-08-01 Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2019 tel que présenté et transmis aux membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 148 du Code Municipal.

3. ADOPTION DES COMPTES

19-08-02 Sur proposition de Sylvain Durand, il est résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	24 712.05	Employés
Remises fédérales	4 408.56	
Remises provinciales	10 075.85	
Bell Mobilité	121.43	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 573.17	Assurance collective juillet 2019
Poste Canada	38.63	Avis ébullition levé

COMPTES À PAYER

Air Liquide	19.96	Oxygène
Agrimax	591.07	Tondeuse, filtres à air
ATRAT	609.36	Adhésion 2019-2020 Mun. et Domaine
Aumond, Éric	155.60	Remboursement nerf et baseball
Marcel Baril	327.67	Robinet d'arrêt et T de service
Danny Barrette	2 400.00	Entretien pelouse août
Mario Bélanger	63.45	Déplacement véhicule personnel pour pièces
Cablevision	86.18	Internet aréna
Centre laitier	199.72	Chlore, déodorant toilette chimique
Matériaux Champoux	452.91	Pièce parc Richelieu
Cimco	2 683.08	Nettoyage du condenseur
Clean scene	18.87	Nettoyage vêtements
Clément Chrysler	219.86	Inspection Mack plus pièce
Comité attractions touristique	300.00	Contribution lancement FW
Construction UBIC	357 344.44	Décompte #1 et 2, Mouttet sud, Mgr-Moreau est
Construction SRB	143.72	Coupe de bordure
Coop Navago	18.02	Chaux
Côté, Carmen	103.50	Réunion d'information R-N, ZIS
Côté, Serge	1 485.83	Frais déplacement congrès et juillet
J.Drolet et fils	3 889.86	Paillis de cèdre, plate-bande, sel aqueduc
Eddynet	833.57	Moteur pour balai du backhoe
Franco welding & mechanic inc.	1 293.96	Entretien Mack
Gadi Électrique	236.62	Barrure pour disjoncteur parc
Garage Marc Côté	148.42	Pneu pour wagin à chaises
Go sport	119.56	Buts baseball
Horizon drone	521.99	Plan aérien secteurs chalets mai 2019
Hydraulique J. Beaudoin	3.41	Pièce Mack
H2lab	388.39	Analyses d'eau
L'auberge Eugène	322.51	Hébergement muséologue
Logitem	35.48	Papeterie Domaine Breen

Équipements Mori7	792.58	Brosses pour balai backhoe
MRC de Témiscamingue	2 500.00	Politique ainés et familiale
	66 983	Quote-part 3 ^e versement
Municipalité de Béarn	(2 432.95)	Ajustement entente en eaux
Municipalité de Saint-Eugène	5 651.15	1 ^{ER} versement relai éco-centre
	800.00	Chaises usagés (80)
Pièces d'auto Brousseau	1 369.78	Pièces, huile, outils
Pièces expert	33.92	Pièce Mack
Pionner Diesel 2008	1 229.86	Pièces Mack
Propane Nord-Ouest	585.98	Propane aréna
Quincaillerie Home Hardware	132.09	Piles et raccord ABS
Radio témiscamingue	129.34	Levée ébullition
RM Entreprises	26 804.01	Calcium liquide et diesel
R.P. Express	66.38	Transport analyses eau et Toromont
SNC Lavalin	3 271.76	Surveillance travaux
Sogitex	802.23	Produits sanitaires aréna et centre
St-Germain, Noël	75.00	Déplacements
La Station	551.56	Essence
Toromont Cat	91.56	Pièce backhoe
Transtem	1 092.26	Transport asphalte froide
Vanessa Michaud	1 551.33	Muséologue
Ville de Ville-Marie	396.41	Constats d'infraction

4. DEMANDES VERBALES

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER - BRANCHES

Un contribuable s'informe si la municipalité procède toujours à la coupe de branches le long des routes.

Il n'y a pas de procédures spécifiques, mais lorsque nécessaire pour une question de sécurité, ou en fonction de l'entrave que cela peut occasionner, oui il y a une coupe qui est faite. Une vérification des tronçons problématiques sera faite.

5. ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS)

-Le 14 juin dernier, le gouvernement adoptait un projet de décret qui délimitait une zone d'intervention spéciale pour les propriétés riveraines au lac Témiscamingue;

-Le 28 juin, la municipalité transmettait une lettre demandant d'exclure la totalité du territoire de cette zone qui n'a jamais été inondée;

-Le 15 juillet, une correction était faite à la carte, mais même après cet ajustement, il reste plus d'une centaine de propriétés affectées par la zone (environ 35 par secteur pour le Royaume-des-Cèdres, la Baie-de-la-Mine et la Baie-Joannes;

-Les demandes de modifications doivent être transmises avant le 19 août.

La MRC et les municipalités concernées feront front commun dans ce dossier. À cet effet, la municipalité demande, une fois de plus, le retrait de tout le territoire inclus à la « ZIS » pour Saint-Bruno-de-Guigues, dans la résolution suivante :

DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS).

Résolution #19-08-03

ATTENDU QUE, depuis le 17 juin 2019, une zone d'intervention spéciale vise plus d'une centaine de terrains riverains des lacs Témiscamingue, Des Quinze et Simard, occasionnant un gel injustifié dans les permis de construction. Cette ZIS identifie une fausse zone inondable, puisque ces 3 lacs ne sont pas des lacs naturels mais plutôt des réservoirs dont le niveau maximum est fixé et contrôlé par les gouvernements supérieurs, sans que le milieu ait un mot à dire. L'imposition de cette ZIS risque d'occasionner des hausses de primes d'assurances, une dévaluation des propriétés et une incertitude quant aux permis de construction que les citoyens peuvent obtenir;

ATTENDU QUE, contrairement au Sud du Québec affecté ce printemps par des inondations dues à des embâcles, des pluies abondantes ou aux changements climatiques, le niveau de ces 3 réservoirs est contrôlé et opéré selon un niveau maximum (179.56 mètres pour le lac Témiscamingue et 263.59 mètres pour les lacs Des Quinze et Simard). Ces niveaux maximums servent de référence aux arpenteurs

dans l'identification des limites des terrains riverains des lacs Témiscamingue, Des Quinze et Simard (en vertu de la politique de protection des rives). La limite de la zone potentiellement inondable est donc connue : c'est la matrice graphique. Le ministère de la Sécurité publique a confirmé par écrit, qu'aucune réclamation n'a été payée pour des sinistres reliés aux inondations antérieurement à 2018. Travaux publics Canada (gestionnaire du barrage de Témiscaming) confirmait en 2016 que le niveau maximum n'avait jamais été dépassé au cours des 25 dernières années. Contrairement au Sud du Québec, où les niveaux d'eau élevés sont atteints au printemps, ces 3 réservoirs sont opérés pour que soit atteint le niveau maximum à l'été et à l'automne afin de constituer une réserve pour les centrales hydroélectriques situées en aval (demande de pointe d'électricité), le niveau minimum est atteint au début du printemps afin de débiter la saison des crues avec des réservoirs « presque vides »;

ATTENDU QUE, contrairement au Sud du Québec où des milliers de citoyens ont été évacués en raison des inondations du printemps 2019, il n'y a eu aucune évacuation dans la municipalité;

ATTENDU QU'aucun bâtiment n'a été détruit ou affecté par une inondation, ces dernières années, sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues;

ATTENDU QU'aucune zone inondable (0-20 ans, 0-100 ans) n'a été cartographiée sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues;

ATTENDU QUE dans son document d'information « 7 questions sur la ZIS », on mentionne clairement que « (...) *le gouvernement souhaite que ce territoire corresponde le plus fidèlement possible aux zones inondables 0-20 ans déjà inscrites dans les outils de planification, ainsi qu'aux territoires ayant été inondés par les crues printanières de 2017 et de 2019.* »;

ATTENDU QUE dans ce même document, on mentionne que « *En ce qui concerne la délimitation du territoire inondé en 2017 et en 2019, les données disponibles au moment d'adopter la ZIS provenaient de photographies aériennes, de relevés terrain, d'images satellitaires ainsi que des réclamations faites auprès du ministère de la Sécurité publique. Or, les technologies d'imagerie satellitaire comportent généralement une plus grande marge d'imprécision que la photographie aérienne* », et que de ce fait, le ministère confirme que la délimitation est approximative;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bruno-de Guigues n'a pas de carte d'inondation « 0-20 ans » et que la délimitation où l'eau est montée sur le territoire des terrains bordant la lac Témiscamingue est fidèlement localisée grâce aux images prises par un drone lors de la crue maximale, **soit le 16 mai 2019** (voir schéma du niveau du lac en annexe), lesquelles images sont disponibles sur le lien : <https://www.youtube.com/watch?v=qv7xkmgEZIo&feature=youtu.be>

ATTENDU QUE la délimitation fixée par la ZIS n'a aucun rapport avec la réalité observée sur ces images qui confirment qu'aucun bâtiment n'a été inondé;

ATTENDU QUE cette réalité avec laquelle doit composer notre territoire, la solution pour la gestion des crues printanières, n'est pas la révision de la réglementation municipale, mais bien un meilleur contrôle du niveau des réservoirs par les autorités;

ATTENDU QU'il y a lieu d'inviter le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à agir, dans l'avenir, davantage en synergie, plutôt que d'imposer un tel moratoire;

EN CONSÉQUENCE,

19-08-03 Il est proposé par Tomy Boucher, et résolu unanimement :

- ❖ **DE DEMANDER** à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'exclure la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues de la zone d'intervention spéciale (ZIS) et selon les pouvoirs qui lui sont concédés, de procéder à la levée du décret pour la totalité du territoire de la MRC de Témiscamingue.
- ❖ **DE DEMANDER** à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de faire pression sur les gouvernements supérieurs pour que la MRC de Témiscamingue obtienne le statut de représentant à la

Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais et qu'en attendant que ce statut de représentant soit obtenu, les niveaux maximums d'exploitation soient respectés.

Transmettre une copie à :

Madame Geneviève Guilbault, Ministre de la Sécurité publique
 Madame Émilise Lessard-Therrien, Députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue
 Monsieur Pierre Dufour, Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
 Madame Claire Bolduc, Préfète, MRC de Témiscamingue
 Monsieur Denis Moffet, directeur régional, MAMH
 Monsieur Jacques Demers, président de la FQM

6. ARÉNA

19-08-04 **Considérant** les recommandations du comité aréna, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement :

De procéder à l'installation d'un volet de ventilation de 20 pouces carrés dans le restaurant pour aider au chauffage; (1 650\$, excluant l'installation du volet et perçage du trou)

De changer le chauffe-eau par un similaire, au propane; (chauffe-eau : 3 500 \$)

De faire les clôtures près du condenseur et à l'arrière pour le réservoir de propane;

Considérant que l'on s'engage à faire des travaux majeurs de rénovation à l'été prochain, on repousse l'installation d'unités de chauffage dans le restaurant pour ne pas avoir à les relocaliser lors des travaux.

Considérant le travail à faire avant le début de l'aréna (idéalement le 8 octobre, mais en fonction de la température), on convient d'autoriser le début de Patrick Poulin le 12 août (après le festival). En fonction du temps réel nécessaire, celui-ci adaptera son horaire, qui ne sera pas nécessairement 3 semaines de 40 heures.

Il est également résolu d'autoriser l'achat d'un ordinateur portable et une imprimante pour la gestion des horaires, qui sera centralisé au bureau de Patrick Poulin. On en fera l'essai cette année, à évaluer en fin d'année. Il est entendu que le matériel demeure la propriété de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues.

TARIFICATION DE LA GLACE

Il est de même résolu d'augmenter le tarif à 45 \$ pour le hockey mineur (de 40 \$ à 45 \$) et à 140 \$ pour le hockey adulte. (135 \$ à 140 \$)

7. LE COIN DE L'AGENT

Peinturer les trottoirs / parcours actif Génération

L'agent de développement s'informe de l'ouverture des membres du conseil à ce que certains trottoirs et/ou parcours qu'empruntent les jeunes pour aller à l'école soient peints de motifs pour les inciter à bouger.

Considérant l'enthousiasme de tous, on convient de revenir avec une proposition concrète.

Topo Domaine Breen / Agrément

La démarche avance bien avec la consultante

Lumière terrain de balle

L'agent dresse un portrait de la situation : l'éclairage prend de l'âge et les supports sont dangereux. Il en coûterait approximativement 35 000 \$ (budgétaire) pour faire le changement à la technologie DEL, auquel certaines subventions pourraient s'appliquer (Hydro-Québec et autres). On convient de prioriser pour l'an prochain, sujet à changement en fonctions d'urgences potentielles.

5 à 7 demain, votre présence est importante!

C'est demain que se tiendra l'activité d'accueil dans le cadre du festival western. Considérant l'incertitude pour la température, l'activité a été déplacée au centre communautaire au lieu du Domaine. Il serait intéressant d'avoir une bonne participation municipale.

8. AUTORISATION D'ACHAT - FAUCHEUSE

19-08-05 La faucheuse est défectueuse et le coût pour sa réparation est d'approximativement 5 000 \$. Le coût d'achat d'une neuve (système différent de notre système actuel), incluant le bras latéral est de 9 800 \$ incluant les taxes.

Sur proposition de Marc Gauthier, il est résolu unanimement de faire l'achat de la faucheuse rotative avec bras latéral chez « Agrimax ».

On convient de vérifier avec les employés de la voirie et l'opérateur pour s'assurer que le nouveau dispositif est fonctionnel pour le travail que l'on a à faire avec un tel équipement. Idéalement, voir s'il est possible d'en faire l'essai avant achat.

9. COURS D'EAU VAILLANCOURT

Retour sur les travaux nécessaires sur le cours d'eau Vaillancourt (demandés par Dominic Lavallée), montant budgétaire de 4 000 \$, excluant la réfection du ponceau au chemin. Sujet remis à une séance ultérieure.

10. DEMANDE VENTE DE SACS POUR SABLE

19-08-06 Considérant que nous avons suffisamment de sacs en inventaire (plus de 6 000), il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement de vendre des sacs pour sable aux contribuables intéressés au coût de 50¢/sac.

11. ENROCHEMENT PLAGES PUBLIQUES – CERTIFICAT D'AUTORISATION

19-08-07 Considérant que la municipalité souhaite réaliser des travaux de stabilisation sur son terrain public sis au 333, chemin de la Baie-de-la-Mine à Saint-Bruno-de-Guigues;

Considérant que ces travaux nécessitent un certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement du Québec;

Considérant que le coût d'un tel certificat est de 679 \$;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Durand et résolu unanimement d'autoriser le directeur général Serge Côté, ou en son absence, l'adjointe administrative Hélène Laverdière, à préparer et signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, la demande d'autorisation requise.

12. RÉOLUTION MINISTÈRE DU REVENU

19-08-08 Considérant que la direction générale doit maintenant procéder par internet pour la production des rapports de TPS et TVQ;

Considérant que le ministère demande une confirmation nommant un responsable pour les gestions des opérations électroniques;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est Monsieur Serge Côté;

NEQ : 8813436696

Numéro d'identification : 1006132533 TQ0002

Sur proposition de Tomy Boucher, IL EST RÉSOLU QUE Serge Côté, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé :

- à inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la municipalité à clicSÉQUR – Entreprises;

- à gérer l'inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la municipalité, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

13. ENTENTE POUR SERVITUDE – RUE MOUTTET SUD

19-08-09 Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir une servitude pour l'installation de tuyau d'égout sur la propriété sise au 1, rue Mouttet Sud;

Considérant que cette servitude permet de ne pas avoir à creuser sur la rue Piché Ouest pour le raccordement de la station de feu/station de filtration;

En conséquence, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, une servitude pour la construction, la réparation et l'entretien d'un tuyau d'égout sur le lot 3 336 184 laquelle est plus spécifiquement décrite sur le croquis joint en annexe.

Le tout pour une compensation totale et finale de 2 500 \$. Il est entendu que la municipalité a la responsabilité des frais relatifs à l'inscription au registre foncier du Québec.

14. DOSSIER CHEMIN LAUZON – SCEURS LEMIRE

La mairesse et le directeur général ont rencontré la famille Lemire (Emma, Raymonde et Jacinthe) concernant un problème d'égouttement sur le chemin « Girard ». Ce problème persiste, selon elles, depuis l'aménagement du chemin « Girard », maintenant propriété de la municipalité.

Ce secteur est généralement problématique : la côte, aménagée par Monsieur Mario Lauzon pour desservir un secteur de villégiature, représentera un défi de taille pour l'entretien (particulièrement en hiver). Il serait avantageux pour tous qu'un nouveau chemin puisse desservir ce secteur, lequel passerait sur les terrains des sœurs Lemire. Madame la mairesse a vérifié l'ouverture à cet effet et elles devraient nous revenir sous peu.

S'il y avait l'aménagement d'un nouveau chemin, le problème d'égouttement pourrait également être réglé.

15. COLLOQUE DE ZONE ADMQ

19-08-10 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à participer au colloque régional de l'association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu au Témiscamingue les 12 et 13 septembre prochains.

16. RAPPORT RISIT

Considérant qu'il n'y a pas eu de réunion en juillet, il n'y a rien de nouveau sous le soleil ce mois-ci.

17. VISITE D'INSPECTION MMQ

Rapport à venir à la suite de la visite d'un inspecteur de l'assureur de la municipalité (MMQ). On doit s'attendre à plusieurs recommandations, voire obligations! À suivre.

18. VARIA...**FESTIVAL WESTERN -**

- 19-08-11 Considérant que la municipalité participe cette année à l'aménagement d'un nouveau point d'entrée sur le site du festival;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de confirmer à l'Association touristique de l'Abitibi-Témiscamingue notre engagement financier pour un montant de 500 \$ à ce projet.

(Il est entendu que ce montant est pris à même la participation annuelle de 2 500 \$ de la municipalité).

19. CORRESPONDANCE**- Avis du MTO, fauchage route 101.**

Nous avons été informés, par simple hasard, que le ministère fait maintenant le fauchage de la route 101. Nous n'avons donc plus cette responsabilité.

- Avis de réclamation

Avis de l'assureur que notre responsabilité a été engagée dans un dossier de refoulement d'égouts au 12, Carré Roberge et qu'une somme de 1 000 \$ devra être déboursée (déductible).

- Nouveau budget, OMH

- 19-08-12 Sur proposition de Nicole Routhier, il est résolu unanimement d'accepter et d'adopter le nouveau budget de l'Office municipal, lequel confirme une participation financière de 8 609 \$ au lieu de 8 274 \$ initialement prévue pour la municipalité.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

21. LEVÉE OU AJOURNEMENT

- 19-08-13 Il est proposé par Sylvain Durand et résolu unanimement de lever la séance, il est présentement 21 h 40.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général, sec.-très.

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 9 septembre 2019 à compter de 20h10 à la salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère Nicole Routhier, de même que les conseillers Tomy Boucher et Yves Côté.

Absences : Marc Gauthier, Patrick Trudel et Sylvain Durand.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les personnes présentes (5), constate le quorum et ouvre la présente séance à compter de 20 h 10, faute de quorum à l'heure prévue (19 h 30).

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

19-09-01 Sur proposition d'Yves Côté, appuyé par Nicole Routhier, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 5 août 2019 selon la présentation faite et transmise aux élus avant la présente séance.

3. ADOPTION DES COMPTES

19-09-02 Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'accepter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise. Cependant, les chèques de Hetek et Martial Côté seront retenus jusqu'à ce que certaines précisions soient apportées. Quant à Spectralite, il sera posté dès réception de la marchandise.

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	35 104.92	Employés (Erreur sur copie papier)
Remises fédérales	4 749.39	
Remises provinciales	10 828.43	
Bell Mobilité	121.49	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	3 146.34	Assurance collective août- sept.19
Poste Canada	60.78	Babillard été
ADMQ-AT	240.00	Colloque zone A-T

COMPTES À PAYER

AIR LIQUIDE CANADA INC	19.96	Location bouteilles
PIECES EXPERT F. P.	399.37	Entretien garage
AUTOMOBILE PAQUIN	47.08	Poignée Ranger
BARRETTE DANNY	2 400.00	Entretien pelouse septembre19
RM ENTERPRISES	1 261.05	Diesel véhicules
CARON ODETTE	23.25	Repas Vanessa Michaud
CLEAN SCENE	74.01	Nettoyage vêtements
COMITE TOURISTIQUE N.D.D.N	402.41	Publicité napperon
COTE, SERGE	50.00	Frais déplacement août 19
LA STATION VILLE-MARIE	425.67	Essence Ranger et F-150
DISTRIBUTION SOGITEX	244.46	Élément four, papier toilette
J. DROLET ET FILS	867.51	Peinture, luminaire, robinet
FLEURS ET JARDINS 2000 INC	3 474.74	Produits bacs jardin
GADI INC	39 712.37	Génératrice
GARAGE LES PTITS ROBERGE	321.93	Pneus Ranger
GARAGE MARC COTE	149.59	Crochet, urée, pinceau, colle
SNC-LAVALIN STAVIBEL	3 210.11	Honoraires rue Moreau Est
HETEK SOLUTIONS INC	347.23	Vérification NH3
INTRO MUSIQUE INC	80.43	Trépied antenne aréna
LAMOTHE DIV. DE SINTRA INC	9 256.56	Asphalte
JEAN MIKAEL	660.00	Entretien terrain balle
LOGITEM	2 889.31	Antenne, encre, enveloppe
ÉPICERIE 7/7	152.51	Frais livraison autobus
COTE MARTIAL	1 241.72	Temps peinture âge d'or
MATERIAUX JOLETTE INC	106.67	Serre, câble pour filet aréna
LA COOP NOVAGO	195.76	Tendeur, câble, mousqueton
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	3 668.42	Entente urbanisme et sst

H2LAB INC.	129.47	Analyse eau potable et usées
MMQ	1 000.00	Franchise 12, carré Roberge
NORTHERN ONT. MILK	734.50	Nettoyage filtre Mack
7165412 CANADA INC. (NORDVIE)	137.97	Guizous visite guidée FW
PETROLES TEMIS	477.44	Carburant génératrice
PIECES AUTO BROUSSEAU	534.55	Filtre, douille, urée, ampoule
PARKLAND/PROPANE NORD-	414.06	Propane aréna
LES PROS DU PLANCHER	80.81	Peinture âge d'or
QUINCAILLERIE HOME	59.73	Filtre aspirateur, raccord tuyau
RISIT	34 501.00	3 ^e versement sur 4
R.P. EXPRESS INC.	22.98	Frais livraison H2LAB
SERVICES PYRO-PRO	1 547.47	Inspection annuelle
SOUDEURE ARCO	625.73	Fer angle, plate fer, pneu
SPECTRALITE/SIGNOPLUS	1 983.65	Pancarte dos d'âne (par reçu)
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement août 19
TOROMONT CAT (QUÉBEC)	137.30	Entretien backhoe
TRANSPORT G.G.R. LTÉE	271.42	Location autobus visite guidée
TRANSPORT JOLATEM	709.55	Ponceau, collet
VACHON CARMELLE	62.82	Peinture âge d'or
VITRERIE TEMISCAMINGUE	213.48	Vitre trempée aréna
WOLSELEY	2 945.66	Poches asphalte froid

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. LE COIN DE L'AGENT

Points d'information :

- **Internet au Colisée est fonctionnel :**
Branché avec le bureau via micro-ondes, il n'y a plus de branchement avec cablevision, donc plus de facture mensuelle.
- **DEL au tennis + FWG (rue) :**
Réflexion à savoir s'il y aurait lieu de profiter de l'installation de nouvelles lumières au printemps au terrain de balle pour moderniser le terrain de tennis et ajouter des lumières entre l'aréna et le terrain de balle. Voir au budget car en fonction de l'achat qu'on ferait, on pourrait avoir une subvention d'Hydro-Québec qui ne serait peut-être pas admissible si le gain n'est pas minimal. Actuellement, on parle d'un projet variant de 35 à 40 000 \$ pour le terrain de balle seulement.
- **Mise à jour des projets en cour et orientation pour la présentation prochaine d'un projet au Fonds de développement du territoire :**
On convient de finaliser les projets en cours avant de présenter un nouveau projet au FDT (dont date limite est le 24 septembre). On s'entend qu'on a suffisamment de projets pour l'instant, qu'on verra ultérieurement où on s'oriente parmi la liste soumise par l'agent de développement.
- **Suivi du festival western :** Les activités en lien avec la municipalité lors du festival western (5 à 7 et navettes touristiques (plus de 80 personnes en 3 jours pour la navette!), furent un très grand succès pour une première année. Les entrepreneurs visités lors de la navette étaient également très satisfaits, beaucoup de reconnaissance. En ce qui concerne la navette touristique, il y a même possibilité de répéter l'expérience cet automne. À suivre!

6. ARÉNA

- RÉPONSE DU HOCKEY MINEUR, ÉQUIPEMENT POUR LES DEMI-GLACES.

Dans une lettre adressée à la municipalité, l'association du hockey mineur l'informe que l'association assumera la totalité des frais d'achat de l'équipement « demi-glace » nécessaire pour les novices. Toutes les parties novices se joueront à Guigues.

- DATE D'OUVERTURE :

19-09-03 Considérant qu'il serait préférable pour les utilisateurs, et principalement pour le hockey mineur, que la date d'ouverture soit connue quelques semaines d'avance, et considérant que l'ouverture s'est faite le 8 octobre l'an dernier, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de fixer la date d'ouverture au premier lundi du mois d'octobre pour les années à venir.

Il est cependant entendu que cette date pourrait varier en fonction de la température et de la capacité de notre système de réfrigération.

- GESTION DES ORDURES :

On convient que le responsable de l'aréna gère la situation de façon responsable en achetant le matériel nécessaire, quitte à en ajouter ultérieurement.

7. BORNE ÉLECTRIQUE

Le conseiller Tomy Boucher, de même que l'adjointe Hélène Laverdière et l'agent de développement Éric Aumond, ont participé à une conférence téléphonique relative à l'installation d'une borne de recharge à Saint-Bruno-de-Guigues. Selon la compréhension du directeur général, au dossier initial, on demandait une contribution volontaire à la municipalité. Il semble que cette contribution soit maintenant fixée à 2 725 \$.

À déterminer : l'adresse d'installation de la borne, la date prévue de l'installation, les coordonnées du maître électricien qui installera la borne (nom, téléphone, courriel).

Montage financier :

Estimation des coûts	Dépenses admissibles (annexe B)
Achat de la borne	4 200 \$
Frais d'installation	2 000 \$
Panneau de signalisation	100 \$
Honoraires professionnels	750 \$
Coût total du projet	7 050 \$

Financement

Contributions financières	Montants	%
FARR - Fonds d'appui au rayonnement des régions	3 525 \$	50 %
Conseil régional de l'environnement et AVEC	800 \$	11 %
Municipalité (bénéficiaire) et autres partenaires du milieu	2 725 \$	39 %
TOTAL	7 050 \$	100 %

Considérant que nous n'avons pas encore reçu l'information relative au nombre de rechargements qu'il y a eu à Notre-Dame-du-Nord et Ville-Marie, on convient de reporter la décision à une rencontre ultérieure.

8. RISIT

Compte rendu et discussion relative à l'intégration de NDDN à la Risit.

Nédélec et possiblement Notre-Dame-du-Nord ont de l'intérêt à intégrer la RISIT. Si tel est le cas, elles devront transmettre une résolution en bonne et due forme à la RISIT. Les municipalités concernées devront assumer les frais relatifs à l'étude de faisabilité.

Les ententes relatives aux pinces ont été acceptées, mais la RISIT s'engage à noter les frais supplémentaires qu'engendre ces ententes. Et demande également qu'il y ait un peu plus de collaboration entre les parties qu'une entente « unilatérale ».

9. COURS D'EAU VAILLANCOURT

Considérant la demande formulée pour nettoyer le cours d'eau Vaillancourt, et ce depuis quelques années;

- 19-09-04 Considérant les dommages qui sont occasionnés sur les terres avoisinantes en raison du débordement du cours d'eau;

Considérant l'engagement de la municipalité à soutenir l'agriculture sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser le nettoyage du cours d'eau Vaillancourt à partir de la Route des 3^e-et-4^e-Rangs, en direction Nord, avant de bifurquer en direction Ouest, le tout sur une distance approximative de 500 mètres, pour un montant budgétaire de 4 000 \$.

10. MINISTÈRE DES TRANSPORTS

SUBVENTION - AMÉLIORATION

- 19-09-05 Considérant la demande de subvention présentée pour l'amélioration de la voirie locale;

Considérant qu'en fonction des travaux plus bas décrit, une somme de 27 722 \$ a été octroyée;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'autoriser le contremaître à déterminer les tronçons prioritaires à la liste des travaux soumis (ci-bas) en fonction de l'enveloppe disponible et de la disponibilité des employés

TRAVAUX AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 2019 Prévisions
--

CHEMIN DES 2^E-ET-3^E-RANGS

Rechargement entre le chemin du Roi et la Route à Cousineau, et entre les numéros civiques 600 et 703, 1 km. Asphaltage avec notre machinerie, entre Route à Cotnoir et Chemin du Roi, 0.5 km.

CHEMIN DU PETIT-SIX

Rechargement secteur des numéros civiques 700 et 760. 1 km

CHEMIN DU SIXIÈME-RANG

Rechargement secteur des numéros civiques 400 et 500, 1 km

ROUTE DES 3^E-ET-4^E-RANGS

Rechargement de 500 mètres en quelques endroits épars.

ROUTE DU 6^E-RANG

Rechargement de 500 mètres en quelques endroits épars.

Le contremaître est également autorisé à contracter l'achat du gravier MG-20 en fonction des travaux à réaliser.

- PONT DE LA MONTÉE GAUTHIER;

Des ingénieurs du MTQ sont venus sur place la semaine dernière pour effectuer des sondages, le rapport est en attente.

La MRC a avisé le Ministère qu'elle considère que ce dossier doit être réglé à la fin du mois de septembre

On convient d'attendre au 30 septembre pour voir les développements. Advenant qu'il n'y ait pas d'avancement dans ce dossier, une position sera prise lors de la séance d'octobre.

11. FORMATION DES ÉLUS - SÉCURITÉ CIVILE

Les élus ont été avisés que la formation relative à la sécurité civile se tiendra dans la semaine du 16 au 20 septembre. Les confirmations sont obligatoires. Possibilité de la suivre sur Internet au besoin pour ceux qui ne pourront être présents.

12. COMPTE RENDU INSPECTION MUTUELLE D'ASSURANCE (MMQ)

Un rapport d'analyse a été déposé par la Mutuelle d'assurance (MMQ) pour remédier à plusieurs anomalies détectées lors de la visite d'un inspecteur le mois dernier.

Bien que certains correctifs soient mineurs (branchement de prises électriques, obstructions de certaines sorties, etc), d'autres nécessiteront une réflexion plus poussée : tous les murs des salles et des entrepôts au 2^e étage de la caserne devront être recouverts d'un gypse, par exemple.

On vérifiera avec la RISIT à savoir si l'emplacement actuel serait acceptable advenant le fait que le 2^e étage soit enlevé. Si tel est le cas, on s'informerait de la faisabilité auprès d'un architecte et/ou d'un ingénieur.

Le directeur général verra à s'assurer du suivi pour l'ensemble du rapport, dont les modifications sont demandées pour le 19 novembre. Conscient que ce délai est court, l'inspecteur de la MMQ demande tout de même qu'un suivi rigoureux soit fait, en fonction de quoi de nouveaux délais pourraient être approuvés.

13. Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

19-09-06 En vertu de la réglementation provinciale, un rapport sur la vulnérabilité du puits municipal doit être déposé au ministère en avril 2021 au plus tard. Bien qu'une subvention soit possible, le solde pourra être financé par la taxe sur l'essence (TECQ).

MISE EN CONTEXTE

L'article 68 du RPEP exige que chaque responsable de prélèvements d'eau de catégorie 1 transmette au Ministre, tous les cinq ans, un rapport signé par un professionnel contenant les renseignements suivants et leur mise à jour le cas échéant :

1. La localisation du ou des sites de prélèvement et une description de son aménagement;
2. Le plan de localisation des aires de protection immédiate, intermédiaires et éloignée, lequel doit permettre d'identifier leurs limites sur le terrain;
3. Les niveaux de vulnérabilité des aires de protection évaluées conformément à l'article 53 (du RPEP);
4. Au regard de l'aire de protection éloignée, les activités anthropiques, les affectations du territoire et les événements potentiels qui sont susceptibles d'affecter la qualité et la quantité des eaux exploitées par le prélèvement;
5. Une évaluation des menaces que représentent les activités anthropiques et les événements potentiels répertoriés en vertu du paragraphe 4;
6. Une identification des causes pouvant expliquer ce qui affecte ou a affecté la qualité ou la quantité des eaux souterraines exploitées par le prélèvement, en fonction de l'interprétation des données disponibles, notamment celles obtenues dans le cadre des suivis de la qualité des eaux brutes et distribuées, exigées en vertu du *Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)* (chapitre Q-2, r.40).

Dans le cas de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, l'installation de production d'eau potable portant le no X2092650 est alimentée par un ouvrage de captage d'eau souterraine de catégorie 1, soit le puits municipal.

2. DESCRIPTION DU MANDAT ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Selon le nouveau guide intitulé « Détermination des aires de protection des prélèvements d'eau souterraine et des indices de vulnérabilité DRASTIC », il est nécessaire de réaliser une modélisation numérique pour établir les aires de protection d'un puits de catégorie 1 lorsque le système à analyser est jugé complexe. Les systèmes dits « simples » impliquent des conditions remarquables comme l'homogénéité du milieu ou l'absence d'effet de pompage des puits les uns sur les autres. Selon les informations obtenues à partir des rapports hydrogéologiques disponibles pour le puits exploité, l'exploitation de l'eau souterraine par la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues est un système complexe. Une modélisation numérique est alors nécessaire afin de redéfinir les aires de protection. De plus, le nouveau guide insiste sur le fait de déterminer précisément la vulnérabilité de l'aquifère exploité sur toute l'aire d'alimentation, impliquant la compilation de données réparties sur l'ensemble de l'aire d'alimentation.

Compte tenu du fait que l'indice DRASTIC doit être déterminé sur l'ensemble de l'aire d'alimentation, les informations existantes au dossier seront associées à d'autres bases de données comme celles compilées dans le Système d'information hydrogéologique (SIH) et dans le cadre du Programme d'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines (PACES) pour étendre nos connaissances en dehors de la zone de prélèvement.

Ainsi, considérant les données et études consultées, les travaux requis peuvent être regroupés en cinq phases :

- Inspecter le puits d'exploitation et identifier les puits d'observation toujours existants;
- Instaurer un suivi d'exploitation de la zone aquifère exploitée incluant un suivi des débits pompés et un suivi des fluctuations piézométriques dans le puits de pompage et les puits d'observation;
- Déterminer les aires de protection par simulation numérique;
- Déterminer l'indice DRASTIC sur l'ensemble de l'aire d'alimentation pour évaluer la vulnérabilité de l'aquifère exploité;
- Réaliser l'inventaire des activités dans les aires de protection;
- Rédiger un rapport d'analyse de vulnérabilité signé par un professionnel comme exigé par l'article 68 du RPEP.

Considérant le préambule;

Considérant l'offre soumise par « LNA » pour la réalisation du mandat ci-haut mentionné;

Considérant l'expertise de « LNA » pour le puits de Saint-Bruno-de-Guigues puisqu'ils ont produit un premier rapport sur la vulnérabilité du puits municipal en 2008;

Considérant le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité autorisant celle-ci à conclure une entente de gré à gré pour des contrats supérieurs à 25 000 \$ mais ne pouvant être supérieur au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel;

En conséquence, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, l'offre de service de « LNA » relative au mandat cité précédemment définie comme suit :

**« Offre de service n° 4282 – Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues
Analyse de vulnérabilité d'une source d'eau potable – Puits municipal »**

Le tout pour un montant budgétaire de 24 830 \$.

Il est de même entendu que les responsabilités suivantes sont à la charge de la municipalité :

▪ Assumer les frais de la construction des trois piézomètres dont les caractéristiques auront été établies par LNA. Les coûts de l'entrepreneur puisatier retenu par le client pour la construction des piézomètres ainsi que pour le retrait des équipements de pompage du puits seront à la charge du client. L'aménagement des chemins d'accès requis pour que la machinerie de forage puisse accéder aux cibles est à la charge de la municipalité. (Prévoir un montant approximatif de 33 000 \$ pour l'ensemble des travaux);

- ▪ Réaliser l'inventaire, sur le terrain, des activités à risque à l'intérieur des aires d'alimentation;
- ▪ Assumer les frais d'analyses d'eau brute auprès d'un laboratoire agréé (si jugé requis);
- ▪ Fournir les données d'exploitation des puits.

Résolution, demande de subvention :

19-09-07 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Yves Côté, appuyé par Tomy Boucher et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE Serge Côté, directeur général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

À inclure : Avis de l'hydrogéologue, résolution et formulaire.

14. COMITÉ DE TRAVAIL DE LA MRC DU 12 SEPTEMBRE

Remplacement de madame la mairesse pour la rencontre du 12 septembre. Aucun membre du conseil ne peut être présent.

15. ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE : MISE À JOUR

La dernière modification à la carte a été faite en août et aucune municipalité du Témiscamingue n'a été exclue. Selon le directeur régional du Ministère des Affaires municipales, c'est une question de temps avant que le dossier régional soit analysé.

16. VARIA...

Aucun point.

17. CORRESPONDANCE

Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel :

- 19-09-08 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de faire un don de 150 \$ au centre d'aide, en plus d'offrir gratuitement la salle pour les cours d'autodéfense qui seront offerts gratuitement par Monsieur Ambroise Lycke.

Résolution Notre-Dame-du-Nord, gestion du barrage à Témiscaming

- 19-09-09 Considérant la résolution de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord questionnant la gestion des barrages par la commission de planification de la régularisation de la rivière Des Outaouais et travaux publics Canada en mai 2019;

Considérant que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues a également subi les inconvénients du niveau anormalement élevé du lac Témiscamingue, comme ce fut le cas pour plusieurs autres municipalités témiscamiennes;

Considérant que malgré les soubresauts de Dame Nature, il est normal de questionner la gestion des barrages puisque des situations similaires se sont déjà reproduits dans le passé;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de transmettre une lettre à la commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais et Travaux publics Canada pour les informer de notre inquiétude quant à la gestion du lac Témiscamingue, requérir d'eux des explications sur les événements de mai 2019 et connaître les mesures qu'ils souhaitent mettre en place pour éviter que cette situation ne se reproduise.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

FIN DE MANDAT – PATRICK TRUDEL

Le directeur général mentionne que conformément aux dispositions de l'article 317 de la Loi sur le Élections et les Référendums, le mandat du conseiller Patrick Trudel se termine à la fin de la présente séance.

Dernière présence : séance extraordinaire du 23 mai.

Première absence : 27 mai (début du calcul du délai de 90 jours, qui mène au 27 août)

Absences : 8 juillet, 5 août et 9 septembre 2019.

Le directeur général fait également mention de la possibilité d'octroyer un délai supplémentaire, laquelle possibilité n'étant pas retenue.

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT

- 19-09-10 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de lever la séance, il est présentement 22 h 38.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général, sec.-très.

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 7 octobre 2019 à compter de 19 h 50 à la salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère Nicole Routhier, de même que les conseillers Tomy Boucher, Yves Côté et Sylvain Durand.

Absence : Marc Gauthier.

En l'absence du directeur général, Madame Hélène Laverdière est nommée secrétaire d'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les personnes présentes (8), constate le quorum et ouvre la présente séance à compter de 19 h 50.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 19-10-01 Sur proposition de Nicole Routhier, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2019 selon la présentation faite et transmise aux élus avant la présente séance.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 19-10-02 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'accepter et payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	23 018.85	Employés
Remises fédérales	6 716.40	
Remises provinciales	15 400.24	
Bell Mobilité	121.49	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
Serge Côté	52.85	Remboursement petite caisse
RISIT	34 501.00	Quote-part
Poste Canada	62.08	Babillard septembre

COMPTES À PAYER

IMPRIMATION 2000	454.15	Impression Babillard septembre 2019
AIR LIQUIDE CANADA INC	19.32	Location bouteilles
AUMOND ERIC	101.70	Frais déplacement Domaine Breen
BOUCHERIE FRUITS ET LÉGUMES	240.84	Javel, gants, lait, fantastik, verre
RM ENTREPRISES	3 214.51	Diesel véhicules
CENTRE LAITIER SURGE	416.45	Tapis caoutchouc aréna
CHAMPAGNE, BELLEHUMEUR, GUIMOND	10 290.26	Honoraires états financiers
CLEAN SCENE	107.23	Nettoyage vêtements
CONSTRUCTION S.R.B.	173.71	Sciage bordure 30, carré Roberge
COTE, CARMEN	1 980.27	Frais déplacement congrès
COTE, SERGE	151.25	Frais déplacement septembre et ZIS
LA STATION VILLE-MARIE	483.20	Carburant véhicules
DISTRIBUTION SOGITEX	2 384.37	Produits nettoyants, sacs, poubelles
J. DROLET ET FILS	802.87	Quincaillerie, clé, vis, ciment
GADI INC	12 069.29	Entretien lumière aréna, génératrice
LOCATION VM	1 286.57	Location nacelle, aspirateur, mèche
LOGITEM	3 589.36	Fourniture, livre, imprimante, portable
LVL GLOBAL INC.	112.50	Affûtage couteaux
ENGLOBE CORP.	2 680.47	Contrôle de matériaux, travaux rues
CENTRE DU CAMION MABO	262.85	Entretien L-8000
AGRIMAX	587.37	Shaft faucheuse
MARCEL BARIL LTEE	386.36	Boîte de service, clé, aqueduc
MINISTRE DES FINANCES	42 735.00	2 ^e versement sécurité publique
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	776.00	Déchets festival western
H2LAB INC.	488.53	Analyse eau potable et usée
PIECES AUTO BROUSSEAU	616.48	Quincaillerie
POULIN PATRICK	164.53	Frais déplacement, stores
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	5 412.12	Installation chauffe-eau, propane
LES PROS DU PLANCHER	181.29	Peinture, pinceau, plateau

QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	135.60	Cisailles, sécateurs, ébrancheurs
R.P. EXPRESS INC.	43.41	Frais livraison H2LAB, Mabo, Thibault
MARIO SARRAZIN	977.29	Piquetage lot 6 312 142
SERVICES PYRO-PRO	212.61	Maintenance, recharge extincteur
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement septembre
PRIORITE STRATJ INC.	490.93	Trousse communication, formation
TEMLAC LTEE	33.87	Entretien zamboni
THIBAUT	1 580.15	Entretien Mack
TRANSPORT JOLATEM	405.59	Ponceau, collet (Guy Pétrin)
TRANSPORT D. BARRETTE	17 410.36	Rechargement chemin
VITRERIE TEMISCAMINGUE	163.12	Lexan aréna
YVON CHAMPOUX INC	131.58	Vis, pinceau, rouleau, plateau

4. DEMANDES VERBALES

PROJET – COUCHES LAVABLES

Éric Aumond apporte une demande reçue d'une citoyenne concernant les couches lavables. La personne n'est pas présente. Sa demande sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil en novembre. En espérant avoir plus d'information d'ici là.

5. DEMANDE CAROLE KRUGER – GINETTE JUBINVILLE

Mesdames Kruger et Jubinville se présentent à tour de rôle. Demande l'utilisation d'un local pour un projet de murale à l'école, celle-ci n'ayant pas d'espace à mettre à leur disponibilité. Il est intéressant de souligner que mesdames Kruger et Jubinville participeront également au projet d'illustration sur les trottoirs (autorisé par la municipalité).

Considérant que nous croyons que le développement intégral de nos jeunes passe par une sensibilisation plus particulière aux arts et que c'est une belle opportunité d'un partenaire territorial ;

19-10-03 **Il est proposé** par Tomy Boucher et résolu unanimement

- **De libérer et aménager** un local pour le rendre fonctionnel pendant une période de 4 à 5 semaines, cinq jours (8 h), ajustable selon les besoins. Des clés seront également fournies afin de donner un accès aux artistes en dehors des heures régulières de bureau ;
- **De fournir** l'ameublement et le matériel nécessaire comme les tables, petite escabeau et l'accès à salle d'eau etc. afin de répondre aux besoins pendant le processus de création comme tel mais aussi lorsqu'elles animeront les ateliers avec les enfants ;
- **D'installer** un système d'accrochage sur les murs pour installer le support sur lequel les artistes travailleront.

Notre estimons notre participation financière pour tout ce qui a été énuméré ci-haut à 1 200\$ en échange de services (location et entretien).

6. DEMANDE DENIS PAQUIN

Demande de faire une clôture entre lui et le terrain équestre. Souhaite faire l'installation dès cet automne pour empêcher les motoneigistes de circuler sur sa terre. Ces derniers passent partout dans son champ et dans le fossé ce qui cause des problèmes d'écoulement au printemps. M. Paquin projette d'avoir des animaux au printemps. Le conseil souhaite rencontrer le club de motoneige avant de prendre une décision.

7. AGENT

PROMOTION – VOLET 4 DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La FDT nous offre de promouvoir une activité ou un événement de la municipalité. Un montant de 2 500\$ sera accordé pour de la publicité.

- 19-10-04 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de promouvoir le Festival Western dans le volet 4 de la FDT.

Les conseillers mentionnent qu'il serait intéressant de se jumeler avec d'autres événements comme par exemple le Rodéo et la Foire pour faire de la publicité à plus grande envergure.

2^e ÉTAGE – ENTREPÔT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Le 2^e étage de l'entrepôt du centre communautaire est en attente depuis quelques années. Les employés n'ont pas beaucoup de temps pour effectuer ces travaux. On se questionne sur la possibilité de le donner à contrat. Il est décidé de se donner encore un peu de temps pour évaluer le temps, les coûts, les besoins.

8. BORNES ÉLECTRIQUES

Tel que discuté à la réunion de septembre, on demandait d'avoir les statistiques relatives au nombre de rechargements qu'il y a eu à Notre-Dame-du-Nord et Ville-Marie avant de statuer. Voici les informations recueillies pour répondre à cette demande :

Le nombre de recharges de janvier 2019 à juillet 2019 pour les bornes suivantes :

Latulipe : 6 recharges	Ville-Marie (CEA-10307) : 102 recharges
Notre-Dame-du-Nord : 63 recharges,	Témiscaming (CEA-10239) : 46 recharges

Considérant qu'il y en a une de disponible chez Automobile Paquin pour leur clientèle;

Considérant la proximité d'autres bornes à Ville-Marie et Notre-Dame-du-Nord;

Considérant que la technologie dans ce domaine évolue rapidement;

Considérant qu'il existe d'autres modèles à recharge rapide, différents et potentiellement plus pratiques;

- 19-10-05 **Il est proposé** par Tomy Boucher et résolu unanimement de ne pas acquérir de borne de niveau 2, dans le cadre de la phase 3 de la démarche *Par notre propre énergie* en partenariat avec de le conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)et Hydro-Québec.

9. ARÉNA

Signalisation 1 Principale Sud : changer l'enseigne « Colisée ».

- 19-10-06 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de changer l'enseigne « Colisée » situé sur le terrain de M. Gérard Paquin. L'enseigne mesurera 4 pieds par 4 pieds, incluant l'annonce du resto du Colisée sur la même pancarte.

Recouvrement des chaises du restaurant : sont détériorées.

D'après la soumission reçue de Qualiprix il en coûterait environ 55 \$/chaise pour recouvrir les chaises du restaurant du Colisée. Chaque chaise a coûté 109 \$ en 2015. Les conseillers décident de vérifier d'autres possibilités.

Entente pour équipement demi-glaces

Une entente entre la municipalité et l'association du hockey mineur est soumise pour clarifier la situation concernant les équipements demi-glaces qui seront utilisés au Colisée à compter de cette année (novice).

Dans le point 3 on peut lire : **Les personnes responsables de l'installation devront en tout temps porter un casque protecteur, des patins ou des crampons sous leurs chaussures dès qu'ils embarquent sur la surface glacée.**

On s'inquiète de la réaction de l'AHMT et des bénévoles sur cette obligation. On validera également auprès des assurances. La prochaine réunion de l'AHMT est jeudi. On attend leur décision avant de passer la résolution.

Établi : espace pour travailler dans la salle de la zamboni.

19-10-07 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'acheter un coffre à outils qui servirait pour ranger les outils et également comme table de travail, pour un montant approximatif de 550\$.

Commandite murale.

19-10-08 Les contrats des panneaux publicitaires sur les murs de l'aréna sont échus. Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de garder le même prix que les trois dernières années, soit 100 \$/an pour trois ans.

10. PISCINE : ORIENTATION À LA SUITE DES ÉTUDES

CONSIDÉRANT la fermeture, le 30 juin dernier, de la seule piscine située dans le secteur centre du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT qu'un tel équipement de loisir est essentiel pour le développement socio-économique d'une région comme le Témiscamingue;

CONSIDÉRANT le rapport transmis à la MRC de Témiscamingue par la firme Escabeau, le mois dernier;

CONSIDÉRANT que dans ce rapport, trois options pour des travaux d'investissements sont présentées en l'occurrence l'option 1, maintien à court terme pour un estimé des coûts à 266 000\$; l'option 2 réparations majeures pour utilisation à long terme pour un estimé des coûts à 1 650 000\$; l'option 3 nouvelle infrastructure pour un estimé des coûts entre 9 M\$ et 16M\$;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir à la population une piscine le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT que la piscine actuelle est toujours sous la responsabilité de la ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT que la ville de Ville-Marie tire des bénéfices commerciaux et sociaux d'avoir une infrastructure aquatique sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette infrastructure profite à l'ensemble de la population du Témiscamingue, excluant le secteur sud;

CONSIDÉRANT l'importance d'une implication du plus grand nombre possible de municipalités dans ce projet collectif;

CONSIDÉRANT la responsabilité actuelle des décideurs municipaux de doter le Témiscamingue d'infrastructures de loisirs répondant aux aspirations de la population pour plusieurs dizaines d'années;

CONSIDÉRANT le rapport de la firme Escabeau qui précise qu'une nouvelle infrastructure devrait se situer à Ville-Marie ou Lorrainville;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de St-Bruno-de-Guigues de participer aux discussions entourant la mise sur pied d'un modèle de gestion et de financement de la nouvelle infrastructure aquatique et de possiblement s'y engager financièrement, dépendamment du coût de cette infrastructure et la volonté des autres municipalités du Témiscamingue à faire de même.

IL EST PROPOSÉ par Tomy Boucher et résolu unanimement :

D'opter pour l'option 1 et l'option 3, tel que défini par le résumé soumis par la MRC, du rapport de la firme Escabeau.

D'engager financièrement la municipalité de St-Bruno-de-Guigues pour la réalisation de l'option 1 à la condition que;

- la ville de Ville-Marie s'engage à payer 50 % de la facture pour le maintien à court terme de la piscine de Ville-Marie, à l'image du modèle actuel utilisé pour le financement du Rift;
- que le nombre de municipalités prêtes à s'impliquer financièrement dans l'option 1 totalisent minimalement 8 000 habitants.

De demander à la MRC de poursuivre son rôle d'intermédiaire et de facilitateur tout au long des discussions menant à la réalisation de l'option 1, et des discussions menant à la présentation d'un modèle de gestion et de financement d'une nouvelle piscine, tel que prévu dans l'option 3.

De demander à la municipalité de Lorrainville et à la ville de Ville-Marie, de manifester leur intention quant à leur volonté d'accueillir ou non la nouvelle piscine dans leur municipalité.

D'engager la municipalité de St-Bruno-de-Guigues à étudier les modèles de gestion et de financement proposés et, en fonction de la capacité financière de la municipalité, à s'impliquer au niveau financier et humain pour la construction et la gestion de la nouvelle piscine.

11. COMITÉ TRAVAUX – SALLE AGE D'OR

19-10-10 Il est proposé par Sylvain Durand et résolu unanimement de nommer Nicole Routhier en remplacement de Patrick Trudel sur le comité de travaux de la salle de l'Age d'or.

12. RÉOLUTION PROGRAMMATION TECQ

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

19-10-11 **En conséquence**, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

PRORAMMATION DES TRAVAUX :	Réalisés	Total
- Mise à jour du plan d'intervention	59 547\$	59 547\$
- Achat de pompes, automatisation et mise à niveau	22 873 \$	47 860\$
- Génératrice (achat, installation)	46 868 \$	46 868\$
- Travaux selon priorités, plan d'intervention :	377 774 \$	431 984\$
-Étude de vulnérabilité, puits municipal		40 000\$
Travaux sans égard aux priorités (20 %) :		
- Travaux de correction mécanique, structure rue Brien :	22 237 \$	22 237\$
- Mise à niveau, aréna (Colisée):	3 633 \$	9 504\$
- Asphaltage, entrée de la Route à Cotnoir		30 000\$
Montant total :	532 932 \$	688 000\$

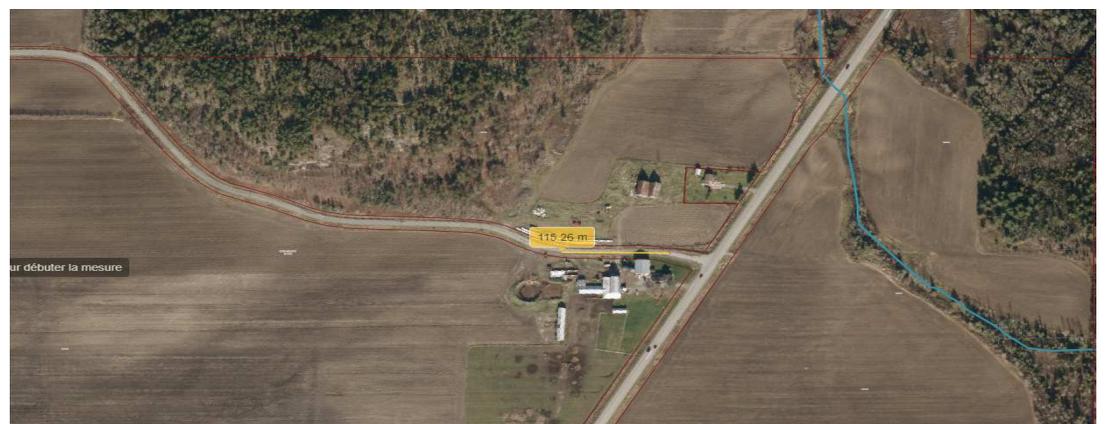
TRAVAUX D'ASPHALTAGE – ROUTE À COTNOIR

19-10-11A Considérant la dégradation importante du traitement de surface à l'entrée de la Route à Cotnoir, à l'intersection de la Route 101 Sud;

Considérant l'offre de « Entreprise W. Sirard inc. » pour la scarification du traitement de surface actuel, l'ajout d'asphalte recyclée (145 tonnes MR-5), la compaction et le pavage final au taux de pose de 147kg/m², soit 60 mm d'asphalte, (115 tonnes ESG-14) sur une distance approximative de 115 mètres;

Considérant la politique de gestion contractuelle de la municipalité autorisant la présente;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'accepter l'offre de « Entreprise W. Sirard inc » au coût de 29 500 \$, le préambule faisant partie intégrante de la présente résolution.



13. CAISSE DESJARDINS – OFFRE –CENTRE DE SERVICE

Madame Chantal Parent, directrice de la Caisse Desjardins du Témiscamingue, informe la municipalité qu'il n'y a plus de personnel à l'ancien centre de service situé au 6 rue Principale Sud. Bien que les dirigeants souhaitent que ce transfert se fasse plus rapidement, il aura fallu 10 mois pour libérer l'emplacement.

Conséquemment, la Caisse réitère son offre pour le transfert de propriété du bâtiment à la municipalité. Les membres du conseil se rencontreront sur place le 15 octobre prochain à cet effet.

14. CONVERSION LUMINAIRES

Selon les dernières informations, la conversion devrait se faire avant la fin de l'année. Plus d'informations à venir.

15. MANDAT PUISATIER – ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ

19-10-12 Considérant l'étude qui doit être réalisée au puits municipal conformément aux dispositions de la réglementation provinciale, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Serge Côté à accorder le contrat pour le creusage des 3 puits d'inspection nécessaires pour la réalisation de l'étude.

16. LETTRE DE DÉMISSION – PATRICK TRUDEL

Tel que mentionné au procès-verbal de la séance régulière du 9 septembre dernier, le mandat de M. Patrick Trudel se terminait à la fin de la séance du 9 septembre. Cependant, cette fin de mandat devait être constatée ou non par la Commission municipale, après enquête de sa part (article 320 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités).

Considérant que M. Trudel a remis sa lettre de démission de conseiller du district numéro 3 en date du 30 septembre 2019, et considérant un avis verbal de la Commission indiquant qu'il n'y a pas lieu d'enquêter, la date de la fin du mandat de M. Trudel est donc le 30 septembre 2019.

Conséquemment, avis est par la présente aux membres du conseil que le poste de conseiller du district #3 est vacant et qu'une élection partielle sera tenue dans les 4 mois du présent avis, soit au plus tard le 30 janvier 2020.

17. ACCEPTATION PROVISOIRE – TRAVAUX MUNICIPAUX

Il ne reste que quelques travaux à faire pour compléter le dossier. Par contre, la municipalité devra rencontrer individuellement chacun des propriétaires concernés pour connaître leur satisfaction, car on sait déjà que quelques-uns ont des revendications à faire (arbres, travaux plus ou moins à leur satisfaction sur galerie ou autres, etc.).

18. PONT DE LA MONTÉE GAUTHIER

En raison d'obligation de tests géotechniques et environnementaux, l'ouverture du pont temporaire est retardée. Tomy Boucher suggère d'envoyer un communiqué de presse lors de l'ouverture du pont temporaire pour demander leur objectif et délai pour réparer le « vrai » pont.

19. VARIA...

RISIT

Résumé par Tomy Boucher. Trois municipalités, soit Notre-Dame-du-Nord, Guérin et Nédélec, souhaitent se joindre à la RISIT. En attente du rapport qui établira le coût pour les municipalités qui désirent joindre la RISIT de même que pour les municipalités membres.

20. CORRESPONDANCE**Demande de don, École Rivière-des-Quinze**

- 19-10-13 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de donner un montant de 250 \$ pour le gala reconnaissance de l'école Rivière-des-Quinze. Envoyer une demande d'invitation à aller remettre la bourse.

Demande de don, fondation Philippe Chabot

- 19-10-14 Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement de contribuer pour une somme de 250 \$ à la campagne de financement de la fondation Philippe Chabot.

Tournée du bonheur – centre communautaire – le 7 décembre 2019

Le Comité des bénévoles du centre d'accueil Duhamel organise une activité pour les personnes âgées. Il s'agit d'un spectacle musical « La tournée du bonheur ».

- 19-10-15 Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement de prêter gratuitement la salle au comité de bénévoles, à condition que la salle soit remise dans son état initial, à l'exception du lavage du plancher qui sera de la responsabilité de la municipalité.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Richard Jacques demande une rencontre huis clos avec les conseillers présents.

22. LEVÉE OU AJOURNEMENT

- 19-10-16 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de lever la séance, il est présentement 22 h 30.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Hélène Laverdière
Adjointe administrative

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **vendredi le 18 octobre 2019 à compter de 12h00 à la salle du colisée**, 11 rue Beauchamps, sous la présidence de Madame Carmen Côté et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame Nicole Routhier

Messieurs : Tomy Boucher et Yves Côté.

Absence : M. Sylvain Durand et Marc Gauthier.

Cette séance est dûment convoquée par la mairesse Carmen Côté, conformément aux dispositions de l'article 152 du code municipal et avis a été signifié aux personnes absentes.

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité étant présents, ceux-ci renoncent aux formalités prescrites pour la convocation des séances du conseil, conformément à l'article 157 du code municipal.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire.

2. PROGRAMMATION TAXE SUR L'ESSENCE

19-10-01-2 Considérant que le Ministère des Affaires municipales a avisé la municipalité ce mercredi 16 octobre que les travaux d'aménagement de puits d'inspection (3) n'étaient pas admissibles à la programmation de la taxe sur l'essence (TECQ);

Considérant la date de réalisation des travaux pour l'admissibilité, soit le 31 décembre 2019;

Considérant la dégradation de certains secteurs là où du traitement se surface a été appliqué sur la Route du Quai;

Considérant que la structure de la route n'est pas en cause, mais on parle essentiellement de la dégradation du matériau proprement dit;

Considérant que l'application d'une couche d'usure d'asphalte pourrait s'avérer une solution à long terme pour l'amélioration de notre réseau routier;

Considérant la politique de gestion contractuelle de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'autoriser la pose d'une couche d'usure de 40 mm d'épaisseur au coût de 220\$/tonne sur la route du Quai (total de 245 tonnes) d'asphalte ESG-10 par l'entrepreneur « Entreprise W. Sirard enr », et ce à l'endroit le plus pertinent selon le responsable des travaux publics.

PROGRAMMATION TAXE SUR L'ESSENCE (TECQ)

19-10-02-2 **Attendu que :**

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

PRORAMMATION DES TRAVAUX :	Réalisés	Total
- Mise à jour du plan d'intervention	59 547\$	59 547\$
- Achat de pompes, automatisation et mise à niveau	22 873 \$	36 398\$
- Génératrice (achat, installation)	46 868 \$	46 868\$
- Travaux selon priorités, plan d'intervention :	377 774 \$	431 984\$
Travaux sans égard aux priorités (20 %) :		
- Travaux de correction mécanique, structure rue Brien :	22 237 \$	22 237\$
- Mise à niveau, aréna (Colisée):	3 633 \$	3 633\$
- Asphaltage, entrée de la Route à Cotnoir		30 972\$
- Asphaltage, Route du Quai		56 589\$
Montant total :	532 932 \$	688 228\$

3. INFRASTRUCTURE AQUATIQUE

Retour sur les discussions en lien avec la nouvelle infrastructure aquatique.
Point d'information.

4. LEVÉE

Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement de lever la présente séance, il est présentement 13 h 30.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 4 novembre 2019** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame : Nicole Routhier

Messieurs : Tomy Boucher, Sylvain Durand et Yves Côté.

Absence : Marc Gauthier

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les personnes présentes, constate le quorum et ouvre la séance régulière.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 19-11-01 Sur proposition de Nicole Routhier, il est résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux des séances du 7 et du 18 octobre selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance, et ce en conformité avec les dispositions du code municipal.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 19-11-02 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	39 886.43	Employés et membres conseil
Remises fédérales	4 363.9	
Remises provinciales	10 093.08	
Bell Mobilité	121.49	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 573.17	Assurances collective octobre 19
Patrick Poulin	576.29	Coffre à outils
Poste Canada	62.08	Babillard octobre 2019

COMPTES À PAYER

IMPRIMACTION 2000	454.15	Impression Babillard octobre 2019
ZERO CELSIUS, DIV. AGORA SPORT	199.52	Roue guide zamboni
AIR LIQUIDE	19.96	Location bouteilles
PIECES EXPERT F. P.	100.18	Entretien zamboni et L-8000
AQAIRS	75.00	Annonce bottin AQAIRS
AUMOND ERIC	163.45	Bois tablette entrepôt, butoir porte
BOISVERT JULIE	2 384.96	Poutre et paie assistante
RM ENTREPRISES	4 596.32	Diesel véhicules
CENTRE LAITIER SURGE	41.05	Chlore
CLEAN SCENE	132.09	Nettoyage vêtements
CONSTRUCTION UBIC	58 319.55	Décompte #3 travaux municipaux
COTE CARMEN	100.00	Mission Tournesol, fondation CSSF
COTE, SERGE	50.00	Frais déplacement octobre 2019
LA STATION VILLE-MARIE	170.99	Essence F-150 et Ranger
DISTRIBUTION SOGITEX	37.48	Manche vadrouille
J. DROLET ET FILS	5 776.80	Entretien âge d'or et 2 ^e entrepôt
LES EDITIONS Z'AILEES	150.68	Livres bibliothèque
ENTREPRISES W. SIRARD INC	95 889.16	Pavage route Cotnoir, route du Quai
EQUIPEMENT RIVARD	198.04	Caisses (3) popcorn
EQUIPEMENTS MORI 7	478.30	Couteaux, boulons
FALARDEAU PAUL	172.46	Clôture aréna
OK PNEU ECOTONE	17.21	Gant mega grip
GARAGE MARC CÔTÉ	67.71	Lumières, grattoirs, filtres, etc.
SNC-LAVALIN STAVIBEL	1 229.08	Honoraires travaux Mgr Moreau Est
L'INTO MUSIQUE	1 103.93	Console, amplificateur
R. LACHAPELLE DIESEL & TECH	1 655.64	Réparation Mack
LOGITEM	64.81	Agenda, brosse, marqueur effaçable

LVL GLOBAL INC.	150.00	Affûtage 2 couteaux zamboni
MAGNUS	1 150.65	Magnotrol, contrat traitement eau
MEILLEUR NICOLE	13.47	Entretien salle âge d'or
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	457.88	Test bornes fontaines, logiciel
H2LAB INC.	150.74	Analyses eau potable et usées
MUNICIPALITE DE BEARN	118.41	Bottin ressources (payé avec crédit)
PIECES AUTO BROUSSEAU	808.48	Entretien garage et faucheuse
PLOMBERIE LEFORT INC.	396.02	Location caméra Gérard Paquin
PORTES LEVASSEUR	176.14	Roulettes porte zamboni
PG SOLUTIONS SERVICES PREPAYES	5 748.75	Banque de services prépayés
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	1 688.37	Propane zamboni et aréna
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	26.43	Appât souris
RADIO COM JBM	437.89	Entretien radio niveleuse
LE REFLET	155.22	Publicité gymnastique
R.P. EXPRESS INC.	35.74	Frais livraison H2LAB
SERVICES PYRO-PRO	39.20	Recharge extincteur garage
SOUDURE ARCO	283.94	Fer entretien aréna
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement octobre 2019
TECHNICIEN DE GLACE INC.	2 894.38	Peinture, poteaux, serviette, corde
TOROMONT CAT (QUÉBEC)	143.61	Test gaz annuel
TRANSPORT BEAULÉ	4 449.53	Location pelle fossé Lavallée
TRANSPORT D. BARRETTE ET FILS	17 720.95	Concassé MG20 rechargement
VILLE DE VILLE-MARIE	266.67	Service judiciaire, saisie constat
WOLSELEY	3 220.72	Pièces pluvial, aqueduc, asphalte
YVON CHAMPOUX INC	116.23	Entretien aréna

4. DEMANDES VERBALES

Aucune.

5. POINTS DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Changement des panneaux à « poulies », centre communautaire et aréna.

19-11-03 Considérant la dangerosité et la difficulté d'opération des panneaux d'ouverture que l'on retrouve dans le gymnase (1), dans la cuisine (2) et dans le restaurant de l'aréna (1) (ces panneaux sont là depuis la construction du centre en 1985 et à l'aréna depuis???)

Considérant que le coût d'un mécanisme plus adapté est d'environ 1 500 \$/unité;

Considérant qu'il y a possibilité d'utiliser l'enveloppe « nouveaux horizons » pour ces achats, particulièrement ceux de la cuisine (centre);

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de faire le changement de celui du bar du gymnase, des deux de la cuisine et de celui du restaurant à l'aréna.

Pour les autres du centre, on verra lors des rénovations globales s'il y a lieu d'apporter des modifications (les 2 du « vestiaire » entre le gymnase et la salle de l'âge d'or.)



Style de « volets » qui seraient installés.

Changer le « stage » ou « stand ».

L'agent a vérifié ce qui se faisait et qui serait plus pratique, tant pour le rangement que pour l'esthétique. Nous avons actuellement 6 panneaux de 4 X 8, bâtis sur une structure de métal et qui sont particulièrement lourds.

Pour une nouvelle structure, plus fonctionnelle, plus facile de rangement et moins pesante, le prix est d'environ 10 000 \$ incluant les taxes.

On trouve l'idée intéressante, mais on convient de planifier le tout au budget 2020. Il serait bien de pouvoir le voir avant l'achat. Il y aurait possiblement lieu de vérifier avec les responsables du FME à R-N ou autres.

Rapport Halloween

Plus de 170 jeunes et 50 adultes ont visité le 2^e étage du Domaine à l'Halloween. Tomy Boucher souligne qu'il était plaisant de retrouver l'autobus de GGR, l'église où on pouvait déguster un chocolat chaud, et le grenier du Domaine, le tout à proximité pour le bonheur des enfants. Un beau succès!

Cependant, on mentionne que l'aspect sécuritaire devrait être à considérer, particulièrement au coin du dépanneur et entre le Domaine et l'Église. En période de pointe, c'était souvent hasardeux de traverser la route 101.

6. PROGRAMME DE VOIRIE LOCALE – REDDITION DE COMPTES

19-11-04

► Sous-volet : Projet particulier d'amélioration- circonscription électorale (PPA-CE) et Projet particulier d'amélioration – envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

► Numéro de dossier « CE » :00028033-1-85045(08)-2019-07-18-39 (27 722\$)

► Numéro de dossier « ES » :00028788-1-85045(08)-2019-10-23-19 (8 000\$)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) (circonscription électorale (CE) et envergure ou supramunicipaux (ES);

ATTENDU QUE les formulaires de reddition de comptes V-0321 ont été dûment remplis;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Yves Côté appuyée par Tomy Boucher, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Bruno-de-Guigues approuve les dépenses d'un montant de 77 840\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur les formulaires V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

7. ARÉNA**Offre Hetek pour détecteur d'ammoniac :**

La sonde installée dans le bureau à l'aréna est incompatible avec le détecteur de la salle des compresseurs (ils ne peuvent « se parler »). Hetek propose une solution, mais Patrick Poulin est en attente d'une proposition de MSA. On pourra par la suite comparer et voir quelle est la solution à privilégier.

Port du casque, grille et protège-cou :

Mise au point sur l'application de la règle provinciale : On s'entend que la règle s'applique, mais qu'on peut avoir une certaine latitude sur l'application, particulièrement pour le cache-cou. On continue à sensibiliser les utilisateurs pour le port du casque, du protecteur facial et du cache-cou, mais on tolère qu'il n'y ait pas de cache-cou.

Travaux été 2020 (demande faite à la députée) :

Serge rencontrera Natacha Bernêche de Artcad cette semaine. Une rencontre avec les membres du conseil devra se tenir à court terme pour préciser nos attentes (plans préliminaires) et établir un « plan de match » pour le financement et la réalisation des travaux. Selon Natacha : Compte à rebours donne mars pour appel d'offres, janvier/février pour plans et devis définitifs, décembre pour plans préliminaires.

AUTORISATIONS

19-11-05 Sur proposition d'Yves Côté, il est résolu unanimement :

Entente Magnus :

D'autoriser le renouvellement de l'entente pour analyse d'eau du système de refroidisseur et inspection du système à la salle des compresseurs à l'aréna. (Hausse de 15 %, 370 \$ à 431 \$).

-

Entente hockey mineur :

D'accepter les clauses de l'entente relative à l'installation des bandes pour les demi-glaces avec l'association du hockey mineur, celle-ci ayant accepté les modalités de l'entente (référence : séance d'octobre).

-

Boutons poussoirs pour les douches :

D'autoriser l'installation de boutons poussoirs pour les douches (chambres de joueurs). Le prix était de 1 540 \$ en 2018.

8. RISIT**Compte rendu :**

Ils essaient d'améliorer les communications avec les conseils municipaux et les directions générales. 5 à 7 le 3 décembre pour en discuter.

-

Recrutement :

Nouvelle campagne de recrutement pour de nouveaux pompiers, à large déploiement.

-

Nouvelle caserne à Guigues

La régie envisage de changer le camion d'ici quelques années. Cependant, un nouveau camion n'entrerait pas dans la caserne actuel (particulièrement pour la hauteur). Après une visite des lieux avec M. Richard Lefebvre, il est évident que les coûts pour rehausser le plafond (ou carrément l'enlever) seraient très importants et que ça ne semble pas être le choix de la RISIT. Il est clairement spécifié que si une étude devait être faite pour analyser cette possibilité, elle le serait aux frais de la municipalité, celle-ci étant propriétaire.

L'alternative explorée par M. Lefebvre : Les terrains situés sur la rue Beauchamps, ou le terrain de Denis Paquin sur la rue Principale Nord, où on construirait une nouvelle caserne.

Considérant l'achalandage (aréna) sur la rue Beauchamps, les élus n'envisagent pas nécessairement d'un bon œil cette alternative. Les options s'orientent plus du côté de l'ancienne station-service (Pétrin), du terrain de Réal Paquin situé sur la rue Piché Ouest ou encore du terrain voisin de Marc Côté (ancienne filature de laine).

Les informations en ce sens seront communiquées à l'administration de la RISIT pour qu'on puisse regarder, ensemble, quel serait le scénario idéal pour la poursuite du dossier.

9. VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

Participation de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues au projet d'inspection d'avertisseur de fumée pour les risques faibles et moyens mené par la MRC de Témiscamingue

19-11-06 **CONSIDÉRANT QUE** l'action 6 du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie concerne le maintien et la bonification du programme régional concernant l'installation et la vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue souhaite offrir le service pour une cinquième année de faire la vérification des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens (résidences permanentes excluant les chalets);

CONSIDÉRANT QU'un estimé des coûts a été réalisé par la MRC de Témiscamingue et établissant celui-ci à 1 700 \$ pour la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues;

CONSIDÉRANT QUE cet estimé des coûts représente 20 % du nombre de résidences permanentes excluant les chalets;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, 378 des 456 résidences ont été inspectées entre 2016 et 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues souhaite participer au projet 2020 de la MRC de Témiscamingue concernant l'inspection des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens et à payer les coûts réels lorsque le projet sera complété.

10. CAISSE DES JARDINS – PROPOSITION FINALE

19-11-07 **Considérant** l'offre de vente soumise par la Caisse Desjardins du Témiscamingue pour le bâtiment sis au 6, rue Principale Sud à Saint-Bruno-de-Guigues, soit l'ancien centre de service de la Caisse Desjardins du Témiscamingue;

Considérant la convention de don en lien avec la réalisation de travaux à l'aréna;

Considérant le bail pour la location d'un espace nécessaire pour le service d'un Guichet automatisé;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Durand, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser la mairesse Carmen Côté et le directeur général Serge Côté à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues la promesse de vente (à laquelle sont rattachés les conditions du bail à signer ultérieurement) et la convention de don pour les travaux à réaliser au Colisée.

11. ÉLECTION PARTIELLE – DIMANCHE 19 JANVIER 2020

Le directeur général et président d'élection avise les membres du conseil que le poste de conseiller du district #3 sera ouvert aux candidatures entre le 6 et le 20 décembre 2019. L'avis d'élection sera publié sous peu et si un scrutin est nécessaire, il se tiendra le 19 janvier 2020.

12. RENCONTRE BUDGÉTAIRE : 18 NOVEMBRE?

Les membres acceptent d'ajourner la présente séance au 18 novembre et conviennent de débiter les discussions budgétaires par la même occasion.

13. RENOUELEMENT ENTENTE RESSOURCE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Objet : Résolution autorisant le renouvellement de l'entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) dans un contexte de prévention.

19-11-08 **CONSIDÉRANT** la résolution 18-09-12 du conseil municipal adoptée le 10 septembre 2019, et autorisant la signature de l'Entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) (ci-après « entente »);

CONSIDÉRANT QUE l'entente vient à échéance le 14 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE des besoins en santé et sécurité au travail sont toujours présents au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'entente que les municipalités participantes doivent adopter une résolution afin de confirmer leur désir de maintenir la ressource en santé et sécurité au travail et ainsi prolonger l'entente à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues n'est pas en mesure de savoir si toutes les parties à l'entente désirent renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour chaque partie à l'entente varie selon le nombre de parties à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit un renouvellement de trois ans, mais que le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues considère que cette période est trop longue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement :

- **DE RENOUELER** l'Entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) pour une période d'un an, pour un montant à parfaire et estimé à 8 787 \$, conditionnellement au renouvellement des dix parties à l'entente pour une autre année.

14. TRAVAUX RUE MOUTTET SUD

19-11-09 **Considérant** que les travaux sont réalisés à plus de 95%;

Considérant qu'une liste de déficiences a été transmise à « construction Ubc » par l'ingénieur au projet;

Considérant qu'une retenue de 10 % était applicable jusqu'à l'acceptation provisoire, et qu'une retenue de 5 % le sera jusqu'à l'an prochain, soit une somme de 19 027.66\$;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Durand et résolu unanimement de libérer le 5 % de l'acceptation provisoire. Il est entendu que le solde de 19 027.66\$ sera retenu en garanti pour l'acceptation finale l'an prochain.

Le directeur général mentionne que la consultation des propriétaires n'est pas terminée quant à leur appréciation des travaux.

15. VARIA...

Plan des mesures d'urgence

Le directeur général avise les membres du conseil que la mise à jour du plan des mesures d'urgence accuse un certain retard. Celui-ci devait être adopté avant le 9 novembre et rien n'indique qu'il le sera dans les prochaines semaines (en fonction des priorités).

Conséquemment, si une situation d'urgence survenait, le ministère de la sécurité publique pourrait refuser les demandes de compensations municipales en lien avec l'événement. Il faut tout de même comprendre que le processus de mise à jour et en cours et qu'il serait surprenant que le ministère soit aussi drastique dans son interprétation.

Stabilisation de la berge, plage publique

Le directeur général dresse un bilan de la situation actuelle. On est toujours en attente d'une réponse du ministère de l'environnement concernant les documents nécessaires. En début d'analyse, des plans et devis d'ingénieur étaient nécessaires, ce qui ne serait possiblement plus le cas, et qui représenterait des économies substantielles. On souhaite toujours réaliser ces travaux à l'hiver.

Nouveau dépôt de rôle 116 M à 130 M

Le nouveau rôle d'évaluation a été déposé et on y constate une augmentation de 11.5 %, soit de 116 500 000 \$ à 130 000 000 \$. Le principal défi pour l'an prochain, c'est que la hausse n'est pas répartie équitablement sur le territoire. En général, il y a augmentation en secteur de villégiature et pour les terres agricoles, et diminution au village. Il est donc évident que les factures de taxes seront très disparates en février 2020, comparativement à 2019.

Rencontre Porcherie

Olymel prévoit organiser une rencontre le 13 ou 14 novembre afin de présenter son plan de développement au Témiscamingue. Il serait bien qu'un représentant municipal puisse y être. Messieurs Yves Côté et /ou Sylvain Durand pourrait être présent.

16. CORRESPONDANCE

Centre des Rosés (SIDA):

19-11-10 Il est proposé par Sylvain Durand et résolu unanimement de ne pas contribuer pour cette année.

RDO, album des finissants :

19-11-11 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de contribuer pour un montant de 75\$ (une demi-page) à l'album des finissants de l'école RDQ de Notre-Dame-du-Nord.

Groupe Image, demande de prêt de local.

19-11-12 Il est proposé par Sylvain Durand et résolu unanimement d'accepter la demande du Groupe Image du Témiscamingue pour l'utilisation gratuite du gymnase pour une activité « père-fils ». Cette demande est similaire à la demande de 2017, et les conditions le sont également :

- L'utilisation se fait sans qu'il y ait de ménage à faire après l'activité, ce qui signifie sans bottes;
- Si d'autres parents veulent se joindre à l'activité, ils pourront le faire;
- Ces heures seront disponibles en fonction des locations payantes qui seront prioritaires;
- Déterminer quelle sera la visibilité de la municipalité.

Duhamel-Ouest, projet de regroupement secteur centre?

Dans un courriel transmis le 30 octobre dernier aux municipalités de Guigues, Béarn, Lorrainville et Fabre, la municipalité de Duhamel-Ouest les informe que la résolution suivante a été adoptée le 9 octobre dernier :

19-10-121, Regroupement municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Duhamel-Ouest a été interpellé par le conseil de la Ville de Ville-Marie pour procéder à un regroupement municipal des deux municipalités;

CONSIDÉRANT la démarche sur le sondage des structures et des services municipaux au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE les indicateurs et les différentes études locales ou territoriales démontrent que le milieu municipal devra se réinventer;

CONSIDÉRANT QUE l'occupation et la vitalité du territoire passe par les services offerts à la communauté;

CONSIDÉRANT les démarches antérieures entreprises par la Ville de Ville-Marie pour une fusion municipale;

CONSIDÉRANT QU'il faudrait une réflexion plus élargie sur un regroupement de plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT les nombreuses ententes intermunicipales entre la Municipalité de Duhamel-Ouest et la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT le succès de la création de la RISIT par six municipalités du centre du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) peut mettre en place une aide technique et financière lorsqu'une requête lui est formulée pour un regroupement;

Il est proposé par Gilles Laplante,
appuyé de Jacques Mayer
et résolu unanimement par les conseillers;

QUE la Municipalité de Duhamel-Ouest n'est pas convaincue de réels avantages d'une fusion avec la Ville de Ville-Marie uniquement;

QUE la Municipalité de Duhamel-Ouest est favorable à l'analyse d'un regroupement municipal entre les municipalités du centre du Témiscamingue, créant une municipalité d'environ 7000 habitants. Et ce, tout en demeurant ouvert à l'intégration de d'autres municipalités;

DE TRANSMETTRE aux municipalités voisines la présente résolution.

Les membres du conseil prennent acte de la résolution.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS**Bac à fleurs pour l'an prochain.**

Nelson Turgeon indique qu'il aimerait vérifier la possibilité d'en faire comme ceux en face du terrain de tennis. Faire une évaluation des coûts avant de les faire. Patrick et Nelson pourraient faire ça à la fin de l'aréna. À suivre.

18. AJOURNEMENT

19-11-13 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'ajourner la présente séance au lundi 18 novembre à compter de 19h.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

REPRISE DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE
du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues du 4 novembre, ce **lundi 18 novembre 2019** à compter de 19 h 00 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame : Nicole Routhier

Messieurs : Yves Côté, Sylvain Durand et Tomy Boucher.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse constate le quorum et ouvre la séance.

2. DEMANDES VERBALES

Aucune.

3. DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs, en conformité avec les dispositions de l'article 176.4 du code municipal.

4. LUMINAIRES

CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES

19-11-01-1 **CONSIDÉRANT QUE** l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 5 décembre 2018 (ci-après l'« Entente »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 3 octobre 2019 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

CONSIDÉRANT QUE l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est également justifiée de requérir auprès d'Énergère, en tant que mesures « hors bordereau », l'ajout de plaquettes d'identification des luminaires afin d'uniformiser la numérotation des luminaires du réseau;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.09 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMY BOUCHER ET RESOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité ;

QUE le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité ;

QUE le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau »:

- Remplacement de 10 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 298,80 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles (excluant les porte-fusibles) remplacés;
- Remplacement de 15 fusibles simples (incluant les porte-fusibles), au montant de 1 195,20 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles simples (incluant les porte-fusibles) remplacés;
- Remplacement de 10 câblages (poteaux en bois), au montant de 1 078,90 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- Remplacement de 1 câblage (poteau de métal ou béton), au montant de 107,89 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- 1 mise à la terre – poteau de béton ou métallique (MALT), au montant de 165,99 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de mises à la terre;
- Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 1 593,44\$;
- Fourniture de 99 plaquettes d'identification, au montant de 1 232,55 \$

QUE M. Serge Côté, Directeur général, soit autorisé à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'il soit autorisé à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant ;

QUE le conseil est autorisé à déboursier une somme de 39 874.91\$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère ;

QUE la dépense visée par la présente résolution soit acquittée à même le surplus accumulé, tel que décrété aux prévisions budgétaires 2019.

5. INTERNET CAISSE DESJARDINS

19-11-02-1 Il en coûtera 7 837 \$ (plus taxes) pour faire le raccordement d'internet à la caisse. Et il semble que ce prix est « exceptionnel » puisque la fibre optique est déjà en place.

Sur proposition de Nicole Routhier, il est résolu unanimement d'autoriser ce branchement et que ces coûts soient immobilisés au même titre que le bâtiment et financé à même le surplus accumulé, tel que convenu au budget.

6. CHAUFFAGE ARÉNA

19-11-03-1 Considérant que l'on ne désire plus investir dans les vieilles chaufferettes dans le restaurant de l'aréna, et que celles-ci sont régulièrement en panne, il est proposé par Sylvain Durand et résolu unanimement de procéder à l'installation de trois nouvelles chaufferettes qui seront réutilisées après les travaux de rénovation, au coût de 6 082 \$ plus taxes.

7. VARIA...

ARÉNA

On convient d'organiser une rencontre d'information/consultation avec la population en rapport aux travaux de rénovation à l'aréna, lundi le 25 novembre à compter de 19 h. Idéalement, cette présentation serait faite par Natacha Bernêche de Artcad. Publiciser le tout sur Facebook et à la radio.

RESTAURANT

Retour sur les heures d'ouverture du restaurant. On se demande s'il ne serait pas possible que le restaurant soit ouvert au moins une demi-heure après les dernières parties. Des gens de l'extérieur viennent nous visiter et ils ne peuvent manger avant leur départ, car le restaurant ferme dès la fin de la partie.

Ce fut le cas lors du tournoi défi Joël Paquin le w-e dernier. Il y aura des parties en fin de pm le 7 décembre, pourrait-on s'assurer que ce sera ouvert?

Le directeur général fera les vérifications nécessaires.

De plus, est-ce possible de répondre au téléphone aussi durant les fins de semaine de tournoi?

POLITIQUE SUR LE CHAUFFAGE DANS L'ARÉNA

Il est difficile d'établir une procédure « infaillible » pour le chauffage dans l'aréna. On aimerait avoir quelques données pour se donner une idée. Température et humidité. À tout le moins, le samedi, s'assurer que l'aréna est « confortable » avant le début des parties.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

705

9. LEVÉE OU AJOURNEMENT

19-11-04-1 Sur proposition d'Yves Côté, il est résolu unanimement de lever la présente séance.
Il est présentement 21 h 23.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le 2 décembre 2019 à compter de 19 h à la salle municipale du centre communautaire, dûment convoquée par Madame Carmen Côté, mairesse sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame : Nicole Routhier,

Messieurs : Sylvain Durand et Yves Côté.

Absence : Tomy Boucher (arrivé à 19h50)

1. MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DE CONVOCATION

Madame la mairesse constate le quorum et ouvre la présente séance. Tel que requis et selon les dispositions de l'article 153 du code municipal, le directeur général atteste que l'avis de convocation a été notifié au membre absent.

2. VACANCE – POSTE DE CONSEILLER DISTRICT #4

Le directeur général informe les membres du conseil que Monsieur Marc Gauthier, conseiller du district électoral #4, a remis sa démission à ce titre le 19 novembre dernier.

En conformité avec les dispositions de l'article 339 de Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le président d'élection doit, dans les 30 jours de l'avis de la vacance (...) fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis (...).

Considérant qu'il est possible de jumeler cette élection avec celle du poste de conseiller au district électoral #3, le directeur général et président d'élection informe les membres du conseil que cette élection sera également tenue le 19 janvier 2020.

L'avis d'élection sera publié incessamment.

<u>ARRIVÉE de M.Tomy Boucher à 19h50</u>

3. RÉOLUTION BUDGET DE LA RISIT

19-12-01-2 **CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Béarn, Duhamel-Ouest, Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie ont conclu une entente concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 603 du Code Municipal, la Régie intermunicipale de la sécurité incendie doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu dudit article 603 du Code Municipal, le budget d'une régie intermunicipale doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) a soumis ses prévisions budgétaires pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Nicole Routhier et résolu majoritairement que le budget de l'année 2020 de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT), démontrant des revenus de 913 922 \$ des dépenses de 964 469 \$ et d'une affectation de l'excédent non affecté de 50 547 \$ soit adopté par la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues.

La quote-part nette de la municipalité est établie à 138 056 \$, plus spécifiquement décrite comme suit :

Quote-part	157 829 \$	
Revenus, vente du matériel	13 203 \$	Remboursement de notre actif sur 10 ans
Revenus, formation	1 370 \$	Remboursement de la formation sur 10 ans
Revenu, location	5 200 \$	location de la caserne (annuelle)

L'augmentation de notre quote-part nette est de 4.1% par rapport à l'an dernier (138 056 \$/132 611 \$). Cette majoration découle principalement d'une augmentation de notre évaluation municipale puisque le budget d'opération de la RISIT n'a augmenté que de 1.03% (964 469 \$/941 445 \$).

4. FERMETURE DU BUREAU – PÉRIODE DES FÊTES

Tous les membres étant présents, ceux-ci acceptent d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

19-12-02-2 Considérant que la période des fêtes n'est pas une période très achalandée, et après discussion et comparaison, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser la fermeture du bureau pour la période du 24 décembre au 2 janvier 2020. Le bureau sera ouvert les 23 décembre et 3 janvier, mais en accord avec le directeur général, les employés de bureau pourront également s'absenter du travail ces deux journées.

Il est entendu que les congés fériés et payés sont les 25, 26 décembre, 1^{er} et 2 janvier. Les employés pourront travailler les 24, 27, 30 et 31 janvier, ou prendre ces congés dans leur banque de temps/maladie.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19-12-03-2 Sur proposition d'Yves Côté, il est unanimement résolu de lever la présente séance. Il est présentement 20 h 53.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 9 décembre 2019 à compter de 19 h 30 à la salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient les conseillers :

Messieurs Yves Côté, Sylvain Durand et Tomy Boucher.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes (9), constate le quorum et ouvre la séance.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 19-12-01 Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux des séances du mois de novembre 2019, ainsi que celui de la séance extraordinaire du 2 décembre 2019 conformément à la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance, en conformité avec les dispositions du code municipal.

3. ADOPTION DES COMPTES

- 19-12-02 Il est proposé par Sylvain Durand et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	11 867.06	Employés
Remises fédérales	4 425.64	
Remises provinciales	11 171.17	
Bell Mobilité	121.49	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 573.17	Assurances collective nov.19
Poste Canada	100.71	Compteur eau, Babillard nov.
Jean-Paul Rocheleau	1150.39	Remboursement taxes

COMPTES À PAYER

IMPRIMATION 2000	28.74	Cartes Guigues plastifiées
AIR LIQUIDE CANADA INC	19.32	Location bouteilles
AQLP	113.83	Formation construire ou rénover?
PIECES EXPERT F. P.	664.88	Entretien véhicules
BOURGEOIS, MARIE-France	214.69	Armoire (âge d'or)
RM ENTERPRISES	2 697.02	Diesel
CENTRE LAITIER SURGE	29.55	Chlore
CLEAN SCENE	84.97	Nettoyage vêtements
COTE, SERGE	50.00	Frais déplacement novembre 19
LA STATION VILLE-MARIE	248.04	Essence
DISTRIBUTION SOGITEX	133.74	Désodorisants et distributrices
J. DROLET ET FILS	3 389.96	Chaufferette, store, tapis, sel adouciss.
EQUIPEMENTS MORI 7 INC.	585.82	Couteaux
FLEURS ET JARDINS 2000 INC	72.43	Payé avec crédit. Solde-2 577.28
GADI INC	241.39	Minuterie génératrice
GARAGE LES P'TITS ROBERGE	60.02	Clé
GARAGE MARC COTE	169.57	Quincaillerie
SNC-LAVALIN STAVIBEL	1 688.41	Travaux MGR Moreau Est
HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	6.31	O'ring
I DESIGN	91.98	Consultation (âge d'or)
INTRO MUSIQUE INC	46.22	Radio
LETTREGE FRANS GAUTHIER	339.18	Affiche Colisée
LOGITEM	455.10	Enveloppe, livres, technicien, tableau
CENTRE DU CAMION MABO	1 437.91	Radiateur L-8000
AGRIMAX	2.96	Entretien zamboni
MAGNUS	610.70	Contrat traitement eau, clapet pied
ÉPICERIE 7/7	75.53	Autobus, vinaigre, papier toilette, lait
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	17 824.98	Avertisseur fumée, sel et calcium
MRC	137.97	Roues de bac (10 X 12\$)
H2LAB INC.	547.82	Analyse eau potable et usée
PAQUIN CINDY	150.00	Ménage tournoi Joël Paquin

PETROLES TEMIS	3 941.54	Diesel
PIECES AUTO BROUSSEAU	910.29	Entretien véhicules
PIONEER DIESEL 2008 LTD	1 512.34	Entretien Mack
PNEUS GBM	31.62	Entretien pneu Mack
PORTES LEVASSEUR	5 277.35	Volets comptoirs
PRAXAIR	125.27	Location bouteille
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	2 429.11	Propane aréna et zamboni
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	286.28	Lumière, escabeau, horloge, tuyau
RADIO TEMISCAMINGUE	129.34	Soirée information aréna
RISIT	34 501.00	Dernier versement 2019
R.P. EXPRESS INC.	33.19	Frais livraison H2lab
SOLUTIA TELECOM	66.58	Téléphone cellulaire Domaine Breen
SPECTRALITE/SIGNOPLUS	29.89	Frais transport pancarte
ST-GERMAIN NOEL	90.00	Frais déplacement et clé
PRIORITE STRATJ INC.	392.36	Formation, communication préventive
TRANSPORT D. BARRETTE ET FILS	11 974.98	Réserve sable, déneigement
VANESSA MICHAUD MUSEOLOGUE	818.62	Honoraires

4. DEMANDES VERBALES

Karine Abel : salon du mieux-Être

19-12-03 Madame Karine Abel est présente pour demander l'utilisation du gymnase le 28 mars 2020 dans le but d'y présenter « Le salon du mieux-être », comme en 2018. Madame Abel tient à continuer ce salon où 350 personnes ont été présentes. On se rappellera que Madame Léticia Poudrier était une des principales instigatrices de ce projet en 2018.

Comme en 2018, l'organisation prévoit remettre les profits à un organisme communautaire à déterminer ultérieurement. En 2018, c'est le centre de prévention du suicide qui en fut bénéficiaire.

Considérant l'objectif du salon, qui promeut les différentes entreprises, souvent peu connues, en lien avec la santé corporelle;

Considérant le succès de la dernière édition;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'accepter de participer à l'événement en laissant la salle à titre gracieux. Il est entendu que la seule responsabilité de la municipalité sera celle de laver le plancher après l'événement.

5. DEMANDE – PROPRIÉTAIRES RUE MOUTTET SUD

19-12-04 Considérant les dispositions du règlement relatif aux travaux sur les rues Mouttet Sud et sur la rue Mgr-Moreau Est;

Considérant qu'en vertu de ce règlement, les propriétaires devaient assumer la totalité des frais relatifs à ces travaux en 2020, échelonnés sur 3 versements;

Considérant la demande des propriétaires concernés, par le dépôt d'une pétition, et par une présence en cette présente séance, souhaitant que le paiement soit réparti sur une période de 5 ans au lieu d'un an;

Considérant qu'historiquement (rue Mouttet Nord, rue Principale, entre autres), ces paiements représentant une facture au mètre linéaire étaient payés dans la même année;

Considérant que les montants sont effectivement importants pour certains propriétaires;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Durand et résolu unanimement d'accepter de prolonger la période de remboursement à 3 années au lieu d'une.

Les paiements seront donc répartis en 3 versements en 2020, 3 versements en 2021 et 3 versements en 2022, et ce, sans intérêt.

Les personnes présentes se disent satisfaites des conditions et remercient les membres du conseil.

6. LE MOT DE L'AGENT

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

Éric Aumond dresse un compte-rendu de l'assemblée générale où la presque totalité de l'ancien conseil d'administration ont quitté. En fait, seule Lucille Bilodeau reste en poste. Se joignent : Julie Larochelle, Cécile Herbet, Josée Drolet, Lyne Gagnon.

Il est entendu que la gestion du Domaine Breen sera la principale mission de la Société. Quant au plan d'actions, M. Aumond souligne qu'il est fait (nécessaire dans le cadre de l'agrément) et qu'il a été préparé avec l'aide d'Odette Caron et de la consultante pour l'agrément.

Bien entendu, il y aura lieu de faire nos remerciements aux administrateurs-trices qui quittent en temps et lieu.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE GUIGUES

19-12-05 Considérant qu'un nouveau conseil d'administration est en place à la Société d'Histoire de Guigues;

Considérant qu'il y a lieu d'offrir à ces bénévoles une protection d'assurance des administrateurs;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'accepter l'ajout de la Société d'Histoire de Guigues en tant qu'assuré additionnel sur le contrat d'assurance de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, et ce au coût approximatif de 175\$ plus taxes.

VANITÉS SALLE DE BAIN AGE D'OR

19-12-06 Considérant que les vanités des salles de toilettes de la salle de l'Age d'or sont dans un piteux état, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de procéder à leur remplacement, pour une somme approximative de 1 300 \$.

7. PONT DE LA MONTÉE GAUTHIER

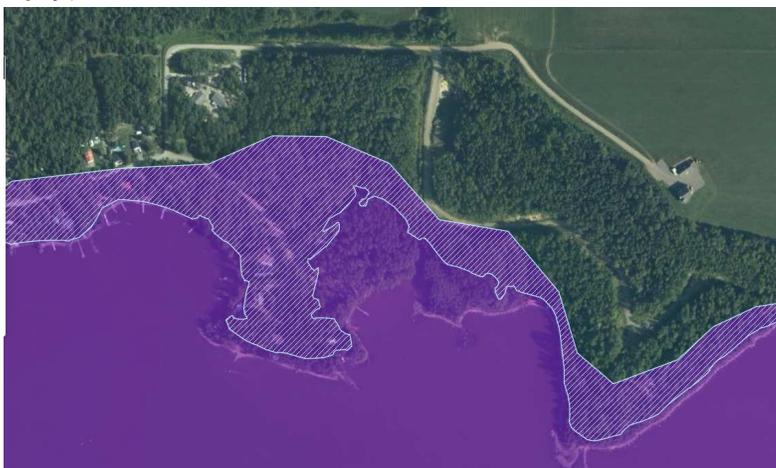
Suivi du dossier à la suite des dernières nouvelles. Toujours en attente des plans et devis pour les ajustements aux culés.

Selon le dernier courriel, le ministère est prêt à aller en appel d'offre pour les lumières à l'approche du pont.

Considérant les démarches entreprises par la MRC dans le dossier, on suivra l'évolution en fonction des interventions de celle-ci.

8. ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE

Finally, a project of ministerial decree was deposited on December 6 last, excluding the major part of the « zone » in Saint-Bruno-de-Guigues. In effect, only a part of the extremity of the Royaume-des-Cèdres remains assujettie. In function of the government criteria, it was difficult to justify the retraction of this sector. In effect, a good part of lots 3 336 706 and 3 336 709 was submerged in the spring of 2019.



Secteur entre le 701 et le 735, Royaume-des-Cèdres.

CALENDRIER DES SÉANCES POUR 2020

19-12-07

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tomy Boucher, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 h 30 h, à la salle municipale du centre communautaire:

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité. »

13 janvier	10 février	9 mars	6 avril
11 mai	8 juin	6 juillet	3 août
8 septembre (M)	5 octobre	9 novembre	7 décembre

9. INFRASTRUCTURE AQUATIQUE

19-12-08

Considérant que la MRC de Témiscamingue a avisé les municipalités intéressées par un projet d'infrastructure aquatique que celle-ci se retirait du dossier puisqu'elle n'avait pas la délégation de compétence en la matière;

Considérant la résolution adoptée par la municipalité de Laverlochère-Angliers le 2 décembre dernier dans laquelle elle avise les municipalités intéressées par le projet que « la municipalité de Laverlochère-Angliers prenne le leadership du dossier d'une nouvelle infrastructure aquatique, à partir des étapes définies lors de la dernière réunion du comité de piscine, sans refaire les discussions de la dernière année, et avec l'objectif de faire évoluer rigoureusement le dossier »;

Considérant que cette résolution a également été transmise aux municipalités de Saint-Eugène-de-Guigues, Lorrainville, Fabre, Béarn, Ville-Marie et Duhamel-Ouest;

Considérant que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues a toujours été claire dans ses intentions de trouver une solution pour maintenir le service d'une infrastructure aquatique au Témiscamingue;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'informer la municipalité de Laverlochère-Angliers, de même que les municipalités citées, que :

- **La municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues** appuie sans réserve la municipalité de Laverlochère-Angliers dans son initiative pour mener à bien le dossier;
- **La municipalité de Laverlochère-Angliers** peut compter sur la collaboration de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues dans le processus visant à doter le Témiscamingue d'une infrastructure aquatique.

10. PLAN CADASTRAL – FAMILLE PAQUIN

19-12-09

Considérant le plan de subdivision cadastrale soumis par Monsieur Mario Sarrazin portant le numéro 3900 de ses minutes du 29 avril 2019, projet remplaçant le plan soumis le 27 mars et portant le numéro 3875 (résolution #19-04-12);

Considérant que ce plan concerne le développement de terrains à l'extrémité Nord du secteur du Royaume des Cèdres;

Considérant que la disposition relative à la largeur du chemin est respectée (pour un transfert éventuel à la municipalité) et qu'il en est de même pour la conformité des lots au règlement de lotissement;

Considérant que les intéressés ont été informés que des arrangements devront être pris avec le voisin situé au sud pour une continuité régulière du chemin (le tracé « naturel » empiétant sur la partie nord-est du lot 3 336 633);

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'accepter ce plan de subdivision portant le numéro 3900 des minutes de Mario Sarrazin, arpenteur, en date du 29 avril 2019.

11. OUVERTURE DU CHEMIN BAIE-VAILLANCOURT

Depuis l'automne, la municipalité est propriétaire de l'assiette du chemin de la Baie-Vaillancourt. Même s'il n'y a aucune obligation de sa part, la municipalité assume tout de même l'ouverture de ce chemin durant la période hivernale, bien qu'il ne soit pas prioritaire. Considérant l'usage du secteur, on déneigeait jusqu'à la propriété sise au 1321 puisqu'il y a là une résidence principale.

Des propriétaires qui ont un terrain situé plus au nord (1333) s'informent s'il serait possible de faire l'ouverture de tout ce secteur, jusqu'à son extrémité nord. On prolonge le trajet d'environ 650 mètres.

Sur proposition d'Yves Côté, il est résolu unanimement d'accepter cette demande, en fonction des conditions météorologiques. On s'entend qu'il ne sera pas nécessairement ouvert à chaque occasion.

12. RAPPORT D'ACTIVITÉS – SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUE

Objet : Adoption du rapport d'activité annuel 2018-2019 (an 2) pour le plan de mise en œuvre du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie

19-12-10 **CONSIDÉRANT** l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici fin février 2020, conformément aux directives du ministère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Tomy Boucher, appuyé par Yves Côté, et résolu unanimement :

- ❖ **D'ADOPTER** le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 25 octobre 2018 au 25 novembre 2019 (an 2) tel que présenté.
- ❖ **DE TRANSMETTRE** le rapport d'activité incendie (an 2) au responsable du rapport à la MRC de Témiscamingue afin qu'il puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

13. ENTENTE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Objet : Résolution autorisant le renouvellement de l'entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) dans un contexte de prévention.

CONSIDÉRANT la résolution 18-09-12 du conseil municipal adoptée le 10 septembre 2018 et autorisant la signature de l'Entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) (ci-après « entente »);

CONSIDÉRANT QUE l'entente vient à échéance le 14 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE des besoins en santé et sécurité au travail sont toujours présents au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'entente que les municipalités participantes doivent adopter une résolution afin de confirmer leur désir de maintenir la ressource en santé et sécurité au travail et ainsi prolonger l'entente à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE neuf des dix parties à l'entente ont démontré leur intérêt à renouveler l'entente, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE des modifications devront être apporté à l'entente afin de s'adapter à la nouvelle situation des parties et aux demandes des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvain Durand et résolu

- **DE RENOUVELER** l'Entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST), et ce, jusqu'au 31 décembre 2020, pour un montant à parfaire et estimé à 8 985\$.

14. VARIA...

MACHINE À PRESSION USAGÉ-DÉFECTUEUSE

On convient de demander des offres pour s'en départir.

5 À 7 DE LA RISIT

Madame la mairesse dresse un compte rendu de la rencontre tenue le 3 décembre dernier, laquelle s'est terminée à 21 h 30. On a fait un historique à partir de la création de la RISIT.

Considérant l'intérêt, on convient d'envoyer une invitation au président, au directeur et au directeur adjoint, afin de pouvoir discuter en séance privée. On aimerait connaître les orientations de la RISIT pour Saint-Bruno-de-Guigues et en profiter pour clarifier certains points et sécuriser certaines appréhensions. On précisera le tout à l'invitation.

Quand : Entre 18 h et 19 h 30. Avant la séance de mars si possible.

NOUVELLE CASERNE

Retour sur l'emplacement d'une nouvelle caserne. On demande au directeur général de vérifier les conditions demandées par Alcasyna pour le terrain de l'ancienne station Pétro-Canada (36, rue Principale Sud).

STABILISATION À LA PLAGES PUBLIQUES

- 19-12-12 Considérant les détails techniques et les croquis nécessaires pour la demande du certificat d'autorisation du projet de stabilisation à la plage publique, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'autoriser Normand Olivier à réaliser ces travaux pour un montant maximal de 1 200 \$

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT BUDGET ET TAXATION 2020 :

- 19-12-13 Monsieur Tomy Boucher donne avis de la présentation, devant ce conseil, d'un règlement concernant les revenus et dépenses de la municipalité, le paiement des taxes en versements, les différents taux de services, le taux de la taxe foncière, le taux d'intérêt applicable pour l'année 2020 de même que les tarifs des différents services offerts par la municipalité en 2020.

Le projet de règlement est déposé par la même occasion par M. Boucher.

CHAUFFAGE EN HAUT DE L'ARÉNA, VOIR À TROUVER UNE SOLUTION

On demandera une évaluation des coûts pour corriger le tout.

15. CORRESPONDANCE

-

Demande Club de motoneige

Demande de participation financière pour le 40^e anniversaire du club. On convient de ne pas donner suite à la présente.

CPTAQ, rapport préliminaire demande Michel Cousineau

Selon l'orientation préliminaire, la demande pour « séparer » la maison de la terre sera refusée.

Demande APEHT

19-12-14 Demande de don de l'Association des Parents d'Enfants Handicapés du Témiscamingue pour la tenue d'activités.

Proposé par Sylvain Durand et résolu unanimement d'accepter cette demande pour une somme de 100 \$.

Demande d'appui – voirie locale

MRC du Haut-St-François, demande d'appui pour voirie locale. On convient de ne pas donner suite à la présente.

Fête de Noël – demande de dons

19-12-15 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'allouer une somme de 200 \$ de même qu'une heure de location de glace gratuite (qui sera octroyée par tirage) au comité organisateur de la fête de Noël qui aura lieu au Domaine le 20 décembre prochain.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

17. LEVÉE OU AJOURNEMENT

19-12-16 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de lever la présente séance.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **mardi le 17 décembre 2019 à compter de 19 h 45** à la salle municipale du centre communautaire, sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient les conseillers :

Messieurs : Yves Côté, Sylvain Durand et Tomy Boucher.

Absence : Madame Nicole Routhier.

1. MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DE CONVOCATION

Madame la mairesse constate le quorum et ouvre la présente séance. Tel que requis et selon les dispositions de l'article 153 du code municipal, le directeur général atteste que l'avis de convocation a été notifié au membre absent.

2. ADOPTION DU BUDGET 2020 ET TAUX DE TAXES 2020

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT #440-12-19

CONCERNANT LES REVENUS ET DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ, LE PAIEMENT DES TAXES EN VERSEMENTS, LES DIFFÉRENTS TAUX DE SERVICES, LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LE TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE POUR L'ANNÉE 2020 de même que les tarifs des différents services offerts par la municipalité en 2020.

19-12-01-2a ATTENDU QUE CE CONSEIL se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration et faire face aux obligations et services offerts par la municipalité;

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil tenue lundi 9 décembre 2019 et que le projet du règlement a également été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tomy Boucher, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement que le présent règlement #440-12-19 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit, savoir :

ARTICLE 1.

Pour les opérations courantes, les prévisions budgétaires des revenus au montant de **1 724 573 \$** et des dépenses au montant de **1 799 028 \$** sont adoptées telles qu'elles apparaissent au document "**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020**". Pour en arriver à l'équilibre budgétaire, le conseil s'approprie une somme de **61 252 \$** à même le surplus accumulé libre, et s'approprie la disposition d'actif au montant de **13 203 \$** (disposition à la RISIT). Quant au budget des immobilisations, des prévisions de revenus de **593 000 \$** et de dépenses de **1 168 000 \$** sont adoptées. Pour en arriver à l'équilibre budgétaire, le conseil s'approprie une somme de **575 000 \$** à même le surplus accumulé libre.

ARTICLE 2.

Une taxe foncière de quatre-vingt-cinq-cents (0.85 \$) du cent dollars (100 \$) d'évaluation sera imposée sur toutes les propriétés imposables situées sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2020.

ARTICLE 3.

Une compensation pour le service d'eau sera imposée selon la règle suivante à toutes les propriétés imposables bénéficiant du service d'aqueduc:

- Une tarification minimum par compteur de cent quatre-vingts dollars (180 \$) annuellement, représentant une consommation minimale de 145 mètres cube d'eau par année, montant qui sera facturé directement au compte de taxes annuel;
- Une tarification de quatre-vingt-quinze (95 ¢) le mètre cube pour les mètres cubes excédant 145 mètres cube, facture transmise aux usagers à la fin de l'année 2020.

Dans le cas où un compteur enregistre incorrectement ou lorsque l'absence d'un compteur réglementaire est constatée, la municipalité peut, à son choix, exiger pour l'eau fournie pendant le temps que l'appareil aurait mal fonctionné ou aurait dû être installé, soit l'équivalent de la quantité d'eau consommée durant le terme correspondant de l'année précédant immédiatement l'époque où cette défectuosité se serait produite, soit encore la valeur moyenne de l'eau fournie aux unités semblables ou selon entente entre les parties.

ARTICLE 4.

Une compensation pour le service d'enlèvement des ordures sera imposée à toutes les unités d'évaluation portées au rôle bénéficiant du service, par logement ou entité indépendante, suivant la répartition suivante :

Service résidentiel :	256.00 \$	non rattaché à une activité agricole, par logement
	128.00 \$	rattaché à une activité agricole
	345.00 \$	maison bi-générationnelle
Service chalet :	135.00 \$	(saisonnier)
Service commercial :		
- catégorie 1 :	685.00 \$	Commerces qui, en plus du service régulier, exigent une cueillette additionnelle pour les ordures et/ou le compost et/ou la récupération.
- catégorie 2 :	535.00 \$	Regroupe les autres commerces
- catégorie 3 :	68.00 \$	Salons de coiffure et soins personnels
- catégorie 4 :	256.00 \$	Cueillette à domicile (non commercial mais nécessitant un déplacement du camion ailleurs qu'en bordure de route). Ce montant est facturé en surplus du tarif de base.
- catégorie 5 :		
	128.00 \$	(rattachée à une activité résidentielle)
	256.00 \$	(non rattaché à une activité résidentielle)

La tarification résidentielle (256 \$) sera applicable à toute résidence principale ou chalet habitable à l'année indépendamment du temps d'occupation.

Dans le cas de pluralité de taux, ceux-ci sont calculés individuellement (résidence avec salon de coiffure: 256 \$ + 68 \$ = 324 \$) (maison résidentielle et ferme: 128 \$ + 128 \$ = 256.00 \$)

Tous les citoyens, commerces, entreprises ou autres utilisateurs de la municipalité de St-Bruno-de-Guigues qui acheminent des matières résiduelles ou facturables à l'écocentre de St-Édouard-de-Fabre seront facturés au coût suivant :

- 200 \$ la tonne si les matières ne sont pas triées. Tarif sujet à modification par la MRC.
- Gratuit si les matières sont triées.

ARTICLE 5.

Une compensation pour service d'égout (assainissement des eaux) sera imposée à toutes les unités d'évaluation portées au rôle bénéficiant du service, par logement ou entité indépendante suivant la répartition suivante :

Résidentiel :	135.00 \$	par logement
	185.00 \$	maison bi-générationnelle
Commercial :		
- catégorie 1 :	80.00 \$	Dépanneur Boucherie Fruits -légumes Salons coiffure, soins personnels, services
- catégorie 2 :	110.00 \$	Garages Atelier de débosselage Paquin Clinique vétérinaire Les pros du plancher

- catégorie 3 : Automobile Paquin Transport G.G.R.	215.00 \$
- catégorie 4 : Hydro-Québec	325.00 \$
- catégorie 5 : Maison d'hébergement	430.00 \$

Dans le cas de pluralité de taux, ceux-ci sont calculés individuellement (voir article 4).

ARTICLE 6.

Si le montant du compte de taxes est supérieur à 300.00 \$, le compte peut être payé en trois (3) versements égaux. Le premier versement sera exigible trente (30) jours après l'envoi du compte et le second au plus tard le 15 juin 2020 et le troisième et dernier versement le 15 septembre 2020.

ARTICLE 7.

En ce qui concerne la facturation des taxes de services pour les loyers (égouts, vidanges), une demande de crédit ne pourra être exigée que si le loyer est vacant pour une période de 6 mois ou plus dans l'année. Le crédit sera de 50 % du taux des services applicables.

ARTICLE 8.

Pour les fins du présent règlement, la facturation des services par logement s'applique à toutes les unités de logements indépendantes.

ARTICLE 9.

Pour l'année 2020, la tarification des différents services est établie comme suit :

LOCATION:

Gymnase (90' x 50')	: 350 \$	noces, danse, activités diverses
	: 50 \$	cuisine (en plus du 350 \$ pour la salle)
Remboursement de dépôt remboursable si	: 100 \$	en cas d'annulation, le dépôt est la salle louée à la date prévue
	: 100 \$	période des fêtes
Sur semaine, pour activité Physique ou autres	: 20 \$	soirée, clubs organisés non-résidents
	: 0 \$	soirée, organisme ou autre local (loisir)
Salle multifonctionnelle	: 15 \$/1heure, 25\$/2 heures, 35\$/3 heures	
Salon funéraire	: 0 \$	réunion organisme local
	: 30 \$	réunion régionale (soirée)
	: 40 \$	journée entière, organisme
	: 80 \$	soirées diverses (soirées des fêtes, party, autres)
	: 0 \$	décès
Salle Age d'or (Géré par le club)	: 150 \$	membre et non-membre
	75 \$	décès (dans le cas où la salle est trop petite, on prend généralement le gymnase et le 75 \$ est payable à la municipalité)
Aréna	: 900 \$	Jour de l'activité, incluant la journée précédente et suivante. Chaque jour additionnel: 100 \$/jour . Si employés : 25 \$/l'heure
Salle en haut de l'aréna:	175 \$	cuisine et bar inclus
	100 \$	période des fêtes
Kiosque de la plage publique	0 \$	gratuit
	50 \$	service de l'électricité, 1 jour
	70 \$	service de l'électricité, fin de semaine, vendredi au dimanche.

DIVERS:

Vente de matériel	: coutant
Échafauds	: 2 \$/ section/jour
Niveleuse	: 100 \$/ heure
Backhoe	: 80 \$/ heure
Balai mécanique	: 70 \$/ heure avec homme départ du garage
Dégeleuse	: 70 \$/ heure avec homme départ du garage
Faucheuse	: 100 \$/ heure avec homme, départ du garage
Sablage	: 30 \$/ (négociable en fonction du temps)
Eau	: 0.02 \$/ gallon
Chaises	: 0.25 \$/ unité
Tables	: 2.00 \$/ unité
Location âge d'or	: 120 \$/ mois (1 440 \$/an) (le club est locataire)

N.B. Ces tarifs peuvent être modifiés par simple résolution.

ARTICLE 10.

Un taux d'intérêts de l'ordre d'un et demi pour-cent (1.5 %) par mois, soit dix-huit pour-cent (18 %) par année sera exigible à tout contribuable n'ayant pas respecté les échéances de ses versements, aussi bien en ce qui concerne la facturation de services (facturation diverse comme location de salles, droit de mutation, etc.) qu'en ce qui concerne les taxes municipales (foncières et services). La date du calcul des intérêts sera celle d'échéance de chaque versement pour les taxes municipales et de 30 jours suivant la date de facturation pour les factures autres que les taxes. De plus, une tarification de 15\$ sera applicable pour tout paiement fait par chèque avec insuffisance de fonds.

ADOPTÉ lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
D.G., Sec.-très.

AVIS DE MOTION :	9 décembre 2019
PROJET DE RÈGLEMENT	9 décembre 2019
ADOPTION :	17 décembre 2019
PUBLICATION :	18 décembre 2019
ENTRÉE EN VIGUEUR :	18 décembre 2019

3. DÉPÔT DE LA LISTE – TAXES À RECEVOIR**Vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes municipales**

19-12-02-2a **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit percevoir toute taxe municipale sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Témiscamingue, la liste des immeubles pour lesquelles les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité maintient sa politique à l'effet que seules les taxes impayées dont la prescription est imminente (en l'occurrence, 2017) soient transmises à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a remis la liste aux membres du conseil, conforme aux dispositions de l'article 1022 du code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement :

- **QUE** le directeur général Serge Côté transmette, avant le 19 février 2020 à la MRC de Témiscamingue, la liste des immeubles pour lesquels des taxes 2017 sont toujours dues, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue avant le 19 février 2020.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19-12-03-2a Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de lever la présente séance.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté
Mairesse

Serge Côté
Directeur général